

LAGARDERE ACTIVE BROADCAST

Société Anonyme Monégasque au capital de 24 740 565 euros
Siège Social : « Roc Fleuri » 1 rue du Ténao - MC 98000 MONACO
R.C.I. 56 S 448 MONACO

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE 2013

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 7 MAI 2014

RAPPORT FINANCIER ANNUEL - EXERCICE 2013

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	17
Annexe 2 : Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine Monégasque du 5 mars 1895.....	18
Annexe 3 : Listes des mandats et fonctions des mandataires sociaux.....	19
Annexe 4 : Tableau des filiales et participations.....	27
Annexe 5 : Rapport RS.....	28
RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES	38
COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE.....	41
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX.....	50
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE MONEGASQUE DU 5 MARS 1895	50
PROJET DES RESOLUTIONS.....	51
COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE	53
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU REVISEUR SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	87
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.....	88
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU REVISEUR ETABLI EN APLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE FRANÇAIS, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LAGARDERE ACTIVE BROADCAST	95
ATTESTATION DU PRESIDENT DELEGUE	96

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice 2013

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, (i) pour vous rendre compte de l'activité de la société Lagardère Active Broadcast (la « Société ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, (ii) soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice, ainsi que (iii) pour vous présenter le présent rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation du Groupe.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

I – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE

1. Présentation générale – Activité et situation de la Société

Les comptes sociaux de la société Lagardère Active Broadcast sont le reflet de son activité de concessionnaire de programmes et de publicité de la station Europe 1, ainsi que de son activité de maison mère.

2. Examen des comptes annuels de la Société

Les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont présentés dans les documents mis à votre disposition, et notamment dans l'annexe et dans le rapport de vos commissaires aux comptes.

Ces comptes présentent certains points intéressants qui sont décrits plus en détail ci-après.

2.1 *Les modifications apportées aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes*

Nous vous indiquons qu'il n'y a pas eu de modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

2.2 *Bilan*

Le total du bilan de la Société s'élève à 410 430 402 euros contre 447 360 320 euros au titre de l'exercice précédent.

2.3 *Résultat*

- Les ventes de la Société ont été arrêtées à 60 660 627 euros, en hausse par rapport à 2012 où elles s'élevaient à 58 519 644 euros, du fait de l'augmentation des recettes publicitaire de la radio Europe 1.
- Le coût des ventes de (60 080 081) euros est en baisse par rapport à 2012 (63 830 551) euros.
- Les frais d'administration représentent au 31 décembre 2013 un produit de 5 570 468 euros, contre une charge de (5 047 265) euros sur l'exercice précédent, suite à une reprise de provision.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'activité principale s'élève à 6 151 014 euros contre (10 358 172) euros au 31 décembre 2012.

- Le résultat des activités accessoires s'élève à 5 661 118 euros contre 4 655 842 euros au 31 décembre 2012. Il correspond essentiellement à des produits financiers sur créances et participations financières.

- Les résultats extraordinaires ou exceptionnels s'élèvent à (29 260 585) euros contre 13 112 913 euros au 31 décembre 2012. Ils correspondent pour l'essentiel à des dotations de provisions liées aux titres de participations.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net s'élève à (17 036 452) euros contre 5 150 705 euros au 31 décembre 2012.

Le total des capitaux propres de la Société s'élève à 116 915 247 euros pour un capital social d'un montant de 24 740 565 euros.

2.4 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé

Nous vous proposons d'affecter le résultat social déficitaire d'un montant de (17 036 452,24) euros au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, le compte "Report à nouveau", passera d'un solde de 102 063 310,26 euros à un nouveau solde de 85 026 858,02 euros.

Le bilan présente un fonds social positif de 116 915 246,62 euros.

2.5 Dépenses de nature somptuaire (article 223 quater du Code Général des Impôts français)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts français, vous noterez que la Société n'a encouru aucune dépense ou charge non déductible visée par l'article 39-4 dudit Code et n'a donc supporté aucun impôt sur les sociétés supplémentaire à ce titre.

2.6 Rapport des commissaires aux comptes

Vos commissaires aux comptes vous feront part dans leur rapport général dont lecture va vous être donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

2.7 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport, est joint en **annexe 1**, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce français, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.

3. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce français, nous vous indiquons la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes, par date d'échéance, à l'égard des fournisseurs:

au 31 décembre 2012 :

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Plus de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir	4 692 461 €	-	-	4 692 461 €
Dettes échues	6 421 339 €	2 392 €	-	6 423 731 €
Montant total TTC	11 113 800 €	2 392 €	-	11 116 192 €

au 31 décembre 2013 :

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Plus de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir	3 440 307 €	-	-	3 440 307 €
Dettes échues	5 634 753 €	-	450 €	5 635 203 €
Montant total TTC	9 075 060 €	-	450 €	9 075 510 €

4. Distribution de dividendes (article 243 bis du Code Général des Impôts français)

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts français, nous vous rappelons que votre Société n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

5. Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine Monégasque du 5 mars 1895

Au présent rapport, est jointe en **annexe 2**, conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine Monégasque du 5 mars 1895, la liste des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé avec des sociétés dans lesquelles certains membres du conseil d'administration détiennent des intérêts directs ou indirects.

6. Conseil d'administration et Commissariat aux comptes

6.1 *Quitus*

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

6.2 *Mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes*

Nous vous rappelons que :

- Aucun mandat d'administrateur n'arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléant arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

6.3 *Au présent rapport, sont jointes en **annexe 3, les listes des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.** (article L.225-102-1 du Code de commerce français)*

7. Etat et évolution des participations et contrôle de la Société sur d'autres sociétés (article L.233-6 du Code de commerce français)

7.1 *Etat et évolution des participations*

Au présent rapport, est jointe en **annexe 4**, le tableau des filiales et participations.

7.2 *Prise de participation au cours de l'exercice écoulé*

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce français, nous vous rappelons que votre Société n'a pris aucune participation significative au cours de l'exercice écoulé.

8. Structure du capital de la Société

Le capital social de la société Lagardère Active Broadcast est constitué de 1 649 371 actions d'une valeur nominale de 15 euros :

- 1 296 366 actions à droit de vote simple sont cotées sur le marché NYSE Euronext Paris / Compartiment B (code Euroclear MC0000120790) LAGB.
- 353 005 actions à droit de vote double non cotées.

Au 31 décembre 2013, le capital social de la société Lagardère Active Broadcast était détenu à 99,49 % par la société Lagardère Active, filiale à 100 % de la société Lagardère SCA, sans changement à ce jour depuis cette date.

Le capital social de la société Lagardère Active Broadcast n'a pas subi de modification significative au cours de l'exercice écoulé.

9. Informations relatives à l'article L.225-100-3 du Code de commerce français)

Conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce français, nous vous indiquons ci-après, les informations suivantes :

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions
Néant

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux
Néant

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel
Néant

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Article 10 des statuts :

« La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de deux membres au moins et de quinze au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale. »

Article 11 des statuts :

« Chaque administrateur doit, pendant toute la durée de son mandat, être propriétaire de trois actions au moins. Les administrateurs reçoivent des jetons de présence dont l'importance, fixée par l'Assemblée Générale annuelle, demeure maintenue jusqu'à décision contraire. »

Article 12 des statuts :

« La durée des fonctions des administrateurs est de six années sauf l'effet du renouvellement partiel. Le premier conseil est nommé par l'Assemblée Générale constitutive de la Société et reste en fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira pour statuer sur l'approbation des comptes du sixième exercice et qui renouvellera le Conseil en entier.

A partir de cette époque, le Conseil se renouvellera à l'Assemblée Générale Ordinaire à raison d'un nombre d'administrateurs déterminé en alternant, s'il y a lieu, de façon que le renouvellement soit aussi régulier que possible et complet dans chaque période de six ans.

Les membres sortants sont désignés par le sort pour la seconde période de six années et ensuite par ordre d'ancienneté.

Les membres du Conseil d'Administration seront toujours rééligibles.

En cas de vacance par décès, démission ou toute autre cause et en général, quand le nombre des administrateurs est inférieur au maximum fixé, le Conseil a la faculté de se compléter provisoirement s'il le juge utile ; dans ce cas, la nomination des membres provisoires doit être ratifiée par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Jusqu'à cette ratification les administrateurs ainsi nommés ont voix délibérative au sein du Conseil d'Administration au même titre que les autres.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne reste en fonctions que jusqu'à l'époque à laquelle devaient expirer les fonctions de celui qu'il remplace. »

Article 13 des statuts :

« Le Conseil nomme parmi ses membres un Président, et s'il le juge utile, un Vice-Président, qui peuvent être élus pour toute la durée de leur mandat d'administrateur.

En cas d'absence du Président et du Vice-Président, le Conseil désigne celui de ses membres qui, pendant son absence, doit remplir les fonctions de Président.

Le Conseil nomme aussi un secrétaire, qui peut être pris même en dehors des actionnaires. »

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société

Néant

Délégations au conseil d'administration, notamment en matière d'augmentation de capital au d'émission ou de rachat d'actions

Néant

Accords conclus par la Société en cas de changement de contrôle de la Société

Néant

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés

Néant

10. Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes

Honoraires d'audit légal inscrits au compte de résultat 2013 : 39 940 euros HT.

11. Informations sociales, Sociétales et Environnementales – Ethique

Au présent rapport, est joint le rapport RSE en **annexe 5**, conformément au Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale qui modifie les articles R-225-105-1 et R-225-105-2 du Code de commerce français.

II – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

1. PRESENTATION GENERALE – ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

1.1 Activité du Groupe

Les commentaires qui suivent décrivent la situation de Lagardère Active Broadcast dans son périmètre 2013 ainsi que l'évolution de ses activités au cours de l'exercice 2013.

La société Lagardère Active Broadcast constitue le pôle audiovisuel de Lagardère Active. Ses activités s'exercent dans les domaines de la radio, des chaînes thématiques et de la production et distribution audiovisuelles.

Le chiffre d'affaires consolidé de Lagardère Active Broadcast s'est élevé au cours de l'exercice 2013 à 393,3 millions d'euros, contre 394,3 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le résultat consolidé avant charges financières et impôts a été arrêté à 21,5 millions d'euros, contre 36,5 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le résultat net consolidé part du Groupe ressort à 2,6 millions d'euros, contre 15,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le résultat social de la société mère Lagardère Active Broadcast est une perte de (17,0) millions d'euros contre un bénéfice de 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2012.

A – PRINCIPALES ACTIVITÉS ET PRINCIPAUX MARCHÉS

A.1 – Radio

La Radio représente 45 % du chiffre d'affaires de Lagardère Active Broadcast, dont 31 % à l'international. Les revenus des radios sont constitués à 82 % par les recettes publicitaires qui dépendent largement des mesures d'audience et de l'état du marché publicitaire.

En France, Lagardère Active Broadcast est, avec ses trois réseaux nationaux, l'un des acteurs majeurs sur le marché de la radio.

Europe 1

Europe 1, radio de référence, écoutée par près de 5 millions¹ d'auditeurs par jour, fidèle à sa vocation généraliste, exigeante et grand public, est la radio de l'événement : dont elle rend compte, au cœur duquel elle place ses auditeurs, et aussi qu'elle crée.

Virgin Radio

Virgin Radio, radio musicale avec pour cœur de cible les jeunes adultes de 25 à 34 ans, mêle créativité, dynamisme et proximité. Virgin Radio est un format musical pop, rock et électro mêlant références incontournables et nouveautés. Virgin Radio est écoutée par près de 2,2 millions d'auditeurs par jour.

RFM

RFM, radio musicale « adulte contemporaine », est positionnée sur la diversité de sa programmation musicale avec pour slogan : « Le meilleur de la musique ». RFM est la deuxième radio musicale adulte en France¹ et séduit chaque jour près de 2,5 millions d'auditeurs¹.

Les radios à l'international

À l'international, Lagardère Active Radio International (LARI) exploite avec succès depuis plus de 20 ans le savoir-faire radio de la branche dans six pays (en Europe de l'Est, en Allemagne et en Afrique du Sud). Ses 19 radios, essentiellement musicales, sont écoutées quotidiennement par plus de 13,5 millions d'auditeurs².

¹ Source : Médiamétrie 126 000 ; moyenne lundi-vendredi ; 5h-24h ; vague novembre-décembre 2013.

² Source : Radio Project 2013 LV12+

Dans tous les pays où il est présent, LARI est un acteur majeur du marché des radios privées :

- premier groupe radio en République tchèque avec cinq radios dont Evropa 2, leader incontesté des radios jeunes, et Frekvence 1, deuxième radio du pays¹ ;
- deuxième groupe radio en Pologne avec cinq radios dont Radio Zet, une des marques à plus forte notoriété du pays (plus de 6 millions d'auditeurs tous les jours)² ;
- deuxième groupe radio en Roumanie avec trois radios, dont Europa Fm dans le top 3 des radios du pays³ ;
- première radio dans la Sarre, en Allemagne, avec Radio Salü⁴ ;
- première radio régionale de l'Afrique du Sud depuis plus d'une décennie avec Jacaranda⁵ ;
- dans le top 4 des radios en Slovaquie avec Europa 2⁶.

En France comme à l'étranger, les activités Radio sont soumises à un cadre législatif et réglementaire national et communautaire qui organise le secteur de l'audiovisuel et des télécommunications. En France, l'activité Radio est soumise à des autorisations préalables obtenues auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

A.2 – Chaînes de télévision

L'année 2013 a été marquée par la poursuite de la réorientation thématique des chaînes de télévision de Lagardère Active Broadcast autour de deux grands axes.

L'offre Jeunesse et Famille avec les chaînes TiJi (pour les moins de 7 ans) et Canal J (pour les enfants de 6 à 14 ans), qui sont diffusées sous format payant en exclusivité auprès de CanalSat et de Numéricâble en France. La Russie bénéficie également de la diffusion satellitaire de ces deux chaînes avec des programmes spécifiquement dédiés.

La chaîne Gulli (détenue à hauteur de 66 % par Lagardère Active Broadcast et 34 % par France Télévisions) complète ce bouquet Jeunesse avec une diffusion, sous format gratuit, sur la Télévision numérique terrestre (TNT).

Cette offre Jeunesse et Famille est leader sur sa thématique. Elle est la plus connue des Français (98 % des foyers avec des enfants connaissent au moins une de ces chaînes)⁷.

En complément de ces chaînes jeunesse, les chaînes musicales MCM, MCM Pop et MCM Top, ainsi que la chaîne féminine June, constituent l'offre de Divertissement jeunes adultes, soit masculine, soit féminine. June continue de bénéficier d'une diffusion en exclusivité auprès de CanalSat et de Numéricâble, sous les mêmes formes que les chaînes jeunesse, ce qui n'est pas le cas des chaînes MCM qui sont distribuées également par les fournisseurs d'accès Internet.

La chaîne Mezzo et sa déclinaison Mezzo Live HD sont aujourd'hui diffusées dans 41 pays et plus de 17 millions de foyers. Elles se sont imposées comme la référence internationale pour la musique classique, le jazz et la danse à la télévision avec près de un million de téléspectateurs chaque mois⁸. L'entité Mezzo est détenue à 40% par France Télévisions. A noter qu'une chaîne Mezzo Live HD Asia a été lancée dès le 4 janvier 2014 dans la zone asiatique.

Par cette offre multiple, Lagardère Active Broadcast est un acteur de référence dans le domaine télévisuel. La chaîne Gulli représente pour l'année 2013 la huitième part d'audience (PDA)⁹ des chaînes de la TNT avec 1,7 % de PDA auprès des 4 ans et plus - France entière, mais surtout, la deuxième offre auprès des enfants 4-10 ans en journée (7h-19h) avec 15,5 % de PDA⁹ derrière TF1 (16,4%).

Il existe deux modes de rémunération de ces activités d'édition de chaînes de télévision. Tout d'abord, les revenus des chaînes du câble, du satellite et de l'ADSL sont très majoritairement constitués de la rémunération versée par les opérateurs qui les diffusent et, accessoirement, de revenus publicitaires.

À l'inverse, les chaînes diffusées sur la TNT gratuite accessible à tous tirent l'essentiel de leurs revenus de la publicité car elles bénéficient d'un large bassin de téléspectateurs potentiels.

Enfin, il est à noter que depuis le 12 décembre 2012, l'offre de la TNT s'est enrichie de six nouvelles chaînes. La couverture géographique de ces chaînes est encore incomplète (65 %) mais devrait couvrir l'intégralité du territoire français à la mi-2015.

¹ Source : Radio Project 2013 LV12+

² Source : SMG KRC Radio Track septembre-novembre 2013 ; LV15+

³ Source : IMAS mai-août 2013 LV11+

⁴ Source : AS&S MAII 2013 & E.M.A II 2013 LV10+

⁵ Source : RAMS 2013/5 LV15+

⁶ Source : MML SK Q2+Q3 2013 LV14+

⁷ Source : CSA ; observatoire 2013 de notoriété des chaînes de complément ; avril 2013

⁸ Source : Médiamat Thématic ; vague 25.

⁹ Source : Médiamétrie – Médiamat 2013 ; audience consolidée. Part d'audience (PDA) : valeur en pourcentage obtenue en divisant l'audience d'un support par l'audience totale du medium auquel il appartient.

A.3 – Production et Distribution audiovisuelles

Dans le domaine de la Production et de la Distribution audiovisuelles, Lagardère Active Broadcast, à travers sa filiale Lagardère Entertainment, fournit à la grande majorité des chaînes de la TNT, du câble et du satellite, des programmes de stock (fictions, documentaires) et de flux (magazines, divertissements, *access prime time*).

En 2013, le chiffre d'affaires réalisé par la Production et la Distribution audiovisuelles a représenté près de 39 % de celui de Lagardère Active Broadcast.

Lagardère Entertainment a conservé en 2013 sa position de premier producteur de fiction avec plus de 95 heures de programmes de fictions inédites diffusées en prime time entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 août 2013¹, et est devenu pour la première fois également le premier producteur d'émissions de flux avec 957 h 32 min. de programmes².

Le chiffre d'affaires de ces sociétés est composé des financements accordés par les diffuseurs. Les autres sources de financement, apportées par des coproducteurs, des collectivités territoriales ou régionales et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), participent à l'économie des productions.

B - ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2013

B.1 - Radio

Europe 1

Depuis 2011, Europe 1 poursuit sa mutation afin d'être la radio exigeante, positive, dont on parle, et la station de référence sur l'information.

La stratégie est de s'appuyer sur les deux piliers de la station, l'information et le divertissement, afin d'offrir aux auditeurs, d'une part, plus d'expertise, d'avis tranchés et de transgression et, d'autre part, une antenne libre, décapante, surprenante, qui secoue l'auditeur.

Les efforts déployés par Europe 1 la saison dernière et pour cette rentrée 2013 portent leurs fruits puisque, sur la vague Médiamétrie novembre-décembre 2013, la station a enregistré la plus forte hausse des radios généralistes. C'est pour la station la quatrième vague d'audience consécutive en progression³.

Europe 1 fidélise et rassemble ainsi chaque jour 4 949 000 auditeurs, soit un gain de 156 000 personnes en un an.

Europe 1 a enregistré des performances remarquables sur l'ensemble des indicateurs :

- 9,4 % d'audience cumulée, soit + 0,3 point en un an ;
- une durée d'écoute de 133 minutes, en progression de 10 minutes en un an ;
- 8,6 % de part d'audience (PDA), soit + 1 point en un an.

On note un renfort d'attractivité sur les cibles de consommation et sur les cibles adultes :

- meilleure PDA sur les 25-59 ans depuis que la mesure « 13 ans et + » existe : 7,5 % ;
- meilleure PDA sur les CSP+ depuis que la mesure « 13 ans et + » existe : 10,2 % ;
- Europe 1 est la première radio privée de France sur les CSP+ et sur les cadres.

La matinale présentée par Thomas Sotto, qui réunit 3 311 000 auditeurs chaque jour, a gagné 210 000 auditeurs par rapport à la rentrée 2013 (+ 46 000 auditeurs en un an).

En plus de la matinale, de nombreux rendez-vous ont progressé en un an : *Les pieds dans le plat* de Cyril Hanouna, *Europe 1 Midi* de Wendy Bouchard, *Au cœur de l'histoire* de Franck Ferrand, *Europe 1 Soir* de Nicolas Poincaré, *Des clics et des claques* de David Abiker et Guy Birenbaum, *Europe 1 Social Club* de Frédéric Taddéi.

¹ Source : *Écran Total* - Classement des producteurs de fiction - 11 septembre 2013

² Source : classement des producteurs de flux réalisé par le magazine *Écran Total* sur la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013.

³ Source : Médiamétrie ; novembre-décembre 2013 ; LV ; 5h-24h ; audience cumulée 13 ans et + ; part d'audience 25-59 ans et CSP+.

À noter, les très belles performances de deux émissions déjà phares de la station :

- *On va s'gêner* de Laurent Ruquier : + 300 000 auditeurs. L'émission a enregistré un record absolu avec 1 832 000 auditeurs, soit 199 000 auditeurs de plus que lors de son précédent record (SO 2013) ;
- *La Libre Antenne* de Caroline Dublanche : + 77 000 auditeurs. *La Libre Antenne* est devenue une émission phénomène, enregistrant un record absolu avec 422 000 auditeurs à l'écoute chaque jour, ce qui a fait d'Europe 1 la première radio de France sur la tranche horaire 23h-1h.

Par ailleurs, Europe 1 a poursuivi sa transformation pour devenir une marque globale :

- au cœur des nouvelles tendances avec une émission connectée « *Des clics et des claques* » (#DCDC) et une plate-forme communautaire dédiée à la politique (Le Lab) ;
- ouverte à la diversification à travers différents spectacles (*Salut les copains*, *DISCO...*) ; influente sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+) ;
- présente et référente sur le digital (web, podcast et streaming, vidéos en direct, applis digitales, second écran...).

Radios musicales

Virgin Radio a fait sa rentrée 2013 avec Christophe Beaugrand à la tête de *Virgin Tonic* entre 6h et 9h, et l'émission de libre antenne *Enora le soir* entre 21h et minuit.

De 9h à 21h, Virgin Radio diffuse chaque heure 40 minutes de musique pop, rock et électro non-stop.

Virgin Radio s'est recentrée sur un format pop, rock, électro, jeune adulte. La radio a gagné plus de 112 000 auditeurs de 25-49 ans en un an, + 0,6 point de part d'audience et + 7 minutes de durée d'écoute¹.

RFM se positionne comme la deuxième radio musicale adulte¹.

À la rentrée 2013, RFM a renoué avec le duo Bruno Roblès et Justine Fraioli pour sa matinale *Le meilleur des réveils*, tous les jours entre 6h à 9h.

Entre 17h et 20h, le duo Guillaume Aubert et Sophie Coste agrmente le *drive time* de chroniques people, cinéma, musique et d'interviews.

Sur la dernière vague de l'année, RFM a enregistré son meilleur niveau d'audience (2 473 000 auditeurs et 4,7 % d'audience cumulé) depuis six ans². RFM prouve, encore une fois, la cohérence et l'attractivité de ses programmes ainsi que de la musique qu'elle diffuse.

L'évolution de l'audience cumulée des radios de Lagardère Active Broadcast en France est la suivante :

	Nov.-déc. 2013	Sept.-oct. 2013	Nov.-déc. 2012	Nov.-déc. 2011	Nov.-déc. 2010
Virgin Radio	4,10 %	4,10 %	4,10 %	4,60 %	4,40 %
RFM	4,70 %	4,20 %	4,20 %	4,60 %	4,40 %
Europe 1	9,40 %	9,20 %	9,10 %	9,40 %	8,90 %

Source : Médiamétrie

Radios à l'international

À l'international, 2013 a été en matière d'activité publicitaire une année contrastée selon les pays, avec des croissances soutenues en Roumanie et en Allemagne mais des replis en Pologne, en République tchèque et en Slovaquie.

Dans ce contexte, Lagardère Active Radio International (LARI) a opéré au cours de l'exercice deux lancements de radio au format innovant.

En République tchèque, LARI a commencé en mars 2013 à diffuser sur les fréquences acquises à BBC Radiocom un nouveau format d'*info talk*, consacré aux actualités du monde des affaires et de la finance.

¹ Source : Médiamétrie 126 000 Radio ; 13 ans et + ; novembre-décembre 2013 ; lundi-vendredi ; 5h-24h ; évolution en une vague sauf mention contraire.

² Source : Médiamétrie 126 000 Radio, lundi-vendredi ; 5h-24h ; évolution de 2006 à 2013 sur une vague novembre-décembre.

En Pologne, avec RadioZet Gold lancée le 1^{er} juillet 2013, LARI a créé une nouvelle marque qui vient renforcer la marque principale RadioZet et a développé un nouveau format musical positionné sur les 40-59 ans.

En parallèle de son activité éditoriale, LARI a continué à opérer ses propres régies qui commercialisent en exclusivité de nombreux éditeurs extérieurs, tels que Radio Impuls (leader en République tchèque), le réseau PN en Pologne, ou encore la radio Smart Fm en Roumanie, en plus de ses propres radios. En décembre 2013, un nouvel accord a été signé par la régie publicitaire de LARI en République tchèque pour la commercialisation des six radios de Radio United Group sur le marché national à partir de janvier 2014, permettant ainsi de renforcer son leadership commercial dans ce pays.

Par ailleurs, LARI a poursuivi son développement numérique en 2013 afin d'accompagner les nouveaux modes de consommation de la radio et de renforcer les offres commerciales de ses régies digitales, notamment en République tchèque et en Pologne.

En audience cumulée, les radios de LARI réunissent chaque jour :

- 7,5 millions d'auditeurs en Pologne¹ (+ 0,3 million en un an) ;
- 2,3 millions en Roumanie² (- 0,2 million en un an) ;
- 1,9 million en République tchèque³ (stable sur un an) ;
- 1,0 million en Afrique du Sud⁴ (+ 0,1 million en un an) ;
- un demi-million en Allemagne⁵ (- 0,1 million en un an) ;
- plus de 300 000 en Slovaquie⁶ (stable sur un an).

Au total, LARI rassemble quotidiennement plus de 13,5 millions d'auditeurs.

B.2 - Chaînes de télévision

Entre 2012 et 2013, la part d'audience (PDA) des chaînes TNT de première génération (lancées en 2005) est restée stable à 22 %⁷. Cela cache une double réalité : alors que D8, reprise en main par Canal+ en octobre 2012, progresse beaucoup (+ 0,9 point), et que BFM TV et D17 progressent un peu (+ 0,1 point), la plupart des autres chaînes reculent (- 0,3 point pour W9 et France 4, - 0,2 point pour TMC, NRJ 12 et Gulli). Seules NT1 et i>Télé restent stables.

Il faut rappeler que depuis un an, elles ne bénéficient plus de l'augmentation de leur couverture : le seuil de 95 % de la population française initialisée a été atteint dès la fin 2011.

Le paysage audiovisuel français (PAF) a également été marqué fin 2012 par le lancement de six nouvelles chaînes TNT HD, dont la couverture s'étendra progressivement jusqu'à la mi-2015. Du 12 décembre (jour de leur lancement) au 30 décembre 2012, ces chaînes ont représenté 1,5 % de PDA nationale. En 2013, elles ont affiché 2,3 % de PDA, soit une hausse de 0,8 point. Leur initialisation n'étant pas terminée, elles disposent encore d'une marge de progression pour les années à venir.

Ces nouvelles chaînes HD progressent essentiellement au détriment des chaînes hertziennes (- 1,8 point, mais les six chaînes historiques représentent toujours les deux tiers de la consommation télévisuelle avec 65 % de PDA) et un peu des chaînes thématiques (- 0,5 point à 10,7 % de PDA).

Dans ce contexte, conjugué avec les difficultés économiques de 2013, les recettes publicitaires de Gulli sont en repli de 11 % par rapport à 2012.

En 2013, Gulli a touché en moyenne 34 000 000 téléspectateurs⁸ de 4 ans et + chaque mois.

La chaîne a fait ses plus belles audiences en prime time. En 2013, Gulli a été deux fois millionnaire avec les films *Planète 51* (1 216 000 téléspectateurs de 4 ans et + en moyenne) et *La Coccinelle revient* (1 115 000 téléspectateurs de 4 ans et + en moyenne).

¹ Source : SMG/KRC Radio Track ; septembre-novembre 2013 ; LV 15+.

² Source : IMAS ; mai-août 2013 ; LV11+ National et IMAS ; mai-août 2013 ; LV11+ Bucarest.

³ Source : Radio Project 2013 ; LV12+.

⁴ Source : RAMS 2013/5 ; LV15+.

⁵ Source : AS&S MA II 2013 et E.M.A II 2013 ; LV10+.

⁶ Source : MML SK ; Q2+Q3 2013 ; LV14+.

⁷ Source : Médiamétrie - Médiamat ; audience consolidée.

Chaînes hertziennes historiques : TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5 24/24, Arte 24/24 et M6.

Chaînes TNT : BFM TV, D8, France 4, Gulli, i>Télé, LCP, NRJ12, NT1, TMC, D17, W9 et France Ô.

Nouvelles chaînes TNT HD : HD1, L'Équipe 21, 6ter, Numéro 23, RMC Découverte, Chérie 25.

Chaînes thématiques : Total TV - (chaînes hertziennes historiques + chaînes TNT + chaînes TNT HD).

⁸ Source : Médiamétrie - Médiamat ; audience consolidée.

La chaîne a progressé nettement au second semestre 2013 par rapport au premier semestre :

- + 16 % sur les 4-10 ans en 7h-19h, passant de 14,4 % à 16,7 % de PDA. C'est la deuxième plus forte hausse des chaînes du Médiamat ;
- + 33 % sur les mamans en 20h-24h. En passant de 1,2 % à 1,6 % de PDA, Gulli a enregistré la plus forte hausse des chaînes du Médiamat sur cette cible ;
- + 13 % sur les 4 ans et + en 3h-27h, passant de 1,6 % à 1,8 % de PDA. Sur cette cible également, Gulli a connu sur cette période la plus forte hausse des chaînes du Médiamat.

Au second semestre, Gulli s'est classée leader du PAF sur les 4-10 ans en journée (7h-19h).

L'ensemble des chaînes Jeunesse de Lagardère Active Broadcast représente 34 % de l'audience des chaînes enfants¹.

Canal J et TiJi sont respectivement au septième et dixième rang des chaînes du câble et du satellite auprès des 4-10 ans (offre payante), avec respectivement 2,5 % et 2 % de PDA².

Canal J a enregistré ses meilleures performances depuis quatre ans. Elle se classe dans le top 5 des chaînes thématiques sur son cœur de cible, les 8-12 ans, et a affiché la plus forte progression des chaînes jeunesse par rapport à la vague précédente sur l'ensemble des cibles enfants :

- + 77 % sur les 8-12 ans (+ 5 places de gagnées) avec 2,3 % de part d'audience ;
- + 56 % sur les 4-10 ans (+ 5 places) avec 2,5 % de part d'audience ;
- + 50 % sur les garçons 4-14 ans (+ 2 places) avec 2,4 % de part d'audience ;
- + 38 % sur les 4-14 ans (+ 2 places) avec 1,8 % de part d'audience.

Tiji, pour sa part, est en difficulté sur cette vague.

En à peine quatre ans, June est devenue la chaîne la plus féminine du PAF avec une audience composée à 71,7 % de téléspectatrices de 15 ans et +.

June est aussi la première chaîne en affinité sur les femmes de 15 ans et + (indice 166,8).

Par ailleurs, elle se classe deuxième chaîne thématique sur les femmes 15-24 ans³ avec une progression en une vague de 7 % en PDA et deux places de gagnées sur cette cible.

L'offre MCM (MCM, MCM Top et MCM Pop) est la première offre musique et divertissement en PDA sur les hommes 15-34 ans (0,4 %)⁴.

MCM se classe toujours dans le top 10 des chaînes thématiques sur les hommes 15-24 ans avec 0,4 % de PDA. Par ailleurs, la chaîne est en hausse de 17 % sur cette même cible en offre payante, par rapport aux deux dernières vagues⁵.

La marque Mezzo a été déclinée sur le continent asiatique depuis octobre 2013. Sa commercialisation sera effective durant l'année 2014.

Les versions localisées de TiJi et de Gulli en Russie, lancées en mai 2009 sur la plate-forme satellite NTV+, ont poursuivi leur croissance dans les régions russophones et ont conforté en 2013 la rentabilité déjà atteinte en 2012. Éditées en langue russe, ces chaînes sont basées sur un modèle économique payant à l'abonné. Fin novembre 2013, TiJi totalisait 7,7 millions de foyers abonnés⁵ dans neuf pays (+ 54 % vs 2012) et Gulli 4,4 millions de foyers abonnés⁵ (+ 175 % vs 2012). La chaîne TiJi en Russie a reçu également le prix de la meilleure chaîne payante *pré-school* du pays.

De plus, pour optimiser le positionnement des marques, développer leur notoriété, anticiper et accompagner les nouveaux modes de consommation de la télévision en imaginant de nouvelles déclinaisons de contenus et leur mise à disposition, le pôle TV s'est adapté à l'ère numérique : applications pour mobiles ; tablettes et TV connectée ; Xbox ; télévision de rattrapage ; vidéos à la demande ; sites Internet. Il a également proposé en 2013 des opérations doubles écrans à ses annonceurs privilégiés.

¹ Source : Médiamétrie - Médiamat' Thématik ; janvier-juin 2013 ; audience consolidée ; PDA 4-10 ans ; offre étendue ; moyenne lundi-dimanche ; 3h-27h.

² Source : Médiamétrie - Médiamat' Thématik ; janvier-juin 2013 ; audience consolidée ; offre payante ; moyenne lundi-dimanche ; 3h-27h.

³ Source : Médiamétrie - Médiamat' Thématik ; janvier-juin 2013 ; audience consolidée ; offre payante.

⁴ Source : Médiamétrie - Médiamat' Thématik ; janvier-juin 2013 ; audience consolidée ; offre étendue.

⁵ Source: Reporting local Russie.

À titre d'exemples :

- plus de 8,5 millions de visionnages mensuels en moyenne sur Gulli Replay en 2013. Une consommation en progression de 40 % par rapport à 2012 et un record en septembre à plus de 10,8 millions de vidéos vues¹ ;
- plus de 1,3 million de téléchargements de l'application Gulli, disponible sur iOS, Android et Windows 8.

Par ailleurs, les opérations de diversification, notamment celles de la marque Gulli mises en place en 2011, se sont poursuivies et développées avec notamment l'ouverture d'un deuxième Gulli Parc en 2013, et la multiplication des opérations spéciales dans les stations de sports d'hiver.

Enfin, l'engagement de l'offre Jeunesse et Famille dans la préservation de l'environnement, le sport et les bonnes pratiques alimentaires s'est retrouvé dans sa programmation.

B.3 - Production et Distribution audiovisuelles

L'année 2013 a été marquée, pour Lagardère Entertainment, par la poursuite du succès d'audience du format court de fiction *Nos chers voisins* coproduit par Aubes Productions et Ango Productions, et diffusé sur TF1 ; et par le lancement réussi d'un second format court, *Pep's*, toujours sur l'antenne de TF1, produit par Ango Productions.

La société Atlantique Productions a poursuivi son développement international avec la livraison de la série *Borgia* saison 2 pour Canal+ et de la série policière *Jo*, pour TF1, dont l'acteur principal est Jean Reno.

Les autres séries de Lagardère Entertainment ont continué à réaliser de bonnes audiences, notamment *Joséphine, ange gardien*, *Clem*, *Boulevard du Palais*, *Famille d'accueil* et l'émission quotidienne *C dans l'air* diffusée sur France 5.

Par ailleurs, Lagardère Entertainment a décidé d'arrêter son activité de production de séries d'animation en cédant les projets en cours à ses dirigeants afin de se concentrer sur la production de programmes de fiction et de flux.

L'année 2013 a également été marquée par une légère diminution de la durée d'écoute de la télévision en France (3h46 par jour, soit 4 minutes de moins par rapport à 2012, selon Médiamétrie).

Malgré le lancement en décembre 2012 de six nouvelles chaînes gratuites sur la TNT, les plus gros acteurs du marché français en 2013 restent TF1 et le groupe France Télévisions qui demeurent les principaux clients de Lagardère Entertainment.

Dans ce contexte de recomposition du paysage audiovisuel et de modification des méthodes de consommation de la télévision (vidéo à la demande avec ou sans abonnement, télévision de rattrapage), Lagardère Entertainment a poursuivi ses développements dans le flux, la fiction légère et la production internationale, mais également dans la production de programmes spécifiquement dédiés à une diffusion sur Internet.

C - PERSPECTIVES

En ce début 2014, la visibilité sur le marché publicitaire reste faible.

Dans ce contexte, l'effort de maîtrise des coûts de Lagardère Active Broadcast sera poursuivi.

¹ Sources: Estat, Free, SFR, Bouygues, Orange, YouTube, AT Internet, Samsung, Xbox.

1.2 Situation financière du Groupe

TABLEAU DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)

	Décembre 2013	Décembre 2012
Marge brute d'autofinancement	35 398	37 389
Variation du BFR (hors variation des impôts)	(3 227)	15 570
Flux générés par l'activité	32 170	52 959
Intérêts payés, encaissés et impôts payés	(17 726)	(12 110)
Flux opérationnels	14 444	40 849
Investissements	(12 431)	(28 176)
<i>Incorporels et corporels</i>	<i>(9 121)</i>	<i>(4 526)</i>
<i>Financiers</i>	<i>(3 311)</i>	<i>(23 650)</i>
Cessions d'actifs	16 099	3 821
<i>Incorporels et corporels</i>	<i>9</i>	<i>443</i>
<i>Financiers</i>	<i>16 090</i>	<i>3 378</i>
(Augmentation) diminution des placements	0	0
Flux nets d'investissements	3 668	(24 355)
Somme des flux opérationnels et d'investissements	18 112	16 494
Flux de financement	(1 230)	(7 822)
Autres flux	(853)	(11 258)
Variation de trésorerie courante	16 028	(2 589)

Au 31 décembre 2013, la marge brute d'autofinancement ressort à +35,4 M€ contre +37,4 M€ en 2012. Cette évolution reflète la croissance du résultat opérationnel courant pour +6,6 M€, la variation des provisions pour -2,9 M€, la hausse des coûts de restructuration pour -5,2 M€ et les frais liés aux acquisitions pour -0,6 M€.

La variation du besoin en fonds de roulement, légèrement négative sur l'année à -3,2 M€, se dégrade nettement par rapport à celle de l'année 2012 qui s'établissait à +15,6 M€. Cette dégradation est imputable à des décalages de décaissement (des minimas garantis accordés aux coproducteurs sur l'activité internationale) et à des encaissements exceptionnels sur l'année 2012.

Les intérêts payés (nets des intérêts encaissés) sont stables et s'établissent à +0,2 M€ au 31 décembre 2013. Les impôts payés représentent -17,9 M€ au 31 décembre 2013, contre -12,4 M€ au 31 décembre 2012.

En conséquence de ce qui précède, les flux opérationnels s'élèvent à +14,4 M€ au 31 décembre 2013 contre +40,8 M€ au 31 décembre 2012.

Les investissements corporels et incorporels ressortent à 9,1 M€ au 31 décembre 2013, en hausse de 4,6 M€ par rapport à 2012, hausse qui concerne essentiellement les frais d'installation dus au regroupement de l'activité Lagardère Entertainment (Production et distribution audiovisuelles) dans de nouveaux locaux.

Les investissements financiers s'élèvent à -3,3 M€ au 31 décembre 2013.

Les cessions d'actifs financiers s'élèvent à 16 M€ au 31 décembre 2013 et correspondent essentiellement au remboursement du prêt consenti aux coproducteurs sur l'activité internationale. Au total, la somme des flux opérationnels et d'investissements représente un encaissement net de 18,1 M€ contre un encaissement net de 16,5 M€ au 31 décembre 2012.

Les flux de financement procurent un emploi net de -1,2 M€, dont les principales composantes sont les dividendes versés (-1,1 M€). En 2012, l'emploi net de -7,8 M€ correspondait aux dividendes versés pour (-1,6 M€) et au remboursement d'un emprunt long terme dans les Radios Internationales (-6 M€).

L'ensemble des flux aboutit à une variation de la trésorerie courante de +16,8 M€. Elle s'établit à 118,3 M€ au 31 décembre 2013

1.2.1 Examen des comptes consolidés au 31 décembre 2013

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont présentés dans les documents mis à votre disposition, et notamment dans l'annexe et dans le rapport de vos commissaires aux comptes.

Les comptes consolidés sont établis conformément aux normes IFRS telles que décrites en note A de l'annexe aux comptes consolidés - Référentiel comptable.

Les principales variations de périmètre intervenues entre les exercices 2013 et 2012 sont décrites en note D de l'annexe aux comptes consolidés.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	Décembre 2013	Décembre 2012
Chiffre d'affaires	393 273	394 322
Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées (*)	50 309	43 718
Résultat des sociétés mises en équivalence (**)	129	156
Eléments non récurrents / non opérationnels	(28 981)	(7 374)
Résultat avant charges financières et impôts	21 456	36 501
Charges financières nettes	(187)	(153)
Charges d'impôts	(16 015)	(19 597)
Résultat net consolidé	5 254	16 751
Dont part attribuable aux :		
- Propriétaires de la société mère du Groupe	2 552	15 063
- Participations ne conférant pas le contrôle	2 702	1 687

(*) Le résultat opérationnel courant des sociétés intégrées est défini comme la différence entre le résultat avant charges financières et impôts et les éléments suivants du compte de résultat :

- Contribution des sociétés mises en équivalence
- Plus ou moins-values de cession d'actifs
- Pertes de valeur sur écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles
- Charges de restructuration
- Éléments liés aux regroupements d'entreprises
- Frais liés aux acquisitions
- Profits et pertes découlant des ajustements de prix d'acquisition

(**) Avant pertes de valeur.

En 2013, le groupe Lagardère Active Broadcast a affiché une bonne tenue de son activité, quasi stable à données comparables, avec un chiffre d'affaires s'élevant à 393 273 milliers d'euros.

Les comptes consolidés qui figurent dans l'annexe présentent certains points intéressants qui sont décrits plus en détail ci-après.

1.2.1.1 *Bilan consolidé*

Le total du bilan consolidé de la Société s'élève à 771 983 milliers d'euros contre 971 574 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

1.2.1.2 *Compte de résultat*

Le résultat opérationnel courant consolidé se traduit par un bénéfice de 50 309 milliers d'euros contre un bénéfice de 43 718 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, en progression de 6 591 milliers d'euros.

Le résultat financier se traduit par une perte de (187) milliers d'euros contre une perte de (153) milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les Eléments non récurrents / non opérationnels se montent à (28 981) milliers d'euros contre (7 374) milliers d'euros au titre de l'exercice précédent et comprend, pour l'essentiel : des charges de restructuration pour (14 074) milliers d'euros et des pertes de valeur sur les actifs non courants et titres mis en équivalence pour (13 611) milliers d'euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat avant impôts des sociétés intégrées de l'exercice se traduit par un bénéfice de 21 269 milliers d'euros contre un bénéfice de 36 348 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

1.2.1.3 Rapport des commissaires aux comptes

Vos commissaires aux comptes et Réviseur vous feront part dans leur rapport sur les comptes consolidés dont lecture va vous être donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

1.3. Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

1.3.1 Règlements particuliers applicables au Groupe

Dans le cadre de ses activités audiovisuelles, le Groupe est soumis, en particulier, aux législations applicables en matière de droit d'auteur, de diffamation, de droit à l'image et de respect de la vie privée.

La loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication est applicable aux activités françaises du Groupe relevant de la communication audiovisuelle. L'exploitation de services audiovisuels (notamment de radio et de télévision) par le Groupe en France est subordonnée à l'obtention d'autorisations délivrées pour une durée déterminée, par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Les obligations spécifiques à cette exploitation comportent entre autres le respect de quotas de diffusion et une obligation de contribution à la production audiovisuelle. Elles font l'objet d'une convention signée avec le CSA et leur renouvellement s'effectue dans les conditions prévues par la loi précitée. La plupart des autres pays dans lesquels les activités audiovisuelles sont implantées ont adopté un dispositif législatif dont le fonctionnement est comparable à celui de la loi du 30 septembre 1986 et sont dotés d'un conseil de l'audiovisuel ; le cadre juridique définit généralement les conditions d'octroi de fréquences de services audiovisuels, les conditions d'exploitation des programmes de ces services (reprises dans les licences signées avec le conseil audiovisuel local), le régime anti-concentration et les pouvoirs de contrôle et de sanction du conseil de l'audiovisuel local. Il convient enfin de rappeler qu'aux termes des lois du 30 septembre 1986 et du 1er août 1986, sont interdites les acquisitions qui auraient pour effet de porter, directement ou indirectement, à plus de 20 % la part détenue par des étrangers dans le capital d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service de radio ou de télévision par voie hertzienne ou d'une société éditant une publication de langue française (cette disposition s'entendant sous réserve des engagements internationaux de la France, c'est-à-dire comme ne s'appliquant pas notamment aux ressortissants communautaires ou de l'Espace économique européen).

1.3.2 Risques liés aux marques et autres droits de propriété intellectuelle

Une part essentielle des biens et droits du Groupe réside dans les marques et autres droits de propriété intellectuelle lui appartenant.

1.3.3 Risques avérés et consécutifs au non respect d'engagements contractuels

Le Groupe est confronté, comme l'ensemble des acteurs économiques, à la défaillance de certains partenaires, prestataires, fournisseurs ou clients suite notamment à l'ouverture de procédures collectives ou à des difficultés financières ponctuelles les concernant.

Le Groupe n'a pas connaissance d'autres risques avérés et consécutifs au non-respect d'engagements contractuels qui pourraient avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

1.3.4 Risques liés à des litiges en cours

Le Groupe et/ou ses filiales sont partis à un certain nombre de contentieux dans le cadre de la conduite normale de leurs affaires, principalement d'origine contractuelle. Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques ; le montant total des provisions pour litiges figure en note E. 17 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2013.

Le Groupe n'a pas connaissance, pour une période couvrant les douze mois précédant immédiatement la publication du présent Rapport financier annuel de l'exercice 2013, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

* * *

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont proposées.

Le Président Délégué

Denis OLIVENNES

ANNEXE 1**RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES***(en euros)*

	2009	2010	2011	2012	2013
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	24 740 565	24 740 565	24 740 565	24 740 565	24 740 565
- Nombre d'actions ordinaires existantes	1 649 371	1 649 371	1 649 371	1 649 371	1 649 371
Opérations et résultats de l'exercice					
- Chiffre d'affaires hors taxes	59 981 965	66 954 157	61 960 056	58 519 644	60 660 627
- Résultat avant impôts, amortissements et provisions	11 148 383	1 454 232	2 556 766	-10 514 772	6 037 567
- Impôts sur les bénéfices	3 500 931	1 196 287	764 226	1 410 437	0
- Résultat après impôts, amortissements et provisions	10 392 595	18 234 866	-6 821 952	5 150 705	-17 036 452
- Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action					
- Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	4,64	0,16	1,09	-7,23	3,66
- Résultat après impôts, amortissements et provisions	6,30	11,06	-4,14	3,12	-10,33
- Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	2	2	1	0
- Montant de la masse salariale de l'exercice	511 971	442 432	512 041	1 457 536	0
- Montant des sommes versées au titre des charges sociales	122 112	159 680	169 938	366 232	0

ANNEXE 2

Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine Monégasque du 5 mars 1895

Par application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine Monégasque du 5 mars 1895, nous vous rendons compte, ci-après, des opérations réalisées avec des sociétés dans lesquelles certains membres du Conseil d'Administration détiennent des intérêts directs ou indirects.

1. Opérations réalisées avec la Compagnie Européenne de Radiodiffusion et de Télévision (C.E.R.T.)

Administrateur concerné : Richard LEMORMAND.

La concession par laquelle la C.E.R.T. a confié à Lagardère Active Broadcast la location exclusive du temps d'antenne d'Europe 1, a continué à s'appliquer au cours de l'exercice 2013 pour un total de facturations de 5 773 499 €.

2. Opérations réalisées avec Europe 1 Télécompagnie

Administrateur concerné : Denis OLIVENNES.

La convention par laquelle Europe 1 Télécompagnie est chargée, à titre exclusif, de réaliser les programmes à diffuser sur l'antenne d'Europe 1 est demeurée en vigueur. La rémunération allouée à Europe 1 Télécompagnie s'est élevée à 52 406 582 €.

La facturation de frais communs à Europe 1 Télécompagnie représente un montant global de 1 356 €.

3. Opérations réalisées avec Régie 1

Administrateur concerné : Rémy PIERRE.

Le contrat par lequel Lagardère Active Broadcast a confié à Régie 1 la mission de rechercher la publicité à diffuser sur l'antenne de la radio Europe 1 s'est poursuivi. Régie 1 a retenu à ce titre sa commission de sous-régie publicitaire.

4. Opérations réalisées avec Lagardère Active

Administrateur concerné : Denis OLIVENNES

La facturation de frais communs à Lagardère Active représente un montant global de 8 208 €. La facturation de redevance de marque par Lagardère Active représente un montant global de 352 669 €.

5. Opérations réalisées avec certaines sociétés du Groupe

5. a) L'engagement pris par Lagardère Active Broadcast d'assumer les conséquences financières éventuelles des engagements pris par les sociétés Europe 2 Entreprises, RFM Entreprises et Lagardère Active Radio International, dans le cadre de leurs activités, s'est poursuivi.
5. b) Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, Lagardère Active Broadcast a reçu et/ou versé aux sociétés suivantes, des intérêts pour un montant net versé de 342 794 € :

Europe 1 Sport
IS 21
Lagardère Entertainment
Lagardère Active Finances
Lagardère Active Radio International
Lagardère Active TV

ANNEXE 3

Listes des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Denis OLIVENNES

28, rue François 1^{er} – 75008 Paris

MANDATS FRANÇAIS :

PRESIDENT

- LAGARDERE ACTIVE (SAS)
- EUROPE 1 TELECOMPAGNIE (SAS)
- ELLE TV (SASU)

ADMINISTRATEUR

- NEWSWEB (SA)
- HOLDING EVELYNE PROUVOST (SA)
- LEGUIDE.COM (SA)
- MAIRE CLAIRE ALBUM (SA)
- FONDATION D'ENTREPRISE ELLE (Fondation)

MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- LE NOUVEL OBSERVATEUR DU MONDE (SA A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE)
- JEUNESSE TV (SAS A CONSEIL DE SURVEILLANCE)

GERANT

- EUROPE NEWS (SNC)
- LAGARDERE NEWS (SARL)

REPRESENTANT PERMANENT :

- PROMOTION ET SPECTACLES D'EUROPE 1 (PSE 1) (SA) administrateur de MEDIAMETRIE (SA)

PRESIDENT

- SYNDICAT PROFESSIONNEL DES RADIODIFFUSEURS GENERALISTES PRIVES (SRGP) (SYNDICAT)

MANDAT ETRANGER :

PRESIDENT DELEGUE ET ADMINISTRATEUR :

- LAGARDERE ACTIVE BROADCAST (SA MONEGASQUE)

RICHARD LENORMAND

28, rue François 1^{er} – 75008 Paris

MANDATS FRANÇAIS :

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET ADMINISTRATEUR :

- VIRGIN RADIO RESEAU SUD (SA)

PRESIDENT :

- LAGARDERE ACTIVE RADIO INTERNATIONAL (SAS)
- EUROPE 2 ENTREPRISES (SAS)
- RFM ENTREPRISES (SAS)
- LAGARDERE ACTIVE TV (SAS)

MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :

- JEUNESSE TV (SAS)

MEMBRE ET PRESIDENT :

- EUROPE 2 AJACCIO (Association)

GERANT :

- RFM RESEAU SUD (EURL)
- RFM RESEAU (EURL)
- RFM AJACCIO (EURL)
- RFM EST (SARL)

REPRESENTANT PERMANENT :

- LAGARDERE ENTERTAINMENT (SAS) au Conseil d'Administration d'ATLANTIQUE PRODUCTIONS (SA)
- EUROPE 2 ENTREPRISES (SAS) au Conseil d'Administration de A2PRL (SA)
- LAGARDERE THEMATIQUES (SAS) au Conseil d'Administration de MEZZO (SA)

MANDATS ETRANGERS :

ADMINISTRATEUR DELEGUE :

- LAGARDERE ACTIVE BROADCAST (SA MONEGASQUE)

GERANT :

- COMPAGNIE EUROPEENNE DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION – C.E.R.T. (Allemagne)

PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :

- FREKVENCE 1, A.S. (République Tchèque)
- LAGARDERE ACTIVE CR, A.S. (République Tchèque)
- RADIO BONTON A.S. (Pologne)

MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :

- EUROZET SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIDZIANOSCIA (République Tchèque)

VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- EUROPE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL – R SA (Roumanie)

ADMINISTRATEUR :

- REGIE RADIO MUSIC SRL (Roumanie)
- RADIO XXI S.r.l. (Roumanie)

DIRECTOR :

- MEDIAMARK (PTY) LTD (anciennement RADMARK)

ALTERNATE DIRECTOR:

- JACARANDA FM (PROPRIETARY) LIMITED

Rémy PIERRE

149, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret

MANDATS FRANÇAIS :

PRESIDENT :

- EUROPE 1 IMMOBILIER (SAS)

ADMINISTRATEUR :

- NEWSWEB (SA)

PRESIDENT DU CONSEIL DE DIRECTION :

- LEO VISION (SASU)

REPRESENTANT PERMANENT :

- HACHETTE FILIPACCHI PRESSE (SA) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HACHETTE FILIPACCHI FILMS
- LAGARDERE ACTIVE (SAS) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LEGUIDE.COM

GERANT :

- COMPAGNIE IMMOBILIERE EUROPA (SNC)
- LAGARDERE ACTIVE FINANCES (SNC)
- REGIE 1 (SCS)

MANDATS ETRANGERS :

ADMINISTRATEUR DELEGUE :

- LAGARDERE ACTIVE BROADCAST (SA MONEGASQUE)

PRESIDENT :

- LAGARDERE IMMOBILIARE ITALIA S.R.L.

Dominique D'HINNIN

4, rue de Presbourg - 75116 Paris

MANDATS FRANÇAIS :

CO-GERANT :

- LAGARDERE (SCA)

DIRECTEUR FINANCIER

- GROUPE LAGARDERE

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL :

- ECRINVEST 4 (SA)

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

- ARJIL COMMANDITEE-ARCO (SA)

ADMINISTRATEUR ET DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

- LAGARDERE MEDIA (SAS)

ADMINISTRATEUR :

- LAGARDERE RESSOURCES (SAS)
- HACHETTE LIVRE (SA)

MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :

- LAGARDERE SERVICES (SAS)
- LAGARDERE ACTIVE (SAS)
- MATRA MANUFACTURING & SERVICES (SAS)
- FINANCIERE DE PICHAT & CIE (SCA)

MEMBRE DU CONSEIL STRATEGIQUE :

- PRICEWATERHOUSECOOPERS FRANCE

PRESIDENT :

- CLUB DES NORMALIENS DANS L'ENTREPRISE
- INSTITUT DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE

TRESORIER :

- FONDATION DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE

MANDATS ETRANGERS :

REPRESENTANT PERMANENT :

- LAGARDERE MEDIA AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LAGARDERE ACTIVE BROADCAST (SA MONEGASQUE)

DIRECTOR

- LAGARDERE NORTH AMERICA INC (USA)

Dalila ZEIN

149 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret

MANDATS FRANÇAIS :

GERANT

- COMPAGNIE IMMOBILIERE EUROPA (SNC)

DIRECTEUR GENERAL

- EUROPE 1 IMMOBILIER (SAS)

REPRESENTANT PERMANENT :

- HACHETTE FILIPACCHI PRESSE (SA) au Conseil d'Administration de QUILLET (SA)

MANDAT ÉTRANGER :

REPRESENTANT PERMANENT :

- LAGARDERE ACTIVE (SAS) au Conseil d'Administration de LAGARDERE ACTIVE BROADCAST (SA MONEGASQUE)

Thierry FUNCK- BRENTANO

4, rue de Presbourg - 75116 Paris

MANDATS FRANÇAIS :

CO-GERANT

- LAGARDERE (SCA)

DIRECTEUR DES RELATIONS HUMAINES ET DE LA COMMUNICATION ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- GROUPE LAGARDERE

ADMINISTRATEUR, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

- ARJIL COMMANDITEE – ARCO (SA)
- LAGARDERE MEDIA (SAS)

ADMINISTRATEUR

- LAGARDERE CAPITAL & MANAGEMENT (SAS)
- LAGARDERE RESSOURCES (SAS)
- LAGARDERE MEDIA
- ECRINVEST 4 (SA)
- FONDATION JEAN-LUC LAGARDERE
- UNIVERSITE PARIS IX DAUPHINE
- FONDATION DE L'UNIVERSITE PARIS IX DAUPHINE

ADMINISTRATEUR, SECRETAIRE ET TRESORIER

- ASSOCIATION LAGARDERE PARIS RACING RESSOURCES

MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- LAGARDERE ACTIVE (SAS)
- LAGARDERE SERVICES (SAS)

PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- MATRA MANUFACTURING & SERVICES (SAS)

PRESIDENT ET MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION

- LAGARDERE UNLIMITED SAS

REPRESENTANT PERMANENT DE

- LAGARDERE MEDIA AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE HACHETTE LIVRE (SA)

MANDATS ETRANGERS :

ADMINISTRATEUR

- LAGARDERE ACTIVE BROADCAST (SA MONEGASQUE)

DIRECTEUR

- SOCIETE WORLD SPORT GROUP HOLDINGS LTD
- SOCIETE WORLD SPORT GROUP INVESTMENTS LTD

Pierre LEROY

4, rue de Presbourg - 75116 Paris

MANDATS FRANÇAIS :

CO-GERANT

- LAGARDERE (SCA)

SECRETAIRE GENERAL

- GROUPE LAGARDERE

PRESIDENT

- LAGARDERE PARTICIPATIONS (SAS)
- LAGARDERE RESSOURCES (SAS)
- LAGARDERE EXPRESSION (SAS)
- SOFRIMO (SAS)
- HOLPA (SAS)
- DARIADE (SAS)

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- LAGARDERE PARIS RACING RESSOURCES (SASP)

ADMINISTRATEUR, VICE PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

- ARJIL COMMANDITEE-ARCO (SA)
- LAGARDERE MEDIA (SAS)

MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- LAGARDERE ACTIVE (SAS)
- LAGARDERE SERVICES (SAS)

ADMINISTRATEUR DELEGUE

- LAGARDERE CAPITAL & MANAGEMENT (SAS)
- FONDATION JEAN-LUC LAGARDERE

ADMINISTRATEUR

- HACHETTE LIVRE (SA)
- ECRINVEST 4 (SA)

REPRESENTANT PERMANENT

- LAGARDERE PARTICIPATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE GALICE (SA)

GERANT

- FINANCIERE DE PICHAT & COMPAGNIE (SCA)
- TEAM LAGARDERE (SNC)

PRESIDENT

- FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA CREATION CONTEMPORAINE
- IMEC (INSTITUT « MEMOIRES DE L'EDITION CONTEMPORAINE »)

PRESIDENT DU JURY

- « PRIX DES PRIX » LITTERAIRES

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- DOUCEY-LITTERATURE (Association)

MEMBRE DU COMITE CONSULTATIF

- SOTHEBY'S

MEMBRE

- CERCLE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

MANDATS ETRANGERS :

ADMINISTRATEUR

- LAGARDERE ACTIVE BROADCAST (SA MONEGASQUE)

DIRECTOR

- LAGARDERE UK Ltd

Thierry ORSINI

Place de la Visitation – MC 98015 Monaco

MANDAT FRANÇAIS :

NEANT

MANDATS ETRANGERS :

ADMINISTRATEUR

- RADIO MONTE CARLO
- TELE MONTE CARLO
- MONACO MEDIAX
- MONACO INTER EXPO
- LAGARDERE ACTIVE BROADCAST

ANNEXE 4

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2013

(en euros)

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1. Renseignements détaillés										
A. Filiales										
(50% au moins du capital détenu par la société)										
SA. Lagardère Active Radio International 28, rue François 1er - 75008 Paris	58 500 000	115 210 202	100,00	111 038 632	111 038 632	0	0	730 000	4 460 597	0
SAS. Europe 2 Entreprises 28, rue François 1er - 75008 Paris	11 700 000	-17 785 977	100,00	15 244 724	0	0	0	17 978 863	-2 676 495	0
SAS. Europe 1 Sport 26bis, rue François 1er - 75008 Paris	247 013	-8 098 440	100,00	3 427 582	0	7 850 000	0	0	-46 679	0
SAS. Lagardère Active TV 28, rue François 1er - 75008 Paris	27 116 550	113 045 278	100,00	124 432 426	124 432 426	79 110 000	0	0	9 301 839	0
GmbH. Compagnie Européenne de Radiodiffusion et de Télévision - Europe 1 (CERT) 58 - 60 Richard Wagner Strasse D - 6600 Sarrebrück (Allemagne)	4 000 000	6 387 711	99,80	17 071 375	17 071 375	0	0	5 773 499	1 546 946	0
SAS. Europe 1 Télécompagnie 26 bis, rue François 1er - 75008 Paris	3 750 000	17 912 135	50,00	3 954 139	3 954 139	0	0	77 072 786	-3 904 505	0
B. Participations										
(10 à 50% du capital détenu par la société)										
SAS. Lagardère Thématiques 32, rue François 1er - 75008 Paris	35 759 368	26 941 683	49,00	50 710 019	36 603 000	0	0	46 809 315	5 176 683	5 880 000
SAS. Europe 1 Immobilier 26 bis, rue François 1er - 75008 Paris	1 050 000	-333 375	42,14	6 714 277	6 714 277	0	0	11 194 630	834 607	0
2. Renseignements globaux										
A. Filiales non reprises au paragraphe 1										
a) Filiales françaises (ensemble)				39 613	39 613	16 394 000	0			0
b) Filiales étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0
B. Participations non reprises au paragraphe 1										
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0			0
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0

ANNEXE 5

INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES - ETHIQUE

1. LA RSE, ENJEUX ET STRATEGIE

Donner du sens. Favoriser l'épanouissement au travail de ses collaborateurs. Conjuguer excellence et responsabilité envers la société. Harmoniser le respect de ses objectifs avec celui de la planète. Ces enjeux sont également ceux qui animent le groupe Lagardère Active Broadcast.

Dans cette perspective, le Groupe a notamment mis en œuvre une politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) destinée à répondre à plusieurs objectifs : intégrer le développement durable dans les processus de production de ses différents métiers ainsi que dans la vie quotidienne des filiales; anticiper les risques des crises climatiques et énergétiques et la demande des consommateurs ; satisfaire les exigences réglementaires et les attentes des collaborateurs.

En matière sociale, l'équilibre et le développement de ses collaborateurs sont des objectifs permanents pour le Groupe, alors que la préservation des ressources naturelles (et notamment des forêts) et la réduction de son empreinte énergétique constituent deux enjeux environnementaux majeurs.

Au-delà de sa responsabilité vis-à-vis de ses multiples parties prenantes, auteurs et créateurs, auditeurs, internautes et spectateurs, mais aussi collaborateurs et fournisseurs, ayants-droits et annonceurs, concédants et voyageurs, clients et investisseurs, consommateurs et actionnaires, c'est avec la société civile dans son ensemble, et plus particulièrement avec ceux qui en ont le plus besoin, que le Groupe souhaite tisser un lien social et solidaire.

Face à ces différents enjeux, le Groupe a élaboré une démarche RSE structurée autour de quatre priorités déclinées en douze engagements. Les quatre priorités sont les suivantes :

- s'affirmer comme un employeur responsable ;
- développer ses activités dans le respect de l'environnement ;
- favoriser l'accès à l'information et à la connaissance ;
- être un groupe Audiovisuel créateur de lien social.

La société Lagardère Active Broadcast adhère aux directives de sa société mère, la société Lagardère SCA, et sa politique de Responsabilité sociale et environnementale est exposée ci-après.

1.1 LES DONNEES SOCIALES

1.1.1 L'effectif et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Répartition des effectifs permanents au 31 décembre 2013 par branche et par genre

Branche	Femme	Homme	Totaux
Radio	492	638	1 130
Télévision	122	78	200
Totaux	614	716	1 330

Répartition des effectifs permanents au 31 décembre 2013 par branche et par âge

Branche	< 25 ans	25-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	> 60 ans	Totaux
Radio	26	201	468	294	115	26	1130
Télévision	3	28	76	66	22	5	200
Totaux	29	229	544	360	137	31	1330

Répartition des effectifs permanents au 31 décembre 2013 par branche et zone géographique

Branche	France	Allemagne	Pologne	République Tchèque	Roumanie	Slovaquie	Totaux
Radio	412	13	479	142	68	16	1 130
Télévision	200	-	-	-	-	-	200
Totaux	612	13	479	142	68	16	1 330

Au cours de l'exercice 2013, sur 117 embauches, 52 % ont été obtenus par des femmes et il a été constaté 33 licenciements.

Politique de rémunération

En matière de rémunération, le Groupe s'attache à proposer des pratiques de rémunération justes, équitables et cohérentes. Celles-ci respectent les dispositions légales et tiennent compte du contexte économique et social de chaque pays ainsi que des accords négociés entre les partenaires sociaux du secteur d'activité concerné, notamment en matière de salaire minimum ou de barèmes d'augmentation générale.

La volonté du Groupe est en tout état de cause de contribuer à l'égalité entre les rémunérations des hommes et des femmes à condition égale d'emploi et de qualification.

En matière d'évolution de la rémunération de ses collaborateurs, la politique du Groupe est de favoriser des augmentations de salaire fondées sur l'évaluation des résultats individuels, selon des critères qualitatifs et quantitatifs définis par les filiales. Afin de prendre en compte le niveau de compétences, de formation et de responsabilité des collaborateurs mais également la spécificité des secteurs dans lesquels ils évoluent, l'individualisation des augmentations est ainsi de plus en plus pratiquée.

En contrepartie de cette individualisation et afin de garantir la plus grande transparence entre le salarié et sa hiérarchie en matière d'évolution de la rémunération de base, le Groupe encourage la mise en place d'entretiens annuels permettant aux salariés de mieux se situer par rapport à leur fonction.

Enfin, la masse salariale de Lagardère Active Broadcast au 31 décembre 2013 est d'environ 51 M€.

1.1.2 Organisation du travail

Temps de travail

La durée de travail maximum est en moyenne de 35 heures hebdomadaires et de 218 jours par an. Comme chaque année, afin de répondre aux besoins liés à la spécificité de leurs activités, les entités du Groupe ont mis en place une organisation du travail qui fait preuve de souplesse.

Il est important de souligner toutefois que cette souplesse, nécessaire dans l'organisation du travail, n'empêche pas le Groupe de rester attentif au respect des dispositions réglementaires propres à chaque pays, notamment en matière de durée et d'organisation du travail.

Analyse des moyens de flexibilité du travail

Le Groupe fait appel à la catégorie spécifique des intermittents pour les besoins de ses activités. En ce qui concerne les moyens d'adaptation classiques, on constate en 2013 un renforcement du recours aux effectifs non-permanents, loin devant l'intérim et les heures supplémentaires.

Les salariés « occasionnels »

La production audiovisuelle et la production de spectacles vivants amènent le Groupe à s'appuyer, en France, sur la collaboration de catégories de personnel spécifiques : les pigistes, intermittents du spectacle et autres travailleurs occasionnels (comme les relecteurs ou le personnel indispensable à l'organisation d'événements ou d'hospitalités). Comme en 2012, le nombre de salariés dits "occasionnels" a augmenté en 2013. Cette hausse se retrouve logiquement du fait de ses activités dans la production audiovisuelle.

L'absentéisme

Les données au titre de l'exercice 2013 relatives à l'absentéisme permettent de constater que le nombre moyen de jours d'absence pour cause d'accident du travail est en baisse (- 33 %) par rapport à l'année précédente.

Le nombre moyen de jours d'arrêt de travail pour cause de maladie par an a été de 6,7 jours en 2013.

1.1.3 Les relations sociales

Composante essentielle de la politique de ressources humaines du Groupe, le dialogue social, qui s'inscrit sur un principe clair de recherche d'équilibre permanent entre les enjeux économiques et sociaux, se situe à tous les niveaux de l'organisation (entités et branches).

Représentation au niveau du groupe

Au-delà du principe d'autonomie des branches, le Groupe souhaite privilégier la concertation et le dialogue avec ses partenaires sociaux et entre ses différentes filiales, en France et à l'international.

Dans cet objectif, deux Comités ont été constitués : le Comité d'Entreprise Européen, créé en janvier 2003, et le Comité de Groupe, créé en janvier 2002. Ces deux instances échangent régulièrement avec la Direction sur les enjeux et transformations nécessaires à l'activité du Groupe.

Au sein des entités Lagardère Active Broadcast il existe de nombreuses instances représentatives du personnel (comités d'entreprise, délégués du personnel, délégué unique du personnel, comité central des UES, CHSCT,...).

Par ailleurs, il existait 56 accords collectifs en vigueur existants au sein de Lagardère Active Broadcast au 31 décembre 2012, et 13 nouveaux accords ont été signés au cours de l'exercice 2013 (accords sur les salaires, contrats de génération, accords sur les mutuelles et prévoyance, accords seniors, ...).

1.1.4 Santé et sécurité

Les activités du Groupe relèvent principalement du secteur tertiaire, secteur dans lequel les problématiques de sécurité, d'hygiène et de santé sont plutôt réduites. En 2013, il a été constaté 4 accidents du travail pour l'ensemble des entités de Lagardère Active Broadcast. Par ailleurs, 516 heures de formation ont été dispensées au sein des entités Lagardère Active Broadcast sur l'hygiène et la sécurité.

Néanmoins, le Groupe mène dans chacune de ses branches, une politique de réduction des risques sanitaires et professionnels à travers des actions de prévention et de formation. Au cours de l'année 2013, aucune activité n'a été menée pour le stress au travail et aucun accord n'a été signé pour le télétravail.

Enfin, les thèmes de la sécurité, de l'hygiène, et des conditions de travail sont couverts par des accords collectifs dans la majorité des filiales de Lagardère Active Broadcast. Seules les filiales Lagardère Entertainment et Lagardère Active Radio Pologne ne sont pas couvertes par de tels accords.

1.1.5 Formation

Conformément au principe d'autonomie de chacune des branches, les actions en matière de développement des compétences et de mobilité interne sont propres à chaque entité.

Elles traduisent cependant la volonté du Groupe d'investir dans le savoir-faire et les responsabilités individuelles de ses collaborateurs, et de favoriser leur épanouissement professionnel par le développement de la mobilité interne.

En 2013, le montant total des heures de formation s'est élevé à 12 674 heures.

1.1.6 Egalité et traitement

Répartition des effectifs permanents au 31 décembre 2013 par genre et par statut

Branche	Autres salariés		Cadres (hors Exécutifs)		Cadres Exécutifs		Journalistes/ Photographes		Total	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Radio	265	261	65	112	4	17	158	248	492	638
Télévision	30	17	79	28	12	30	1	3	122	78
Totaux	295	278	144	140	16	47	159	251	614	716

Dans ce domaine, le Groupe appuie ses actions sur deux principes forts : garantir l'égalité des chances et traiter chaque individu avec respect.

Fort de la variété de ses métiers et des compétences de ses collaborateurs, le Groupe encourage la diversité au sein de ses branches, qui par leurs activités média se doivent encore plus de refléter la société qui les entoure. Il s'attache à promouvoir et à développer les actions transversales dans ce domaine en faisant notamment émerger les bonnes pratiques initiées dans les différentes entités puis en les faisant partager en interne.

A ce titre, il a décidé de mettre l'accent sur trois dimensions :

- la place des femmes dans l'entreprise,
- le handicap,
- l'intégration de jeunes issus de zones urbaines sensibles.

A la suite d'un audit portant sur la diversité sous toutes ses formes (handicap, parité, senior, origines ethniques...) réalisé en 2012, le plan d'action pluriannuel, *Diversité Active* a commencé son déploiement.

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Avec un pourcentage de femmes atteignant près de 44 % du total de l'effectif par rapport à 41 % l'année précédente, la question de l'égalité professionnelle homme/femme au sein du Groupe est encore à améliorer.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

Le Groupe avait lancé en 2012 un audit sur le handicap au travail et en 2013, chacune des branches a poursuivi ses actions dans ce domaine. Celles-ci sont de différentes natures : actions de sensibilisation ou de formation des salariés, embauches ou accueil de salariés ou stagiaires handicapés, recours à des ESAT, travaux d'aménagement dans les locaux pour en renforcer l'accessibilité.

La Mission Handicap du Groupe a poursuivi la mise en place d'actions pour favoriser l'intégration de personnes en situation de handicap (contrats permanents, alternance, accueil de stagiaires) et ainsi contribuer à faire changer le regard sur le handicap. Le nombre de salariés en situation de handicap au sein de Lagardère Active Broadcast est de 8 personnes.

En 2013 l'entreprise adaptée APR2 s'est à nouveau chargée du recyclage du matériel informatique et bureautique de la branche mais aussi de la collecte et du recyclage des magazines. Plusieurs sociétés de production ont choisi l'entreprise Sabooj pour les accompagner dans le lancement de leurs sites sur le portail Lagardère Entertainment.

Par ailleurs, le CSA a amorcé en décembre 2013 en accord avec le Ministère délégué aux Personnes Handicapées, un projet de Charte visant à favoriser la formation et l'insertion professionnelles des personnes handicapées dans le secteur de la communication audiovisuelle. Le Pole Radio TV de Lagardère Active a signé cette charte en février 2014.

1.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales

La politique de lutte contre les discriminations.

Le code de Déontologie

Le chapitre 2 du Code de Déontologie, dédié aux « relations à l'intérieur du groupe », résume l'engagement du Groupe en matière de lutte contre les discriminations :

« Le groupe Lagardère s'attache à promouvoir l'égalité de traitement entre tous ses collaborateurs et à avoir des pratiques équitables en matière d'emploi. Il s'oppose à toute forme de discrimination pour des motifs tirés des origines, des mœurs, de l'âge, du sexe, des opinions politiques ou religieuses, de l'appartenance syndicale des individus ou du handicap.

Sur le plan religieux, le Groupe revendique sa conception laïque de l'entreprise et sa neutralité vis-à-vis de toutes les religions. Il respecte les croyances et opinions de ses collaborateurs et leurs manifestations aussi longtemps qu'elles ne viennent pas troubler la vie sociale et/ou contrarier le bon fonctionnement de l'entreprise. En ce qui concerne le respect des fêtes religieuses, le Groupe se réfère au cadre légal des différents pays dans lequel il est implanté.

Toute discrimination d'un collaborateur à l'égard d'autres collaborateurs pour quelque motif que ce soit ne saurait être tolérée ».

En ce qui concerne l'élimination du travail forcé et l'abolition effective du travail forcé des enfants, le Groupe avait décidé, en 2012, dans le cadre du reporting social réalisé chaque année, de se doter d'un outil de recensement des éventuels cas de contentieux formels enregistrés. A nouveau en 2013, aucune plainte officielle n'a été déposée en ce sens.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

Le « respect des droits fondamentaux en matière de droits de l'homme et de conditions de travail » et la promotion des principes de l'OIT, répond à l'article R-225-105-1 du Code de commerce français, qui fait notamment référence aux droits et libertés suivants :

- le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

Le respect de la liberté d'association (et notamment le droit de créer et proposer une représentation sociale aux salariés du Groupe) a déjà été abordé dans le paragraphe 1.1.3 relatif aux relations sociales qui a notamment permis d'apprécier la vitalité du dialogue social, tant au niveau du Groupe, qu'au niveau local.

La politique d'élimination des discriminations a quant à elle été étudiée dans le paragraphe 1.1.6, à travers notamment les mesures visant à assurer une égalité professionnelle entre hommes et femmes au sein du Groupe, les actions proactives de partenariats visant à permettre une meilleure intégration des jeunes issus de zones urbaines sensibles, ainsi que la politique d'insertion des travailleurs handicapés.

En ce qui concerne l'élimination du travail forcé et l'abolition effective du travail forcé des enfants, cette information n'est pas pertinente au regard de l'activité de la Société.

1.2 LES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe se présente comme un groupe audiovisuel exerçant des activités diversifiées de nature largement tertiaire, ce qui limite ses impacts environnementaux.

Le présent document reprend, dans l'ordre fixé par le Code du commerce français, la liste des informations environnementales requises, mais la nature tertiaire de ses activités a conduit le Groupe à considérer comme non pertinentes un certain nombre de ces informations, plus particulièrement liées aux secteurs primaire et secondaire de l'économie.

Il en va ainsi :

- des mesures concernant l'utilisation des sols et des mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- des informations concernant la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales, compte tenu de la nature sanitaire des eaux concernées dans les bureaux.
- de la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité.

1.2.1 Politique générale en matière environnementale

La Direction du Développement durable du Groupe est rattachée à la Direction des Ressources humaines et gère de façon opérationnelle la politique RSE en matière environnementale.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement.

Le Groupe gère de façon autonome ses actions de formation ou de sensibilisation en matière de protection de l'environnement. Depuis plusieurs années, le Groupe a organisé différents séminaires, sessions de e-learning, ateliers ou forums permettant à ses collaborateurs de maîtriser les enjeux environnementaux propres à leurs activités ainsi que les outils et actions engagées pour y faire face. Chaque entité mène des campagnes d'affichage sur ses différents sites pour le tri sélectif des déchets.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.

La nature des activités du Groupe est largement tertiaire et une grande partie des actifs sont de nature incorporelle.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

En 2013, aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe. De même, en 2012, aucune charge n'a été intégrée dans ces mêmes comptes au titre d'une décision judiciaire en matière d'environnement ou d'actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

1.2.2 Pollution et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les différentes entités du Groupe s'efforcent de limiter et recycler leurs différents types de déchets (papiers de bureaux, déchets d'équipements électriques et électroniques).

Il a mis en place en 2011 au sein des entités de Lagardère Active Broadcast un dispositif de tri sélectif dans les principaux sites de la région parisienne, ce qui a permis de trier et valoriser les déchets (par recyclage ou incinération).

La consommation de matière premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Conscient de cet enjeu de préservation de ressources naturelles, le Groupe a fait de la gestion responsable du papier, une priorité environnementale et cherche à accroître d'année en année à la fois la part de son papier acheté certifié (issu de forêts gérées durablement) et l'utilisation de papier recyclé lorsque cela est possible.

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Le Groupe avait entrepris en 2012 un travail d'amélioration du reporting environnemental, avec un double objectif: redéfinir les priorités environnementales et fiabiliser le processus de calcul et de remontée des informations concernées. Dans ce cadre, le Groupe a décidé d'inscrire sa démarche dans une logique de progrès qui lui permet ainsi d'affiner au fur et à mesure son panel d'indicateurs et d'étendre la couverture de son périmètre. La publication des données suivra la même progression.

Les consommations d'énergie publiées ci-dessous font référence aux énergies utilisées pour produire et fournir les services liés aux activités du Groupe en France ainsi que pour chauffer et éclairer les différents locaux/sites où travaillent les collaborateurs du Groupe en France, étant précisé que les données d'électricité incluent également les consommations des sites de diffusion radio gérés en propres par le Groupe.

Consommations d'énergie tertiaire du Groupe en 2013

Electricité (kWh)	6 851 865
Gaz (kWh)	3 630 229
Fioul (litre)	2 126

Equivalence CO₂ des consommations d'énergie tertiaire du Groupe en 2013

Electricité (t.eq.CO ₂)	493,33
Gaz (t.eq.CO ₂)	849,47
Fioul (t.eq.CO ₂)	6,80

Concernant la méthode de calcul et de conversion en équivalence CO₂, les facteurs d'émission utilisés sont issus de la Base Carbone qui est une base nationale française de données publiques contenant un ensemble de facteurs d'émissions et de données sources. Par ailleurs, les facteurs d'émission retenus intègrent toutes les émissions liées à l'amont. Autrement dit, ce sont des facteurs d'émission « amont et combustion ». Les émissions de gaz à effet de serre affichées ci-dessus font uniquement référence aux consommations d'énergie mentionnées précédemment.

Par ailleurs, lors de son déménagement à Boulogne, Lagardère Entertainment a également fait le choix d'un immeuble labellisé HQE et BBC (Bâtiment Basse Consommation)

1.2.3 Changement climatique

Les émissions de gaz à effet de serre n'ont pas encore été évaluées par le Groupe.

Toutefois, en 2013 a été diffusée sur TF1 la série policière JO, dont le tournage en 2012, grâce aux recommandations du collectif Ecoprod (Collectif réunissant principalement l'ADEME, le groupe Audiens, France TV, TF1, la région PACA) avait permis de réduire le Bilan Carbone® de la série (580 tonnes équivalent CO₂ pour l'ensemble des 8 épisodes).

1.2.4 La protection de la biodiversité

La protection de la biodiversité n'est aujourd'hui pas un enjeu matériel pour les activités du Groupe.

1.3 LES ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Groupe afin de satisfaire les attentes de tous ses publics, s'attache à produire des contenus variés (politique, jeunesse, sport, divertissement, santé, musique, société...) à travers divers modes de production, de diffusion ou de sites Internet, radios, chaînes télévisées, sociétés de production), favorisant ainsi l'accès à la culture et à l'information, ainsi que la promotion de la diversité des opinions et des idées.

L'immersion croissante de ses activités dans le monde du numérique, (notamment des réseaux sociaux), pose au Groupe de nouveaux défis à relever, tant en matière de nouveaux modèles économiques à inventer que de métiers à repenser (comme celui de journaliste), ou de nouvelles relations avec son public à maîtriser.

L'aide à la création sous toutes ses formes, la défense des auteurs aux quatre coins du monde, le respect de la propriété intellectuelle, la diversité culturelle, la lutte contre le piratage et la protection des données personnelles.

C'est conscient de tous ces enjeux sociétaux que le Groupe a choisi d'y consacrer deux de ses quatre priorités RSE (Favoriser l'accès à l'information et à la connaissance et Etre un groupe audiovisuel créateur de lien social), toutes deux développées dans le rapport de développement durable, ainsi que les six engagements qui en découlent :

- défendre le pluralisme de l'information et garantir la diversité des contenus ;
- faciliter l'accès des contenus et être à l'écoute des différents publics ;
- nourrir le débat sur le développement durable et les grands sujets de société ;
- s'engager pour la promotion de la culture ;
- se montrer solidaire et permettre l'éclosion des jeunes talents.

Ces enjeux spécifiques à ses activités de medias n'exemptent aucunement le Groupe de ses responsabilités sociétales vis-à-vis du reste de la société civile et de ses fournisseurs et sous-traitants.

1.3.1 Impact territorial, économique et social

En matière d'emploi et de développement régional

Dans les différents pays où l'activité de radio est implantée, le Groupe tient compte de l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional. Plus particulièrement en France avec ses activités de radios musicales, il est privilégié l'emploi de salariés en région.

Sur les populations riveraines ou locales

La nature essentiellement tertiaire de ses activités y compris à l'étranger conduit le Groupe à considérer comme non pertinente cette thématique spécifique.

1.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou organisations

Le Groupe choisit de présenter ici le dialogue qu'il tisse plus particulièrement avec les établissements d'enseignement et les étudiants, en cohérence avec son engagement sociétal à « permettre l'éclosion des jeunes talents ».

Au-delà des relations particulières entretenues avec l'Institut de Sciences Politiques de Paris, le Groupe est partenaire de plusieurs universités. Chaque entité développe en effet une politique importante d'échanges avec les écoles et universités, notamment par le biais de conventions de stages ou la conclusion de contrats en alternance.

Ainsi, depuis plusieurs années, Europe 1 attribue la bourse Lauga-Delmas, récompensant d'un CDD au sein de la rédaction les meilleurs étudiants en journalisme. En 2013, deux jeunes filles diplômées de l'ESJ de Lille et du CFJ de Paris ont obtenu un contrat de trois mois à la rédaction.

Par ailleurs, le second prix Europe 1 Solidarité a récompensé en 2013 l'association Audition Solidarité, qui vient en aide aux personnes sans domicile fixe atteintes de déficience auditive en leur apportant une aide humaine et technologique. L'association s'est vue offrir une campagne gracieuse et le soutien d'émissions de la station.

Associations de défense de l'environnement

La Journée de la Terre est un événement mondial qui a lieu tous les ans le 22 avril. Gulli a célébré cette journée pour la 5ème fois en 2013 en organisant un concert solidaire et éco-responsable à Nantes, qui a permis de rassembler 6 891 personnes. Comme chaque année, Gulli s'est engagé à reverser 1 € par personne présente, à l'association Surfrider Foundation Europe. La somme permettant de nettoyer 5m² par personne, ce sont 34 455 m² de plages qui ont été nettoyés en 2013 grâce à Gulli !

Associations d'aide à l'enfance

Gulli a également relayé, sur son antenne et son site en 2013, l'opération Vendée Globe du cœur, au profit de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque, ainsi que l'expédition « l'Odyssée Polaire » organisée par la Fondation Action Enfance.

1.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe prend depuis longtemps en compte les enjeux sociaux et environnementaux dans ses achats, et a ouvert en 2012, un chantier spécifique sur les achats responsables. Ce chantier, piloté par la Direction des Achats et la Direction du Développement durable, est destiné à répondre à l'importance, à la complexité et à la diversité croissantes des achats de toutes les entités du Groupe, que ce dernier entend, plus que jamais, gérer en cohérence avec sa stratégie de développement durable.

Au terme d'un audit mené s'appuyant sur les sept thématiques de la norme ISO26000, un plan d'action a fixé quatre nouveaux chantiers prioritaires. Le premier d'entre eux, concerne la gouvernance des achats responsables et a débuté par la rédaction d'une nouvelle « Politique Achats Responsables », qui remplace la Politique Achats en vigueur dans le Groupe depuis 2008 et vise à accroître la performance globale des achats.

Le nouveau texte promeut notamment auprès des acheteurs du Groupe, le respect de l'environnement, la diversité et l'insertion sociale, la qualité de gouvernance, l'accès facilité aux TPE/PME, la prise en compte de la trésorerie des petits fournisseurs et la sélection de fournisseurs responsables. Des documents ont été réalisés, comme des questionnaires destinés aux fournisseurs.

1.3.4 Loyauté des pratiques

Le Groupe s'attache à respecter un certain nombre de règles, celles édictées par des instances nationales et internationales à l'intention des entreprises et celles qu'il a choisi d'élaborer en son sein afin de les appliquer à ses collaborateurs ou à ses partenaires. Son Code de Déontologie qui a fait l'objet d'une mise à jour en 2012 comprend désormais sept chapitres : Respect des droits fondamentaux ; Relations à l'intérieur du Groupe ; Relations avec les partenaires extérieurs et les concurrents, ce chapitre intégrant des dispositions concernant directement « l'interdiction de la corruption en France et à l'étranger » ; Relations avec la clientèle ; Respect des actionnaires ; Engagements vis-à-vis de la société civile ; Environnement.

Les diffuseurs radio du Groupe veillent au respect des lois et réglementations en vigueur et des conventions signées avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). À cet égard, les chaînes de télévision et veillent rigoureusement au respect des prescriptions du CSA concernant la protection des mineurs. Les conventions de chacune des chaînes du Groupe avec le CSA indiquent notamment les heures de diffusion des programmes en fonction de leur classification.

La prévention de l'obésité

Les trois chaînes jeunesse du Groupe, Gulli, Canal J et TiJi sont conscientes de leur responsabilité éditoriale en matière de promotion d'une alimentation saine et équilibrée et de lutte contre l'obésité vis-à-vis de leurs téléspectateurs. A ce titre, elles s'étaient engagées dans la démarche lancée sur ce thème par les autorités publiques et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en signant le 18 février 2009 la première « charte alimentaire » pour une durée de cinq ans.

En 2013, pour la cinquième et dernière année d'application de la charte de 2009, les trois chaînes jeunesse du Groupe ont valorisé auprès du Conseil un volume de diffusion de 314 heures et 49 minutes de programmes de prévention faisant référence pour la plupart d'entre eux aux repères du Plan National Nutrition Santé (PNNS) et renvoyant tous vers le site <http://www.mangerbouger.fr/>.

En 2013, les trois chaînes ont participé au dialogue mené par le CSA pour l'établissement d'un nouveau texte et réaffirmé leurs engagements en souscrivant à la nouvelle charte conclue le 21 novembre 2013. Celle-ci (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 pour une nouvelle période de cinq ans) comprend 14 engagements et prévoit des volumes horaires annuels plus élevés, de 30 à 40 heures pour chaque chaîne, avec une possibilité de mutualisation entre les trois chaînes.

1.3.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Plusieurs conventions, déclarations ou chartes internationales faisant référence aux droits de l'homme traitent de thématiques importantes pour un groupe audiovisuel comme la liberté d'expression, le droit à l'éducation, le respect et l'encouragement de la diversité culturelle, la protection de la jeunesse, les droits des femmes... Ainsi en est-il de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne de 2000, des Objectifs du millénaire pour le développement de 2000, de la Convention des droits de l'enfant des Nations-Unies de 1989, ou encore des principes directeurs sur les Droits de l'Enfant et les Entreprises publiés en mars 2012 par l'UNICEF, le Pacte Mondial des Nations unies et l'ONG Save the Children.

C'est pourquoi le Groupe a choisi de faire figurer ici certaines de ses informations sociétales liées à ses activités de producteur et diffuseur de contenus médias. Il en va ainsi de la protection de la jeunesse, de l'accessibilité des contenus aux personnes fragilisées, de la liberté de la presse, de la promotion de la diversité, de la protection des données personnelles... Tous ces sujets ont fait l'objet d'une réflexion commune menée par un certain nombre de médias français réunis au sein du Forum RSE des médias. En collaboration avec l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), le Forum a publié en mars 2014 un premier document intitulé *La RSE dans le secteur des Médias*, qui identifie les enjeux du secteur et propose quelques fiches pratiques.

Protection et accompagnement de la jeunesse

Les diffuseurs radio et télévision veillent au respect des lois et réglementations en vigueur et des conventions signées avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). À cet égard, les chaînes de télévision du Groupe veillent rigoureusement au respect des prescriptions du CSA concernant la protection des mineurs. Les conventions de chacune des chaînes du Groupe avec le CSA indiquent notamment les heures de diffusion des programmes en fonction de leur classification.

La dimension éthique est une préoccupation de premier ordre pour les chaînes Jeunesse, en raison de la spécificité de leur ciblage et de la relation de confiance d'une exceptionnelle qualité qui les unit aux enfants tout autant qu'aux parents et/ou éducateurs.

Cette responsabilité particulière s'inscrit non seulement dans le cadre des conventions qu'elles ont conclues avec le CSA mais aussi dans une démarche déontologique particulière et de bonnes pratiques qui s'imposent à ces chaînes et à l'ensemble de leurs collaborateurs. Tous les programmes préachetés et coproduits pour les chaînes jeunesse du Groupe font l'objet d'un suivi attentif de la part de la Direction Générale du pôle et de ses équipes :

ce travail est effectué en amont, au niveau de l'établissement des personnages, des scénarios, du co-contrôle des dialogues, du graphisme...

Plus encore, les chaînes Gulli et TiJi ont chacune mis en place un comité d'éthique, composé de personnalités qualifiées et d'experts indépendants chargés de veiller au contenu des programmes, à la protection de l'enfance. Le comité d'éthique de Gulli a été entièrement recomposé en 2013 afin d'impulser un souffle nouveau. La première mission a été d'élaborer une charte de déontologie qui devrait être finalisée en 2014. Le comité d'éthique de TiJi, qui réunit notamment un pédopsychiatre, un psychologue et une responsable associative, s'est particulièrement intéressé en 2013 à la relation de la chaîne avec les parents.

Enfin, les chaînes Jeunesse s'appuient sur l'expertise de « L'Observatoire Gulli », cellule de veille créée en 2007 et dédiée à l'étude du comportement des enfants et de la cellule familiale.

Dans le cadre de leurs programmes, les radios musicales RFM et Virgin Radio veillent aux principes de respect de la personne humaine et de protection des enfants et des adolescents. Elles sont particulièrement attentives à prévenir tout dérapage qui pourrait heurter la sensibilité de leurs jeunes auditeurs.

Les radios se mobilisent également en faveur de la protection de l'enfance par la diffusion de spots sur les antennes et/ou la mise en place de bannières publicitaires sur les sites internet pour des associations consacrées à la protection de l'enfance.

Accessibilité des contenus aux personnes fragilisées.

Toutes les chaînes sont tenues de respecter des engagements en faveur des sourds et malentendants, mais les initiatives des chaînes jeunesse vont au-delà des obligations.

Ainsi, le volume d'heures de programmes sous-titrés à destination des sourds ou malentendants en 2013 a représenté 40,80% du temps d'antenne annuel des programmes de Gulli (alors que l'obligation stipulée dans sa convention avec le CSA est de 20%) et a représenté 41,85% des programmes annuels de Canal J (alors que l'obligation stipulée dans la convention de la chaîne avec le CSA est de 10%).

Par ailleurs Gulli, et Canal J ont poursuivi en 2013 la diffusion des deux émissions « *Mes tubes en signe* », (programme musical qui propose d'apprendre des chansons en langue des signes) et « *Fais-moi signe* », programme d'apprentissage de la langue des signes.

Quant à la chaîne des tout petits, TiJi, elle a diffusé la saison 1 de « *Fais-moi signe* » et lancé en septembre 2013 une nouvelle émission d'apprentissage du langage des signes originale « *Signe avec Rémi* », tout en proposant également trois émissions de sa grille traduites en langue des signes.

Ethique journalistique, liberté d'expression

Avec une activité centrée sur la production et l'édition de contenus, le Groupe attache une importance particulière à la liberté d'expression et agit activement dans le combat pour le droit d'informer et d'être informé.

La détention depuis le 6 juin 2013 des journalistes d'Europe1 Didier François et Edouard Elias en Syrie, ainsi que des autres journalistes otages, porte atteinte au droit international et à la liberté essentielle d'informer et illustre tragiquement la nécessité du combat quotidien pour la liberté de la presse. Pour souligner l'attention portée sans répit à la libération des journalistes, le comité de soutien et les équipes d'Europe1 ont organisé de nombreux événements de mobilisation depuis le 6 juin 2013.

Promotion du pluralisme des opinions et de la diversité culturelle

Le pôle radio du Groupe avec ses 17 radios émettent également en dehors de la France à travers six pays (Allemagne, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie).

En France, les débats organisés par le Groupe sur les antennes des radios ou les chaînes de télévision, ainsi que les thématiques abordées dans les productions audiovisuelles, contribuent également à la promotion du pluralisme des opinions.

La protection des données personnelles

Le sujet de la protection des données personnelles est assuré par les directions informatique et juridique du Groupe.

La direction de la Conformité du Groupe travaille également à l'élaboration d'un programme de conformité relatif à la protection des données personnelles comportant des volets de politique de Conformité, des procédures et outils (chartes thématiques, collecte, déclarations, archivage...), de formation et de gestion des incidents.

La direction des Risques du Groupe, en liaison avec la direction des Systèmes d'Information, la direction Juridique et la direction de la Conformité, assure une surveillance du dispositif notamment par l'intermédiaire d'un outil d'auto-évaluation (questionnaire) destiné à sensibiliser les personnes concernées et à s'assurer de l'application des bonnes pratiques dans les activités numériques du Groupe.

2. LA METHODOLOGIE ET LES INDICATEURS DE LA RSE

Au cours de l'année 2012, des protocoles de reporting social et environnemental ont été élaborés conjointement par la Direction des Ressources humaines et la Direction du Développement durable de la société mère Lagardère SCA. Mis à jour au cours de l'année 2013, ces protocoles sont des supports d'aide à la remontée des informations autant que des documents exhaustifs sur l'ensemble des procédures et indicateurs de reporting social et environnemental en application chez Lagardère SCA. Cette remontée est faite via une campagne annuelle sur les douze mois de l'année civile.

En dehors de la description des procédures de reporting (résumées dans les paragraphes ci-dessous), les protocoles incluent une fiche explicative pour chaque indicateur contenu dans les référentiels. Ces fiches permettent ainsi aux contributeurs chargés du reporting de bien comprendre la définition et la pertinence de chaque indicateur mais également sa méthode de calcul ainsi que les documents de base nécessaires à son élaboration.

Ces protocoles ont vocation à être diffusés au début des périodes de reporting, auprès de chaque collaborateur du Groupe concerné (contributeurs et valideurs).

2.1 Le périmètre de consolidation

Les systèmes de reporting permettant la collecte des informations sociales et environnementales sont déployés auprès de l'ensemble des filiales consolidées dont la gestion opérationnelle est assurée par le Groupe, à l'exception :

- des entités cédées ou sorties du périmètre de consolidation financière au cours de l'exercice,
- de certaines entités acquises en cours d'exercice et pour lesquelles le système de reporting va être mis en place progressivement, au fur et à mesure de leur intégration dans le Groupe.

Les variations de périmètre

D'une manière générale, le périmètre de reporting peut varier en fonction de deux paramètres:

- Cessions et/ou acquisitions de nouvelles entités,
- Créations et/ou cessations d'activités.

2.2 Les référentiels d'indicateurs et les méthodes de reporting

Le reporting social répond à la politique Relations Humaines du groupe Lagardère tout en tenant compte des spécificités de ses activités et/ou des spécificités locales.

Le reporting environnemental répond à la politique de développement durable du groupe Lagardère, tout en tenant compte, lui aussi, des spécificités de ses activités et/ou des spécificités locales.

Les données sociales et environnementales sont saisies par un contributeur pour chacune des filiales du Groupe entrant dans le périmètre de reporting, puis validées/vérifiées au niveau de la Direction de la filiale (Direction des Ressources humaines ou Direction Financière). Un second niveau de validation/vérification au niveau de chaque branche est prévu avant transmission aux directions centrales concernées (Direction des Ressources humaines et Direction du Développement durable).

Les contrôles de cohérence réalisés visent à s'assurer de la qualité et de la sincérité des données remontées et incluent la comparaison avec les données des exercices précédents, participant ainsi à la fiabilité du système d'information.

Malgré la volonté du Groupe de faciliter au maximum le travail des contributeurs, de cadrer au mieux ses processus de reporting et de tenir compte de l'internationalisation de son implantation et de ses activités (objectifs rendus d'autant plus plausibles depuis l'instauration des protocoles de reporting), certaines difficultés, potentiellement créatrices d'incertitudes, peuvent apparaître au cours du reporting:

- mesure imprécise ;
- erreur de calcul;
- mauvaise compréhension de la question posée;
- erreur de saisie de la donnée;
- problème de définition d'un indicateur;
- difficulté de répondre pour des raisons juridiques et/ou politiques.

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION
sur l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le Cofrac, et membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Lagardère Active Broadcast, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans le paragraphe « La méthodologie et les indicateurs de la RSE » et qui est disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce français. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce français (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes en avril 2014 pour une durée d'environ 1 semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000¹.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce français.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce français.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce français avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le paragraphe « La méthodologie et les indicateurs de la RSE » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

¹ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené six entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif du périmètre que nous avons sélectionnées² en fonction de leur activité, de leur contribution, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 27 % des effectifs et entre 66 % et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris-La Défense, le 15 avril 2014

L'organisme tiers indépendant,
MAZARS

Emmanuelle RIGAUDIAS
Associée RSE et Développement Durable

Bruno BALAIRE
Associé

¹ Effectifs permanents présents au 31 décembre 2013, répartition des effectifs permanents au 31 décembre 2013 par genre, par tranche d'âge et par zone géographique, nombre de jours d'absence (maladie), accords collectifs signés en 2013, nombre total d'heures de formation, consommations d'énergie tertiaire du Groupe en France : électricité, gaz et fioul, émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie, actions de partenariat ou de mécénat, mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs.

² Informations sociales et sociétales : Europe 1 pour l'ensemble des informations et Lagardère Entertainment pour les informations relatives aux effectifs et à la formation; Informations environnementales : immeuble Europe 1 au 26-32 rue François 1er dans le 8ème arrondissement à Paris.

Cette page est laissée intentionnellement blanche.

LAGARDERE ACTIVE BROADCAST

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2013

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013
(en milliers d'euros)

ACTIF		31.12.2013	Rappel	variations
		(12 mois)	31.12.2012	
			(12 mois)	
Actif disponible ou recouvrable à moins d'un an	Banques : Dépôts à vue	5	7	
	Titres négociables	0	0	
	Créances d'exploitation :			
	-Clients débiteurs	16 816	16 464	
	(-) Provision pour dépréciation	0	0	
	-Débiteurs divers	91	601	
	(-) Provision pour dépréciation	0	0	
	-Taxes à récupérer	1 293	2 900	
	Comptes des sociétés affiliées	107 033	111 717	
	(-) Provision pour dépréciation	-24 244	-7 807	
	Autres créances	0	0	
	Excédent d'impôt sur les bénéfices versé	1 128	0	
		<u>102 122</u>	<u>123 882</u>	-21 760
Actif à plus d'un an d'échéance	Autres créances	2 691	19 234	
	(-) Provision pour dépréciation	-2 691	-19 234	
		<u>0</u>	<u>0</u>	0
				0
Actif indisponible	Dépôts et cautionnements versés	0	14	-14
Titres de participation	Titres des sociétés affiliées	334 616	334 616	
	(-) Provision pour dépréciation	-32 855	-17 611	
		<u>301 761</u>	<u>317 005</u>	-15 244
Immobilisations	Autres immobilisations incorporelles	5	7	
	Installations techniques	0	0	
	(-) Amortissements	0	0	
	Mobilier et matériel de bureau	0	14	
	(-) Amortissements	0	-14	
	Agencements et installations	0	6	
	(-) Amortissements	0	-6	
		<u>5</u>	<u>7</u>	-2
Comptes de régularisation	Produits à recevoir	6 542	6 452	
	Dépenses payées d'avance	0	0	
	Charges imputables aux exercices futurs	0	0	
		<u>6 542</u>	<u>6 452</u>	90
Total		410 430	447 360	-36 930
Comptes d'ordre	Actions des administrateurs détenues en garantie de gestion	0	0	
	Tiers débiteurs pour avals, cautions et autres garanties reçues	0	0	
		<u>0</u>	<u>0</u>	0

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

(en milliers d'euros)

PASSIF		31.12.2013 (12 mois)	Rappel	variations
			31.12.2012 (12 mois)	
Passif exigible à moins d'un an	Découverts bancaires	3	0	
	Coupons à payer	1	1	
	Fournisseurs : comptes des sociétés affiliées	5 635	6 421	
	Fournisseurs créditeurs	1	3	
	Dépenses à régler	0	0	
	Taxes sur le chiffre d'affaires à payer	1 216	0	
	TVA collectée par l'entreprise	3 016	2 643	
	Créditeurs divers	0	986	
	Comptes des sociétés affiliées	239 172	264 110	
	Avances et emprunts	0	0	
	Impôts sur les bénéfices	0	622	
	Avoirs à établir	4 955	5 782	
	Passif précompté : frais courus non échus	3 455	4 715	
		<u>257 454</u>	<u>285 283</u>	-27 829
Provisions pour risques		36 061	28 135	7 926
Comptes de régularisation	Différences de conversion	0	0	0
Fonds social	Capital social	24 741	24 741	
	Prime d'émission	0	0	
	Réserve indisponible	404	404	
	Réserves statutaires	2 514	2 514	
	Réserves facultatives	0	0	
	Réserve spéciale de réévaluation	3 897	3 897	
	Réserves ordinaires	0	0	
	Provisions réglementées	332	322	
		<u>31 888</u>	<u>31 878</u>	
Résultats	Report des exercices antérieurs	102 063	96 913	
	Résultat net de l'exercice suivant			
	compte de pertes et profits	-17 036	5 151	
		<u>85 027</u>	<u>102 064</u>	-17 037
		<u>116 915</u>	<u>133 942</u>	-17 027
Total		410 430	447 360	-36 930
Comptes d'ordre	Administrateurs créditeurs pour actions déposées	0	0	
	Avals, cautions et autres garanties données	0	0	
		<u>0</u>	<u>0</u>	0

COMPTES DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2013

(en milliers d'euros)

		31.12.2013 (12 mois)	Rappel 31.12.2012 (12 mois)	variations
Résultat de l'activité principale	Produits des ventes ou autres facturations	72 550	69 989	
	<i>A déduire :</i>			
	Taxes sur le chiffre d'affaires	<u>-11 889</u>	<u>-11 469</u>	
	Produits nets des ventes	60 661	58 520	2 141
	Coût des ventes ou autres facturations	-60 080	-63 830	3 750
Bénéfice brut		581	-5 310	5 891
	<i>A déduire :</i>			
	Frais d'administration			
	- Frais de personnel	5	1 824	
	- Frais financiers	22	-25	
	- Frais généraux divers	587	1 842	
	- Amortissements	0	0	
	- Provisions	<u>-6 184</u>	<u>1 407</u>	
		-5 570	5 048	-10 618
Résultat net de l'activité principale		6 151	-10 358	16 509
Résultats des activités accessoires	Résultat de la gestion financière	-343	4 331	
	Résultat des participations	5 881	5	
	Résultat des autres activités accessoires	<u>123</u>	<u>319</u>	
		5 661	4 655	1 006
Résultat courant		11 812	-5 703	17 515
Résultats extraordinaires ou exceptionnels	Plus-values sur cessions de titres d'OPCVM	0	0	
	Moins-values sur cessions des titres de participation	0	0	
	Provisions et reprises sur titres de participation	-15 245	4 523	
	Provisions nettes sur comptes courants	106	186	
	Ajustement provision pour risques	-5 299	3 557	
	Résultats exceptionnels	<u>-8 822</u>	<u>4 847</u>	
		-29 260	13 113	-42 373
Résultats afférents aux exercices antérieurs	Profits	412	0	
	Pertes	<u>0</u>	<u>-849</u>	
		412	-849	1 261
Résultat avant impôt		-17 036	6 561	-23 597
	Provision pour impôt sur les bénéfices	0	-1 410	1 410
Résultat net selon bilan		-17 036	5 151	-22 187

ANNEXE FINANCIERE

Exercice 2013

Les comptes annuels, arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 03 2014 sont établis dans le respect du principe de prudence et sous une forme identique à celle de l'exercice précédent.

L'exercice d'une durée de 12 mois s'est déroulé du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

En dehors de la prise en compte éventuelle de la réévaluation, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Réévaluation

La société a procédé, à la clôture de l'exercice 1979, à la réévaluation légale française de ses immobilisations non amortissables inscrites au bilan du 30 septembre 1977 qui a entraîné la constitution au passif du bilan d'une réserve de réévaluation de 23 457 K€, dont 9 065 K€ ont été incorporés au capital. Compte tenu de la reprise totale de la réévaluation des titres de sociétés disparues et du fonds de commerce par amortissement, la réserve a été ramenée à 3 897 K€.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue comprise entre quatre et dix ans.

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à la valeur de souscription ou au coût d'acquisition, éventuellement réévalués. Les montants des situations nettes comptables des sociétés concernées déterminent les provisions pour dépréciation lorsque les éléments d'actif ne contiennent pas de plus-values latentes suffisantes.

Produits à recevoir (en K€)

- Clients - factures à établir	6 535
- Fournisseurs avoirs à recevoir	7
	<hr/>
	6 542

Situation fiscale différée

Le montant des déficits fiscaux constatés en France à la clôture de l'exercice est de 18 192 K€, compte tenu des déficits imputés sur le bénéfice fiscal 2013.

Charges à payer (en K€)

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

- Fournisseurs - factures non parvenues	3 440
- Clients – avoirs à établir	4 955
- Divers - charges à payer	<hr/>
	15
	8 410

Etablissement de comptes consolidés

La société établit des comptes consolidés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2013.

FONDS DE ROULEMENT

(en milliers d'euros)

		Montants au 31.12.2013	Montants au 31.12.2012	Variations
Eléments d'actif				
	Actif disponible ou recouvrable à moins d'un an	102 122	123 882	-21 760
	Actifs divers (comptes de régularisation)	6 542	6 452	90
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		108 664	130 334	-21 670
Eléments du passif				
	Dettes envers les tiers	257 454	285 283	-27 829
	Passifs divers (comptes de régularisation)	0	0	0
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		257 454	285 283	-27 829
Fonds de roulement		-148 790	-154 949	
Augmentation du fonds de roulement				-6 159

TABLEAU DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)

		31.12.2013	
Ressources			
	Bénéfice de l'exercice	-17 036	
	Dotation aux amortissements	0	
	Variation de provisions (dotations nettes)	6 638	
		<hr/>	
	Autofinancement		-10 398
	Diminution de titres de participation		0
	Diminution des autres créances (LT)		16 543
Total des ressources			<hr/>
			6 145
Emplois			
	Acquisition de titres de participation		0
	Augmentation des autres créances (LT)		0
	Augmentation de l'actif indisponible		-14
	Distribution de dividende		0
			<hr/>
Total des emplois			-14
Augmentation du fonds de roulement			-6 159

ANALYSE DES BILANS COMPARÉS

(en milliers d'euros)

ACTIF (en K€)

L'actif disponible ou recouvrable à moins d'un an

est passé de 123 882 K€ à 102 122 K€, soit une diminution de 21 760 K€ :

Postes en augmentation

- Clients débiteurs	352	
- Excédent d'impôt sur les bénéfices versés	1 128	
	<hr/>	1 480

Postes en diminution

- Banques : Dépôts à vue	2	
- Comptes des sociétés affiliées	4 684	
- Provision pour dépréciation des sociétés affiliées :	16 437	
- Débiteurs divers	510	
- Taxes à récupérer	1 607	
	<hr/>	23 240

Variation		-21 760
------------------	--	---------

L'actif à plus d'un an d'échéance

Est stable avec une valeur nette de 0 K€.

Postes en diminution

- Autres créances	16 543	
- Provision pour dépréciation des autres créances :	-16 543	
	<hr/>	0

Variation		0
------------------	--	---

L'actif indisponible

Les dépôts et cautionnements sont passés de 14 K€ à 0 K€.

Variation		-14
------------------	--	-----

Les titres de participation

sont évalués à 301 761 K€ contre 317 005 K€, soit une diminution de 15 244 K€ :

Augmentations

- Acquisition de titres	0		
	<hr/>	0	
- Provision pour dépréciation des titres de participation :	0		
	<hr/>	<hr/>	
		0	
			0

Diminutions

- Cession de titres	0		
	<hr/>	0	
- Provision pour dépréciation des titres de participation :			
Europe 2 Entreprises	15 244		
	<hr/>	<hr/>	
		15 244	
			15 244

Variation

-15 244

Les immobilisations

sont passées de 7 k€ à 5 K€ en valeur nette, soit une diminution de 2 K€ :

Postes en diminution

- Autres immobilisations incorporelles		2	
- Installation techniques		0	
- Amortissements des installations techniques		0	
- Mobilier et matériel de bureau		14	
- Amortissements du mobilier et matériel de bureau		-14	
- Agencements et installations		6	
- Amortissements des agencements et installations		-6	
		<hr/>	
			2

Variation

-2

Les comptes de régularisation actif

sont passés de 6 452 K€ à 6 542 K€, soit une augmentation de 90 K€ :

Postes en augmentation

- Produits à recevoir	90		
	<hr/>	90	

Variation

90

Variation de l'actif

-36 930

PASSIF (en K€)**Le passif exigible à moins d'un an**

est passé de 285 283 K€ à 257 454 K€, soit une diminution de 27 829 K€ :

Postes en augmentation

- Découverts bancaires :	3	
- Taxes sur le chiffre d'affaires à payer :	1 216	
- TVA collectée par l'entreprise :	<u>373</u>	
		1 592

Postes en diminution

- Fournisseurs : comptes des sociétés affiliées :	786	
- Fournisseurs créditeurs :	2	
- Créditeurs divers :	986	
- Comptes des sociétés affiliées :	24 938	
- Impôts sur les bénéfices	622	
- Avoirs à établir :	827	
- Passif précompté : frais courus non échus	<u>1 260</u>	
		29 421

Variation -27 829

Les provisions pour risques

sont passées de 28 135 K€ à 36 061 K€, soit une augmentation de 7 926 K€.

Variation 7 926

Les comptes de régularisation

sont stables avec un total de 0 K€.

Postes en augmentation

- Néant	<u>0</u>	0
---------	----------	---

Postes en diminution

- Néant	<u>0</u>	0
		0

Variation 0

Le fonds social (capitaux propres)

est passé de 133 942 K€ à 116 915 K€, soit une diminution de 17 027 K€ :

Postes en augmentation

- Provisions réglementées	10	
- Report des exercices antérieurs	<u>5 150</u>	
		5 160

Postes en diminution

- Compte de pertes et profits	<u>22 187</u>	
		22 187

Variation -17 027

Variation du passif -36 930

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur l'exercice social clos le 31 décembre 2013

RAPPORT GENERAL

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport de l'accomplissement de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2011 pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

Les états financiers et documents annexes, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu à l'article 23 de la même Loi n° 408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2013, le bilan au 31 décembre 2013 et le compte de pertes et profits de l'exercice de douze mois, clos à cette date, présentés selon les prescriptions de l'Ordonnance n° 3167 du 29 janvier 1946.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de pertes et profits. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles fondent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan au 31 décembre 2013 et le compte de pertes et profits de l'exercice 2013 ci-annexés, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2013 ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la Loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

RAPPORT SPECIAL

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine Monégasque du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2013 et sur les Assemblées tenues pendant le même exercice.

1 – Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine Monégasque du 5 mars 1895.

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération) comportant une série de prestations (fournitures, travaux) successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un Administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations pendant l'exercice 2013 vous est décrite dans le compte-rendu spécial fait par le Conseil d'Administration de votre société et nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

2 – Assemblée tenue pendant l'exercice 2013

L'unique Assemblée réunie pendant l'exercice sous revue, est l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 qui a :

- statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 ;
- décidé la modification de l'article 4 des statuts. Cette décision a été autorisée par Arrêté Ministériel n° 2013-337 du 12 Juillet 2013 et publiée au Journal de Monaco en date du 16 Août 2013.

Pour cette Assemblée, nous avons vérifié :

- Le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à sa tenue ;
- L'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons pas constaté d'irrégularité.

Fait à Monaco, le 15 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

Jean-Paul SAMBA

Claude PALMERO

PROJET DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur la marche des affaires sociales de la société au cours de l'exercice 2013 clos le 31 décembre 2013 et du rapport des commissaires aux comptes sur le bilan et les comptes sociaux de cet exercice, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties et sans réserve, ainsi que le bilan et les comptes de cet exercice qui se soldent par une perte nette de (17 036 452,24) €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration du compte rendu spécial, annexé au rapport de gestion, qu'il lui a présenté sur les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine Monégasque du 5 mars 1895 et approuve lesdites opérations en tant que de besoin.

Elle maintient l'autorisation donnée aux administrateurs de prendre ou de conserver des intérêts directs ou indirects dans les entreprises ou marchés faits avec la Société, sous réserve d'en rendre compte à la prochaine assemblée générale annuelle.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion au cours de l'exercice 2013.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate que la perte nette de l'exercice 2013 s'élève à la somme de (17 036 452,24) €.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter ce montant au compte « report à nouveau » qui passera de la somme de 102 063 310,26 € à 85 026 858,02 €.

L'assemblée générale constate qu'après cette affectation, le bilan présente un fonds social positif de 116 915 246,62 €.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts français, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes et du réviseur, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Claude PALMERO pour la vérification des comptes 2014, 2015 et 2016, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, Monsieur François BRYCH pour la vérification des comptes 2014, 2015 et 2016, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Jean-Paul SAMBA pour la vérification des comptes 2014, 2015 et 2016, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, conformément à la législation en vigueur, donne pouvoir au conseil d'administration de fixer, annuellement, la rémunération des commissaires aux comptes.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités subséquentes.

Cette page est laissée intentionnellement blanche.

LAGARDERE ACTIVE BROADCAST

COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DECEMBRE 2013

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2013

(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes annexes	Décembre 2013	Décembre 2012
Immobilisations incorporelles	Note E8	48 255	47 641
Ecart d'acquisition	Note E7	109 414	109 099
Immobilisations corporelles	Note E9	26 939	23 661
Titres mis en équivalence	Note E10	9 108	22 028
Autres actifs non courants	Note E11	13 507	29 065
Impôts différés - Actif	Note E5	3 836	3 614
Actifs non courants		211 059	235 107
Stocks et en cours	Note E12	45 155	54 250
Créances clients et comptes rattachés	Note E13	211 281	227 614
Autres actifs courants	Note E14	70 225	65 778
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note E15	234 262	388 825
Actifs courants		560 924	736 466
Total actif		771 983	971 574

PASSIF

Capital social		24 741	24 741
Primes et réserves		230 961	215 320
Résultat		2 552	15 063
Participations ne conférant pas le contrôle		3 966	4 287
Capitaux propres	Note E16	262 219	259 411
Prov. pour retraites et obligations assimilées	Note E17	12 046	12 553
Provisions pour risques et charges non courantes	Note E17	30 769	42 765
Dettes financières non courantes	Note E18	4 062	15 298
Autres passifs non courants	Note E19	13	10
Impôts différés passif	Note E5	13 875	13 502
Passifs non courants		60 764	84 129
Provisions pour risques et charges courantes	Note E17	38 398	33 588
Dettes financières courantes	Note E18	129 354	286 631
Fournisseurs et comptes rattachés		183 474	203 889
Autres passifs courants	Note E19	97 776	103 927
Passifs courants		449 001	628 035
Total passif		771 983	971 574

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013*(en milliers d'euros)*

	Notes annexes	Décembre 2013	Décembre 2012
Chiffre d'affaires	Note E1	393 273	394 322
Produits annexes		72 573	54 514
Produits des activités ordinaires		465 846	448 837
Achats et variations de stocks		(197 222)	(191 935)
Production immobilisée		8 141	1 022
Production stockée		111 438	155 962
Charges externes		(185 945)	(212 895)
Charges de personnel	Note E2	(156 883)	(159 836)
Dotations aux amortissements		(6 399)	(6 659)
Charges de restructuration		(14 074)	(8 911)
Plus ou moins-values de cession d'actifs		(696)	3 577
Pertes de valeurs des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition	Note E3	(1 189)	(2 040)
Autres (charges) et produits	Note E3	10 734	9 223
Part du groupe dans les résultats des entreprises associées	Note E10	(12 293)	156
Résultat avant charges financières et impôts		21 456	36 501
Coût de l'endettement financier net	Note E4	225	235
Autres produits financiers	Note E4		
Autres charges financières	Note E4	(412)	(388)
Résultat avant impôt sur les résultats et les participations ne conférant pas le contrôle		21 269	36 348
Charges d'impôts	Note E5	(16 015)	(19 597)
Résultat net consolidé		5 254	16 751
Dont part attribuable aux :			
Propriétaires de la société mère du Groupe	Note E6	2 552	15 063
<i>Participations ne conférant pas le contrôle</i>		2 702	1 687

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013

(en milliers d'euros)

		Décembre 2013	Décembre 2012
Résultat net consolidé	A	5 254	16 751
Ecarts actuariels sur provisions pour retraites et obligations assimilées		683	(2 288)
Impôts sur les écarts actuariels sur provisions pour retraites et obligations assimilées		(242)	809
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, nets d'impôt, qui ne seront pas reclassés vers le résultat net	B	441	(1 478)
Variation des écarts de conversion		(1 368)	2 517
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés:		0	0
- Gains et pertes de la période non réalisés et enregistrés en capitaux propres			
- Reclassement par transfert des capitaux propres vers le résultat net			
Variation de juste valeur des titres non consolidés:		0	0
- Gains et pertes de la période non réalisés et enregistrés en capitaux propres			
- Reclassement par transfert des capitaux propres vers le résultat net			
Quote-part des gains et pertes des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, nette d'impôt		(632)	(158)
- Gains et pertes de la période non réalisés et enregistrés en capitaux propres		(632)	(158)
- Reclassement par transfert des capitaux propres vers le résultat net			
Impôts sur les gains et pertes enregistrés en capitaux propres			
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, nets d'impôt, qui pourront être reclassés vers le résultat net	C	(2 000)	2 359
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, nets d'impôt	D=B+C	(1 558)	881
Total des gains et pertes consolidés	D+A	3 695	17 631
Dont part attribuable aux:			
Propriétaires de la société mère du Groupe		991	15 948
Participations ne conférant pas le contrôle		2 704	1 683

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013
(en milliers d'euros)

		31-déc-13	31-déc-12
Résultat net		5 254	16 751
Impôt sur le résultat		16 015	19 597
Charges financières nettes		187	153
Résultat avant charges financières et impôts		21 456	36 501
Dotations aux amortissements		6 399	6 659
Perte de valeur et dotations aux provisions		(5 489)	(2 545)
(Gain) perte sur cessions d'actifs		738	(3 381)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0	311
Résultat des sociétés mises en équivalence		12 293	(156)
Variation du BFR (hors variation des impôts)		(3 227)	15 570
Flux générés par l'activité		32 170	52 959
Intérêts payés		(1 061)	(2 204)
Intérêts encaissés		1 281	2 449
Impôts payés		(17 946)	(12 354)
Flux opérationnels	A	14 444	40 849
Investissements			
Incorporels et corporels		(9 121)	(4 526)
Titres de participation		(951)	(15 171)
Autres actifs non courants		(2 360)	(8 479)
Total investissements	B	(12 431)	(28 176)
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé			
Prix de vente des immobilisations cédées			
Incorporelles et corporelles		9	443
Titres de participation		20	2 079
Diminutions des autres actifs non courants		16 070	1 299
Total cessions	C	16 099	3 821
(Augmentation) diminution des placements	D	0	0
Flux d'investissements	E=B+C+D	3 668	(24 355)
Somme des flux opérationnels et d'investissements	F=A+E	18 112	16 494
Opérations sur les capitaux propres			
Var. des participations ne conférant pas le contrôle sur aug.de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		0	(0)
Dividendes versés aux participations ne conférant pas le contrôle		(1 100)	(1 633)
Mouvements financiers			
Augmentation des dettes financières		49	148
Diminution des dettes financières		(179)	(6 336)
Flux de financement	G	(1 230)	(7 822)
Autres mouvements			
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie CT		12	(11 801)
Incidence des différences de conversion sur la trésorerie CT		(865)	543
Autres éléments			
Total des autres mouvements	H	(853)	(11 258)
Variation de trésorerie courante	I=F+G+H	16 028	(2 589)
Trésorerie et équivalents de trésorerie début de période		102 224	104 813
Trésorerie et équivalents de trésorerie fin de période		118 253	102 224

ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 31 DECEMBRE 2013

L'endettement financier net se calcule comme suit :

(en milliers d'Euros)	31-déc-13	31-déc-12
Placements financiers et trésorerie	234 262	388 825
Dettes financières non courantes	(4 062)	(15 298)
Dettes financières courantes	(129 354)	(286 631)
Trésorerie (Endettement) financier net	100 847	86 896

Les variations des exercices 2013 et 2012 s'analysent comme suit :

(en milliers d'Euros)	31-déc-13	31-déc-12
Trésorerie (Endettement) financier net 1er janvier	86 896	84 691
Somme des flux opérationnels et d'investissements	18 112	16 494
Cessions (acquisitions) des participations ne conférant pas le contrôle	0	0
Dividendes	(1 100)	(1 633)
Incidence des effets de change, périmètre et divers	(3 061)	(12 656)
Trésorerie (Endettement) financier net au 31 décembre	100 847	86 896

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2013

(en milliers d'Euros)	Capital social	Autres réserves	Ecart de conversion	Participations ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Solde au 31.12.2011	24 741	220 075	(3 418)	3 064	244 459
Résultat de la période		15 063		1 687	16 751
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		(1 463)	2 364	(11)	890
Total des produits et charges comptabilisés en 2012	0	13 601	2 364	1 676	17 641
Distribution de dividendes		0		(1 633)	(1 633)
Augmentation de capital		(76)		76	0
Rémunérations sur base d'actions		814		23	837
Variation de périmètre		94	(65)	33	63
Autres variations		(3 005)		1 047	(1 958)
Solde au 31.12.2012	24 741	231 503	(1 119)	4 287	259 411
Résultat de la période		2 552		2 702	5 254
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		439	(2 001)	2	(1 559)
Total des produits et charges comptabilisés en 2013	0	2 991	(2 001)	2 704	3 695
Distribution de dividendes		(0)		(1 100)	(1 100)
Augmentation de capital		(0)		0	(0)
Rémunérations sur base d'actions		527		14	542
Variation de périmètre		198		(9)	189
Autres variations		1 413		(1 930)	(517)
Solde au 31.12.2013	24 741	236 632	(3 120)	3 966	262 219

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

A – REFERENTIEL COMPTABLE

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Lagardère sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Le référentiel appliqué est constitué des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2013. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les nouvelles normes ou interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2013 sont les suivantes :

- Amendements à IAS 19 - Avantages du personnel. Ils suppriment notamment la méthode du corridor qui permettait de différer la comptabilisation des écarts actuariels lorsque leur montant, calculé par régime, n'excédait pas 10% de la valeur de l'engagement ou de la juste valeur des actifs du régime. Désormais l'intégralité des écarts actuariels est immédiatement comptabilisée en gains et pertes au sein des capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat. Le Groupe n'est pas impacté par ce changement dans la mesure où il avait opté à compter du 1er janvier 2007 pour ce nouveau mode de comptabilisation. Les autres principaux changements introduits dans la norme sont les suivants :
 - abandon du taux de rendement attendu des actifs qui servait à enregistrer le produit des actifs des régimes à prestations définies. Celui-ci est remplacé depuis le 1er janvier 2013 par le taux d'actualisation qui est utilisé pour calculer les engagements de retraite ; l'écart entre le rendement réel et ce rendement normatif est immédiatement imputé en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat ;
 - les amendements de régime (coûts des services passés non acquis) sont dorénavant reconnus immédiatement au compte de résultat alors qu'auparavant leur enregistrement en résultat était étalé sur l'espérance de durée résiduelle d'activité ;
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur, fournit un cadre de référence sur la façon de mettre en œuvre l'évaluation à la juste valeur pour la comptabilisation des instruments financiers, des actifs et passifs détenus en vue de la vente, ainsi que pour les informations relative à juste valeur requise par d'autres normes (IFRS 7 et IAS 40). Cette norme ne modifie pas les circonstances dans lesquelles la juste valeur doit être utilisée ;
- Amendements à IAS 1 – Présentation des autres éléments de l'état global des gains et pertes consolidés ;
- Amendements à IFRS 1 – Première application des Normes internationales d'information financière : prêts gouvernementaux ;
- Amendements à IFRS 7 – Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2009-2011 (publiées en mai 2012) ;

L'ensemble de ces changements n'ont pas d'impact significatif sur les comptes présentés au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants, adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 mais dont l'entrée en vigueur est postérieure à l'exercice 2013 :

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Partenariats ;
- IFRS 12 – Informations à fournir sur intérêts détenus dans d'autres entités ;
- Amendements de transition à IFRS 10, 11 et 12 ;
- Amendements consécutifs à IFRS 10, 11, 12 sur IAS 28R (Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises) ;

- Amendements à IFRS 10, 12 et IAS 27 – Entités d'investissement ;
- Amendements à IAS 32 – Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ;
- Amendements à IAS 36 – Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs non financiers ;
- Amendements à IAS 39 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

- IFRS 9 – Instruments financiers (norme devant progressivement remplacer IAS 39) ;
- IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique ;
- Amendements à IAS 19 – Contributions des employés ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2010-2012 et 2011-2013 (publiées en décembre 2013).

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses comptes qui serait lié à l'application de ces nouveaux textes.

Les états financiers présentés ont été arrêtés le 25 mars 2014 par la Gérance et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 6 mai 2014.

Bases d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur lorsque les normes IFRS le requièrent.

Jugements et utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

B – PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

B.1 - Périmètre

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux, intégrés selon les méthodes de consolidation décrites ci-après, des entités contrôlées par la mère (filiales), des entités contrôlées conjointement (co-entreprises) ainsi que des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière (entreprises associées). L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, une participation supérieure ou égale à 20 %.

B.2 - Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- **L'intégration globale** pour les sociétés filiales dans lesquelles le groupe Lagardère Active Broadcast exerce le contrôle. Le contrôle consiste dans le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ces sociétés.

Les comptes sont intégrés à 100 % poste à poste. Au sein des capitaux propres consolidés, la quote-part des participations ne conférant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales intégrées est présentée sous une ligne spécifique.

- **La mise en équivalence** pour les sociétés contrôlées conjointement et les entreprises associées. Cette méthode consiste à ne retenir dans les comptes consolidés que la quote-part de capitaux propres correspondant au pourcentage détenu par le Groupe.

La liste des sociétés consolidées par intégration globale et mise en équivalence est présentée en note F.

B.3 - Dates d'arrêtés comptables

Les dates d'arrêtés des comptes des sociétés consolidées correspondent à l'année civile.

B.4 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en Euros suivant la méthode du cours de clôture, selon laquelle :

- les postes du bilan sont convertis en Euros sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice.
- les postes du compte de résultat sont convertis, pour chaque devise, en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion de ces états financiers sont inscrites directement dans un compte spécial au sein des capitaux propres (« Ecart de conversion »).

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont exprimés dans la devise de l'entité et sont convertis au taux de clôture. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de conversion antérieurement comptabilisées en capitaux propres sont reprises en résultat.

B.5 - Opérations et comptes réciproques

Les opérations internes ainsi que les comptes réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminés. Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont réintégrées dans les capitaux propres consolidés, les mouvements de l'exercice étant neutralisés dans le compte de résultat.

C – REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

C.1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et de services dès lors que le transfert de propriété est réalisé ou que la prestation est rendue aux clients.

Les achats et ventes correspondant à des opérations d'échange semblables sont éliminés et n'apparaissent donc pas au compte de résultat.

Pour les activités de régie publicitaire, de distribution de droits audiovisuels, le chiffre d'affaires est constitué des seules commissions perçues.

C.2 - Contrats de location simple

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

C.3 – Indicateurs utilisés pour mesurer la performance du Groupe

Le Groupe utilise comme principal indicateur de performance le résultat opérationnel courant des sociétés intégrées qui se calcule de la façon suivante à partir du résultat avant charges financières et impôts :

Résultat avant charges financières et impôts

Eléments à exclure :

Frais d'acquisition de titres

Plus ou moins-values de cession d'actifs

Pertes de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations corporelles & incorporelles

Charges de restructuration

= Résultat opérationnel courant

Moins : Contribution des sociétés mises en équivalence avant amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions

= Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées

C.4 - Conversion des opérations réalisées en devises

Au bilan, les dettes et créances libellées en devises étrangères sont converties en Euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change en résultant sont enregistrées en résultat, à l'exception de celles se rapportant à des opérations de financement à long terme d'une entité consolidée qui sont inscrites directement en capitaux propres.

C.5 - Paiement fondé sur des actions

Des options d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites ont été accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2, « Paiement fondé sur des actions », est enregistré en charges de personnel un montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires, calculé à la date d'octroi des options et des attributions. La contrepartie de cette charge est directement inscrite en capitaux propres. La norme s'applique aux plans mis en place à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

La juste valeur de la charge est calculée en utilisant les modèles binomial (options d'achat d'actions) et de type Black & Scholes (attributions d'actions gratuites). Sont pris en compte les caractéristiques du plan (prix et période d'exercice), les données de marché à la date d'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits (deux ans pour les plans Lagardère SCA) et, durant cette période, peut être corrigée en fonction des départs ou des radiations. L'évolution ultérieure du cours de l'action n'entraîne, quant à elle, aucune modification de la charge à comptabiliser.

C.6 – Résultat financier

Le résultat financier se compose des charges financières supportées en relation avec les dettes de financement du Groupe ainsi que des produits financiers perçus sur les placements et la trésorerie. Il enregistre également les résultats dégagés sur les opérations de produits dérivés dès lors que ces opérations sont rattachables aux dettes, aux placements financiers et à la trésorerie.

C.7 – Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires qui apparaissent lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées sont ajustées au nouveau taux en vigueur sur l'exercice où le changement est connu et l'ajustement imputé en compte de résultat (méthode du report variable). Les impôts différés sont calculés en application des taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés qui s'appliqueront sur les exercices probables au cours desquels les différences temporaires s'inverseront. Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Au niveau de chaque entité fiscale (société ou groupe de sociétés adhérentes à un régime d'intégration fiscale), les actifs d'impôts différés sur différences temporaires et ceux attachés aux crédits d'impôt et déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur utilisation est probable dans un futur prévisible.

Pour les titres mis en équivalence et dans la mesure où l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale représente les résultats accumulés non distribués depuis la date d'acquisition, l'impôt différé est calculé par application du taux d'imposition qui sera supporté par le Groupe lors de la distribution de ces résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils sont générés par des opérations directement enregistrées en capitaux propres auquel cas ils suivent le même traitement comptable.

C.8 – Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, dont les dispositions sont applicables depuis le 1er janvier 2010.

L'écart d'acquisition correspond généralement à l'écart constaté, à la date de prise de contrôle d'une entité, entre le prix payé et la quote-part attribuable à l'acquéreur dans les capitaux propres de l'entité, après valorisation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables à cette date. Cette méthode est définie en tant que méthode du « goodwill partiel » dans la mesure où les participations ne conférant pas le contrôle sont évalués à leur quote-part dans les actifs et passifs de l'entité acquise.

Sur option exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises, les participations ne conférant pas le contrôle peuvent être évaluées à leur juste valeur, ce qui a pour effet de constater en plus du goodwill sur la part acquise par l'actionnaire majoritaire un goodwill sur la part détenue par les participations ne conférant pas le contrôle. Cette méthode est définie en tant que méthode du « goodwill complet ».

Lorsque la part détenue dans la valeur nette des actifs et passifs de l'entité acquise est supérieure au prix payé, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Toute variation ultérieure du pourcentage d'intérêt détenu dans une filiale et qui ne conduit pas à une perte de contrôle est comptabilisée comme une nouvelle répartition des capitaux propres consolidés entre la part attribuable aux propriétaires de la société mère et les participations ne conférant pas le contrôle. En conséquence, l'écart d'acquisition initial, comptabilisé lors de la prise de contrôle, n'est pas modifié et la différence entre le prix payé/encaissé et la variation des participations ne conférant pas le contrôle est directement inscrite en capitaux propres.

Une variation du pourcentage d'intérêt impliquant la perte ou la prise de contrôle d'une entité donne lieu à l'enregistrement d'un résultat calculé sur la base d'une cession à la juste valeur de l'intégralité de la participation précédemment détenue.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur d'entrée et sont ensuite évalués à cette valeur diminuée du cumul des pertes de valeur. Les frais liés aux acquisitions sont comptabilisés en charges de l'exercice. Les ajustements de prix, en ce compris les variations de dettes représentatives de clauses prévoyant de tels ajustements (clauses d'earn-out), lorsqu'ils interviennent au-delà d'une période de douze mois, sont enregistrés au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de valeur lors de chaque clôture annuelle ou ponctuellement en cas d'indices de pertes de valeur liés à l'apparition d'indicateurs de performance défavorables. Les modalités de mise en œuvre de ces tests sont explicitées dans la note C.10 ci-après.

Lors de la cession d'une filiale, le montant de l'écart d'acquisition qui lui est attribuable est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition relatifs aux entreprises consolidées par mise en équivalence sont inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence.

C.9 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation. Celles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet de tests périodiques de dépréciation analogues à ceux pratiqués pour les écarts d'acquisition.

C.10 – Tests de dépréciation

Le Groupe analyse régulièrement la valeur comptable de ses actifs corporels et incorporels afin d'apprécier s'il existe un indice quelconque de perte de valeur, notamment en cas d'apparition d'indicateurs de performances défavorables. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation afin de la comparer à sa valeur comptable. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est estimée à chaque date de clôture annuelle, indépendamment de tout indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat. Lorsqu'elle porte sur un écart d'acquisition, la perte de valeur est définitive et ne peut être reprise au cours d'une période ultérieure.

Dans le cas où il n'est pas possible ou pertinent d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, l'estimation est réalisée au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle cet actif appartient.

La détermination de la valeur recouvrable est réalisée au travers de l'utilisation de deux méthodes :

- la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé ou par l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient ;
- la méthode des comparables boursiers ou à défaut la référence à des valeurs de transaction récentes sur des actifs comparables.

Hypothèses utilisées dans la méthode de valorisation par les flux de trésorerie futurs

Les flux de trésorerie futurs pris en compte pour tester la valeur des actifs sont ceux qui ressortent des budgets plans internes établis en fin d'exercice. Ils reposent sur des hypothèses clés et des appréciations qui intègrent les effets, identifiés à cette date, de l'environnement économique sur les flux prévisionnels des trois prochaines années.

Les hypothèses clés sur lesquelles s'appuient les prévisions contenues dans les budgets plans portent sur l'évolution attendue dans les principaux domaines suivants : marché publicitaire et parts de marché sur l'ensemble des médias (radios, télévision).

Aux flux de trésorerie sont appliqués des taux d'actualisation après impôt, propres à chaque activité. Au delà de la période couverte par les budgets plans est appliqué un taux de croissance perpétuelle qui est également spécifique à chaque activité.

Les taux d'actualisation appliqués à ces flux de trésorerie sont calculés après impôt et propres à chacune des activités. Au 31 décembre, les taux généralement retenus se situent dans les fourchettes suivantes :

	2013	2012
taux d'actualisation (taux sans risque majoré de la prime de risque de marché)	7.89 %	9.46 %
taux de croissance	1.5 %	1,5 %

Les taux d'actualisation sont calculés à partir des taux de rendement financier moyens observés au cours de l'exercice sur un échantillon de sociétés opérant dans des secteurs d'activité comparables. Leur variation d'un exercice sur l'autre reflète l'évolution des rendements financiers attendus par le marché sur les valeurs de référence.

C.11 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées suivant la méthode du coût historique amorti. Le Groupe n'a pas retenu l'option offerte par IFRS 1, norme fixant les règles de première application des normes internationales, de les réévaluer à leur juste valeur au 1^{er} janvier 2004. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés directement dans les charges de l'exercice.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire appliqué aux durées d'utilisation estimées dont les fourchettes par catégorie d'immobilisations sont :

Constructions	20 à 33 ans
Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Autres matériels, mobilier, installations générales et agencements	2 à 10 ans

La base amortissable est constituée du coût d'acquisition réduit, le cas échéant, de la valeur résiduelle attribuable à l'issue de la durée de vie utile. A l'exception de l'immeuble abritant le siège social du Groupe, la valeur résiduelle retenue est généralement nulle.

Contrats de location financement

Toutes les opérations significatives de locations financières sont comptabilisées comme des investissements financés par emprunt. Les contrats de location sont ainsi classés lorsqu'ils transfèrent au Groupe et en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats sont qualifiés de contrats de location simple.

Les actifs sont amortis, comme les autres actifs détenus, sur leur durée d'utilité attendue ou, si elle est plus courte, sur la durée du contrat de location.

C.12 – Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont valorisés au plus bas de leur coût d'acquisition ou de production et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Les stocks concernent essentiellement des œuvres de production audiovisuelle et des droits audiovisuels acquis par les chaînes thématiques.

C.13 – Actifs financiers

Titres non consolidés

Les titres non consolidés sont initialement enregistrés à leur prix de revient. Au regard des critères définis dans la norme IAS 39, ces titres sont exclusivement qualifiés de titres disponibles à la vente.

Lors de chaque clôture, ils sont évalués à leur juste valeur, représentative de leur valeur de marché, dès lors que le Groupe dispose d'éléments d'évaluation suffisamment fiables, notamment lorsqu'il existe un marché actif. Dans le cas contraire, ils sont maintenus à leur valeur d'entrée.

Si la juste valeur, lorsqu'elle peut être déterminée, est supérieure à la valeur d'entrée, les titres sont réévalués par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

En cas de moins-value identifiée, une perte de valeur est comptabilisée et enregistrée :

- en résultat si la perte présente un caractère permanent ; toute réappréciation ultérieure viendra alors s'imputer en capitaux propres ;
- en capitaux propres si la perte est présumée présenter un caractère temporaire.

Lors de la cession des titres, les ajustements de valeur inscrits en capitaux propres sont repris et comptabilisés au compte de résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. Des pertes de valeur sont enregistrées en résultat lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable.

Trésorerie

La trésorerie comprend :

- les liquidités et dépôts à vue ;
- les dépôts et prêts dont l'échéancier de remboursement est inférieur à trois mois ;
- les valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur et qui peuvent être aisément converties en disponibilités (cas des SICAV monétaires notamment) ; elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les placements en actions et obligations ainsi que les dépôts et prêts à échéance supérieure à trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés au bilan dans le poste Placements financiers.

C.14 – Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les fournisseurs et comptes rattachés et autres passifs. Ils sont évalués au coût amorti sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Des règles particulières d'évaluation, décrites en note C.16 ci-dessous, s'appliquent lorsque les passifs financiers sont adossés à des instruments dérivés de couverture.

C.15 – Engagements de rachats des participations ne conférant pas le contrôle

Antérieurement à la date d'application de la norme IFRS3R, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des options de vente de leurs participations à des conditions déterminées. Toutefois, certaines valeurs de rachat n'ont pas fait l'objet de prix au départ mais seront dépendantes d'expertises ultérieures.

La norme IAS 32 considère que ces options de vente doivent être comptabilisées comme des dettes financières. Au bilan, lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat est enregistré, pour son montant estimé actualisé, en dettes financières par contrepartie des participations ne conférant pas le contrôle et, pour le solde, en écart d'acquisition.

Au compte de résultat, le résultat net consolidé de l'exercice est réparti entre la part du Groupe et les participations ne conférant pas le contrôle conformément aux droits juridiques effectivement détenus. La part des participations ne conférant pas le contrôle dans le résultat de même que les dividendes qui leur ont été versés au cours de l'exercice viennent au bilan compléter la dette financière. Pour les engagements de rachats antérieurs à l'année 2010, toute variation de la valeur estimée de la dette est ensuite comptabilisée par un ajustement correspondant du montant de l'écart d'acquisition.

C.16 – Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés au bilan parmi les autres actifs ou passifs courants pour leur coût d'acquisition et sont ultérieurement évalués à leur valeur de marché (juste valeur). Les variations de valeur sont inscrites en compte de résultat.

Cependant, certains instruments dérivés peuvent être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur (couverture contre les risques de change et de taux relatifs à des dettes financières notamment) ou de flux futurs de trésorerie (dans le cas de ventes ou d'achats futurs).

La comptabilité de couverture leur est applicable si les critères suivants sont réunis :

- la relation de couverture est clairement définie et étayée par une documentation appropriée à la date de mise en place de l'opération ;
- l'efficacité de la couverture peut être démontrée dès l'origine et de manière fiable.

Les conséquences comptables de la comptabilité de couverture sont les suivantes :

- Couvertures de juste valeur

Les instruments dérivés de même que les éléments couverts sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de l'instrument dérivé et de l'élément couvert sont symétriquement inscrites en compte de résultat. Lorsque la couverture est efficace, la variation de juste valeur du produit dérivé se trouve neutralisée par une variation de sens opposé de la juste valeur de l'élément couvert.

- Couvertures de flux futurs de trésorerie

La part efficace de la variation de juste valeur est inscrite directement en capitaux propres, seule la part inefficace étant enregistrée en compte de résultat.

Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris en résultat lors de la réalisation de la transaction couverte.

C.17 – Provisions pour retraites et obligations assimilées

Des provisions sont constituées afin de couvrir la valeur actualisée des engagements sociaux correspondant aux avantages versés au personnel au moment et après son départ du Groupe dès lors que les régimes concernés peuvent être qualifiés de régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, la seule obligation du Groupe réside dans le paiement de primes ou cotisations à des organismes extérieurs ; ces primes et cotisations sont comptabilisées en charges à leur date d'échéance.

Les régimes à prestations définies dans lesquels le Groupe est engagé sont principalement constitués à l'étranger par des plans de retraite et en France par le régime des indemnités de fin de carrière versées aux salariés au moment de leur départ.

La valeur actualisée des engagements sociaux est calculée en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées qui repose sur le principe que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. La méthode prend en compte des paramètres tels que :

- L'évolution prévisible des salaires ;
- La rotation des effectifs ;
- Le risque de mortalité ;
- Un taux d'actualisation financière et, si applicable, un taux de rendement attendu sur les actifs financiers dédiés.

Ces évaluations sont réalisées de façon complète au minimum tous les trois ans et mises à jour annuellement sauf événements exceptionnels nécessitant un chiffrage plus rapproché (modifications substantielles dans les conditions du régime ou dans la composition des effectifs couverts par exemple).

Le Groupe a choisi d'appliquer au 1^{er} janvier 2007 l'option offerte par la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

C.18 - Autres provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provisions est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé qui a été notifié aux parties concernées.

D – PRINCIPALES VARIATIONS DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Comparé au 31 Décembre 2012, le périmètre au 31 décembre 2013 comporte les principales modifications suivantes :

Pôle Radio

Entrée en consolidation le 6 mars 2013 de la société BBC RadioCom, détenue à 100 % par la société Lagardère Active Czech Republic, et consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Entrée en consolidation le 1^{er} mai 2013 de la société Traffic FM sp zoo, détenue à 100 % par la société Eurozet Radio, et consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Pôle Audiovisuel

Entrée en consolidation le 1^{er} janvier 2013 de la société ADD on Factory, détenue à 100 % par la société Lagardère Entertainment, et consolidée par la méthode de l'intégration globale.

E– NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

E.1 – Information sectorielle

La structure du groupe Lagardère Active Broadcast repose sur deux pôles opérationnels : les pôles Radio et Télévision.

Le premier niveau d'informations sectorielles est fourni par branches d'activité ce qui correspond à la structure d'organisation et de gestion du Groupe. Le second niveau est présenté par zones géographiques.

a) Informations par secteurs d'activité

(en millions d'Euros)	2013			2012		
	Radio	TV	Total	Radio	TV	Total
Chiffre d'affaires	176,9	216,3	393,3	175,8	218,5	394,3
Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées	16,6	33,7	50,3	28,1	15,6	43,7
Résultat avant charges financières et impôts	10,4	11,1	21,5	19,5	17,0	36,5
Flux opérationnels	7,4	7,0	14,4	19,7	21,2	40,8
Flux nets d'investissements	(4,6)	8,3	3,7	(0,9)	(23,4)	(24,4)
Somme des flux opérationnels et d'investissements	2,8	15,3	18,1	18,7	(2,2)	16,5

b) Informations par secteurs géographiques

Chiffre d'affaires	31.12.2013	31.12.2012
France	316 890	311 510
Union Européenne des 25	64 222	68 731
Autres pays européens	7 126	7 252
U.S.A et Canada	3 433	3 841
Moyen-Orient	486	651
Asie-Océanie	669	1 413
Autres (Afrique, Amérique Latine)	447	924
Total	393 273	394 322

Actifs	31.12.2013	31.12.2012
France	442 870	474 293
Union Européenne des 25	84 138	85 411
Autres pays européens	1 603	1 017
Total (hors trésorerie et titres mis en équivalence)	528 612	560 721

Investissements (immobilisations incorporelles et corporelles)	31.12.2013	31.12.2012
France	7 447	2 996
Union Européenne	1 132	1 530
Autres pays européens	541	0
Total	9 121	4 526

c) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose en :

	31.12.2013	31.12.2012
Chiffre d'affaires Production et distribution	154 752	158 126
Chiffre d'affaires Abonnés (Chaînes Thématiques)	52 748	52 123
Publicité	157 483	160 103
Echanges dissemblables	4 540	4 047
Autres ventes	23 749	19 923
Total	393 273	394 322

	31.12.2013	31.12.2012
France	316 890	311 510
Etranger	76 383	82 812
Total	393 273	394 322

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé par le groupe Lagardère Active Broadcast au 31 décembre 2013 s'élève à 393,3 M€ à comparer à 394,3 M€ au 31 décembre 2012, soit une baisse de -0,27 % en données brutes. En données comparables, la baisse est de -0,26 %.

La variation du chiffre d'affaires à périmètre et change comparables est calculée par comparaison entre :

- le chiffre d'affaires 2013 retraité des entrées de périmètre et le chiffre d'affaires 2012 retraité des sorties de périmètre intervenues depuis 2012 ;
- le chiffre d'affaires 2013 et le chiffre d'affaires 2012 retraité sur la base des taux de change applicables en 2012.

E.2 – Frais de personnel

a) Effectifs

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration globale se ventilent comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012
Radio et régie Radio	1 130	1 253
Télévision	200	191
Total	1 330	1 444

b) Charges de personnel

	31.12.2013	31.12.2012
Salaires et rémunérations	109 600	110 941
Charges sociales	45 702	46 703
Intéressement et participation	1 042	1 365
Coût des plans d'options	539	827
Total	156 883	159 836

c) Rémunération sur la base d'actions

Sur autorisation donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires de Lagardère SCA, maison-mère de Lagardère Active Broadcast, la Gérance du Groupe LAGARDERE a mis en place au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe des plans d'options de souscription et d'achat d'actions Lagardère SCA.

Conformément aux principes énoncés en Note C.5 « Paiement fondé sur des actions », les options accordées à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2005 ont été évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution.

Selon les termes définis dans les règlements des plans, les options sont acquises au bout de deux ans et expirent au dixième anniversaire à partir de la date d'attribution.

Les hypothèses utilisées pour le calcul de la juste valeur des options par le modèle binomial sont détaillées ci-dessous :

	Actions gratuites		
	Plan du 26.12.2013	Plan du 25.06.2012	Plan du 29.12.2011
Cours de l'action à la date d'attribution	26,49 €	20,43 €	19,71 €
Taux de dividendes attendu	Entre 4,8% et 5,0%	Entre 6,4% et 6,5%	Entre 6,6% et 6,8%

E.3 - Pertes de valeur et autres charges et produits des activités

	31.12.2013	31.12.2012
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	(1 154)	(1 152)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	(35)	(888)
Sous total	(1 189)	(2 040)
Pertes de valeur sur autres actifs	2 833	(1 035)
Provisions pour risques et charges (hors restructuration)	8 972	6 332
Abandon de créances	(104)	(535)
Gains et pertes de change	(9)	(100)
Charges financières hors intérêts	(68)	(24)
Autres charges et produits	(891)	4 585
Sous total	10 734	9 223
Total	9 545	7 183

E.4 - Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'analysent comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 286	2 439
Coût de l'endettement financier brut	(1 061)	(2 204)
Coût de l'endettement financier net	225	235
Autres produits financiers	0	0
Autres charges financières	(412)	(388)
Total	(187)	(153)

E.5 - Impôt sur les résultats

a) Ventilation de la charge d'impôt comptabilisée en résultat

La charge d'impôt au compte de résultat se ventile en :

	31.12.2013	31.12.2012
Impôt courant	(16 131)	(18 655)
Mouvements sur les impôts différés	116	(941)
Total	(16 015)	(19 597)

b) Rapprochement de la charge d'impôt

Le rapprochement entre la charge totale d'impôt comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôt théorique se présente comme suit pour les exercices 2012 et 2013 :

	31.12.2013	31.12.2012
Résultat avant impôts	21 269	36 348
- Contribution des sociétés mises en équivalence	(12 293)	156
- Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	(1 155)	(1 174)
Résultat des sociétés intégrées avant impôts et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	34 717	37 366
Charge d'impôt théorique (1)	(11 953)	(12 865)
Incidence sur l'impôt théorique des :		
Résultats taxés (déduits) à taux réduit	171	520
Déficits imputés dans l'exercice (2)	2 031	1 619
Déficits créés dans l'exercice (2)	(8 297)	(11 363)
Différentiels de taux d'imposition dans les filiales étrangères	975	1 145
Différences permanentes et autres éléments	1 057	1 347
Charge d'impôt réelle	(16 015)	(19 597)

(1) Au taux en vigueur en France (34.43%)

(2) Déficits n'ayant pas donné lieu à constitution d'impôts différés

c) Impôts différés comptabilisés au bilan

	31.12.2013	31.12.2012
Actifs incorporels	(14 145)	(14 214)
Actifs corporels	232	76
Actifs financiers non courants	(215)	(124)
Actifs courants hors stocks	534	706
Stocks et en-cours	0	0
Provisions pour retraites	2 573	2 583
Autres provisions	899	1 018
Autres passifs hors provisions	530	681
Trésorerie	(707)	(769)
Sous-total différences temporaires	(10 300)	(10 042)
Pertes reportables	260	155
Crédits d'impôts		
Total impôts différés nets	(10 039)	(9 888)
Actifs d'impôts différés	26 056	28 682
Limitation d'impôts différés actifs	(22 221)	(25 068)
Passifs d'impôts différés	13 875	13 502

d) Suivi des impôts différés

	31.12.2013	31.12.2012
Actifs (passifs) d'impôts différés nets à l'ouverture de l'exercice	(9 888)	(9 573)
Produits (charges) d'impôts au compte de résultat	116	(941)
Autres	(267)	626
Actifs (passifs) d'impôts différés nets à la clôture	(10 039)	(9 888)

E.6 - Résultat par action

Résultat par action non dilué

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net-part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions propres détenues par le Groupe. Dans le cas de variations du nombre d'action liées à l'exercice des options sur actions consenties au personnel (mouvements répartis sur l'ensemble de l'année), il est fait la moyenne entre le nombre d'actions à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

Résultat par action dilué

La seule catégorie d'actions dilutives est constituée par les options sur actions consenties au personnel dès lors que le prix d'exercice est inférieur au cours de l'action coté à la date de clôture des comptes.

A ce jour, le Groupe n'a pas consenti d'options sur les actions de Lagardère Active Broadcast.

Pour le calcul du résultat par action dilué, le nombre moyen d'actions en circulation est corrigé du nombre d'options non encore exercées.

Le résultat net-part du Groupe de l'exercice est également ajusté par la prise en compte des produits financiers, nets d'impôt, induits par l'exercice des options de souscription.

(en euros)	31.12.2013	31.12.2012
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	1 649 371	1 649 371
Ajustements :		
-actions propres		
-effet des augmentations de capital pondérées "prorata temporis"		
Nombre moyen pondéré avant dilution	1 649 371	1 649 371
Effet pondéré des instruments dilutifs		
Nombre moyen pondéré après dilution	1 649 371	1 649 371
Résultat net-part du Groupe non dilué (en Euros)		
-avant perte de valeur des écarts d'acquisition	2,25	9.84
-après perte de valeur des écarts d'acquisition	1,55	9.13
Résultat net-part du Groupe dilué (en Euros)		
-avant perte de valeur des écarts d'acquisition	2,25	9.84
-après perte de valeur des écarts d'acquisition	1,55	9.13

E.7 - Ecart d'acquisition

Au bilan, les écarts d'acquisition nets concernent les sociétés suivantes :

(en milliers d'euros)		31.12.2013	31.12.2012
Ecart d'acquisition - valeur brute :			
	Radio	52 210	52 165
	Télévision	117 324	115 899
Total - valeur brute		169 534	168 064
Ecart d'acquisition – pertes de valeur :			
	Radio	(5 783)	(5 783)
	Télévision	(54 337)	(53 182)
Total – pertes de valeur		(60 120)	(58 965)
Ecart d'acquisition – valeur nette :			
	Radio	46 427	46 382
	Télévision	62 987	62 717
Ecart d'acquisition – valeur nette		109 414	109 099

Principaux mouvements des exercices 2013 et 2012 :

(en milliers d'euros)		31.12.2013	31.12.2012
Valeur brute de début d'exercice		168 064	167 708
	Acquisitions/augmentations	1 425	
	Diminutions/cessions		(712)
Autres mouvements (conversion, modification de périmètre, conversion...)		45	1 068
Valeur brute en fin d'exercice		169 534	168 064
Pertes de valeur en début d'exercice		(58 965)	(57 794)
	Dotations	(1 155)	(1 171)
Autres mouvements (conversion, modification de périmètre, conversion...)		0	0
Pertes de valeur en fin d'exercice		(60 120)	(58 965)
Valeur nette en fin d'exercice		109 414	109 099

Les principaux écarts d'acquisition nets de l'exercice 2013 correspondent :

(en milliers d'euros)		31.12.2013	31.12.2012
	LARI Pologne	41 232	41 126
	Lagardère Active TV	30 739	30 739
	Production Audiovisuel	32 248	31 978
	Autres	5 195	5 256
Valeur nette en fin d'exercice		109 414	109 099

Les effets de la comptabilisation des options de ventes octroyées aux minoritaires sont analysés en paragraphe E.16 (effets sur les capitaux propres et le résultat).

Les pertes de valeur comptabilisées dans l'exercice résultent des tests de dépréciation pratiqués conformément aux principes énoncés en note C.10 supra.

Les tests de valeur portant sur les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs ont été alloués. Le découpage du Groupe par UGT correspond au niveau auquel ces mêmes actifs sont suivis par le management pour les besoins de la gestion interne. L'UGT peut correspondre à une entité juridique ou à un regroupement d'entités juridiques lorsque les métiers exercés sont similaires et gérés comme un ensemble.

Le tableau suivant récapitule au 31 décembre, le nombre d'UGT testées ainsi que la valeur des actifs qui leur sont affectés :

(en milliers d'euros)	Nombre d'UGT		Valeur nette comptable des écarts d'acquisition		Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée		Valeur nette comptable totale des actifs testés	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Radio et Régie Radio	6	6	46 427	46 382	16 439	16 237	62 866	62 619
Télévision	14	14	62 987	62 717	25 906	25 296	88 893	88 013
Total	20	20	109 414	109 099	42 345	41 533	151 759	150 632

E.8 - Immobilisations incorporelles

La répartition par nature des immobilisations incorporelles est la suivante :

Valeurs brutes	Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée			Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée		Total
	Marques	Droit d'utilisation de fréquences	autres	œuvres audiovisuelles	autres	
Au 1er janvier 2012	39 685	18 509	2 793	96 376	17 560	174 923
Acquisitions				441	353	794
Variation de périmètre						
Cessions					(115)	(115)
Reclassements				45	(166)	(121)
Ecart de conversion				0	831	831
Au 31 décembre 2012	39 685	18 509	2 793	96 862	18 462	176 311
Acquisitions				143	1 945	2 088
Variation de périmètre				6	64	70
Cessions				27	(91)	(64)
Reclassements	610			795	(1 274)	131
Ecart de conversion					(341)	(341)
Au 31 décembre 2013	40 295	18 509	2 793	97 833	18 766	178 196

Amortissements et pertes de valeur	Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée			Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée		Total
	Marques	Droit d'utilisation de fréquences	autres	œuvres audiovisuelles	autres	
Au 1er janvier 2012	(17 079)	(2 272)	0	(95 569)	(12 293)	(127 213)
Amortissements				(345)	(770)	(1 115)
Pertes de valeur					22	22
Variation de périmètre						
Cessions					86	86
Reclassements				92	42	134
Ecart de conversion					(584)	(584)
Au 31 décembre 2012	(17 079)	(2 272)	0	(95 822)	(13 498)	(128 671)
Amortissements				(861)	(696)	(1 557)
Pertes de valeur				0	1	1
Variation de périmètre				(5)	(47)	(52)
Cessions					88	88
Reclassements					(3)	(3)
Ecart de conversion					254	254
Au 31 décembre 2013	(17 079)	(2 272)	0	(96 688)	(13 901)	(129 940)

Valeurs nettes

Au 31 décembre 2012	22 606	16 237	2 793	1 040	4 965	47 641
Au 31 décembre 2013	23 216	16 237	2 793	1 145	4 864	48 255

E.9 - Immobilisations corporelles

La répartition par nature des immobilisations corporelles est la suivante :

<i>Valeurs brutes</i>	Solde au 01.01.2013	Acquisi-tions		Variation de périmètre	Cessions	Ecart de conversion	Autres flux	Solde au 31.12.2013
Terrains	6 184	0		0	0	0	0	6 184
Constructions	37 324	103		0	(1 333)	(53)	0	36 042
Installations techniques	72 654	1 410		108	(1 256)	(407)	222	72 731
Autres immobilisations corporelles	31 889	4 624		32	(1 305)	(171)	70	35 137
Immobilisations en cours	1 289	3 029		0	(2)	2	(540)	3 776
Total	149 341	9 165	0	140	(3 896)	(629)	(248)	153 871
<i>Amortissements et pertes de valeur</i>	Solde au 01.01.2013	Amort	Pertes de valeur	Variations de périmètre	Cessions	Ecart de conversion	Autres flux	Solde au 31.12.2013
Terrains	(59)	0	0	0	0	0	0	(59)
Constructions	(31 288)	(974)	(35)	0	703	49	0	(31 545)
Installations techniques	(67 199)	(2 047)	0	(75)	1 248	340	85	(67 648)
Autres immobilisations corporelles	(27 134)	(1 822)	0	(24)	1 118	155	26	(27 680)
Immobilisations en cours		0	0	0	0	0	0	0
Total	(125 680)	(4 843)	(35)	(99)	3 069	544	112	(126 932)
Valeur nette	23 661	4 322	(35)	40	(828)	(86)	(136)	26 939

<i>Valeurs brutes</i>	Solde au 01.01.2012	Acquisitions		Variation de périmètre	Cessions	Ecart de conversion	Autres flux	Solde au 31.12.2012
Terrains	6 184	0						6 184
Constructions	37 015	144			(231)	224	172	37 324
Installations techniques	73 246	1 334			(2 871)	781	165	72 654
Autres immobilisations corporelles	31 818	1 381			(2 021)	228	483	31 889
Immobilisations en cours	1 210	1 218			(274)	19	(885)	1 289
Total	149 473	4 078			(5 397)	1 252	(65)	149 341
<i>Amortissements et pertes de valeur</i>	Solde au 01.01.2012	Amort	Pertes de valeur	Variations de périmètre	Cessions	Ecart de conversion	Autres flux	Solde au 31.12.2012
Terrains	(59)							(59)
Constructions	(29 627)	(1 055)	(621)		230	(215)		(31 288)
Installations techniques	(67 089)	(2 391)			2 851	(619)	49	(67 199)
Autres immobilisations corporelles	(26 705)	(2 095)	(270)		1 988	(189)	138	(27 134)
Immobilisations en cours								
Total	(123 480)	(5 541)	(891)		5 069	(1 023)	187	(125 680)
Valeur nette	25 992	(1 463)	(891)		(328)	229	122	23 661

E.10 - Titres mis en équivalence

Les principales sociétés mises en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	% de capital détenu	Contribution au résultat net	Quote part de capitaux propres au bilan	Dividendes distribués au Groupe
31.12.2013	(1)	(2)		
MEDIAMARK (RADMARK)	30,00%	219	1 247	
Gulli Interactive	66,00%	106	288	
Gulli (ex jeunesse TV)	66,00%	27	5 132	
Radio 21	20,00%	(236)	(1 566)	
OEE Ltd	25,37%	(12 422)	2 712	
Acceleration Media	50,00%	29	1 034	
Autres		(16)	261	
Total		(12 293)	9 108	

(en milliers d'euros)	% de capital détenu	Contribution au résultat net	Quote part de capitaux propres au bilan	Dividendes distribués au Groupe
31.12.2012	(1)	(2)		
MEDIAMARK (RADMARK)	30,00%	129	1 372	
Gulli Interactive	66,00%	158	182	
Gulli (ex jeunesse TV)	66,00%	259	5 101	
Radio 21	20,00%	(539)	(1 341)	
OEE Ltd	25,37%	0	15 134	
Acceleration Media	50,00%	19	1 313	
Autres		130	267	(311)
Total		156	22 028	(311)

(1) Pourcentage de contrôle par la société détentrice des titres

(2) Après perte de valeur sur des écarts d'acquisition

E.11 - Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'analysent comme suit :

Valeur nette	31.12.2013	31.12.2012
Titres disponibles à la vente	2 231	2 382
Prêts et créances	11 276	26 683
Instruments financiers dérivés		
Total	13 507	29 065

Les titres disponibles à la vente comprennent :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Radio	2 154	2 305
Television et autres	77	77
Total des titres de participation non consolidés	2 231	2 382

Les prêts et créances se répartissent comme suit :

Prêts et créances	31.12.2013	31.12.2012
Valeur brute	39 631	39 006
Dépréciation	(28 356)	(12 323)
Valeur nette	11 276	26 683

Analyse de la dépréciation	31.12.2013	31.12.2012
Dépréciation à l'ouverture	(12 323)	(8 335)
Augmentation (diminution) de la dépréciation	1 265	45
Autres mouvements et écarts de conversion (1)	(17 298)	(4 033)
Dépréciation à la clôture	(28 356)	(12 323)

(1) Créance de 16 543 K€ provisionnée à 100 % et reclassée de l'actif courant.

E.12 - Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se ventilent comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012
Valeur Brute		
Œuvres, droits & apports co-producteurs Production audiovisuelle	46 259	57 155
Droits Audiovisuels Chaînes thématiques	8 113	9 728
Autres	251	323
Total Valeur brute	54 622	67 206
Dépréciations		
Œuvres, droits & apports co-producteurs Production audiovisuelle	(9 467)	(12 956)
Droits Audiovisuels Chaînes thématiques	0	0
Autres	0	0
Total Dépréciation	(9 467)	(12 956)
Valeur nette		
Œuvres, droits & apports co-producteurs Production audiovisuelle	36 792	44 199
Droits Audiovisuels Chaînes thématiques	8 113	9 728
Autres	251	323
Total Valeur nette	45 155	54 250

Analyse de la dépréciation	31.12.2013	31.12.2012
Dépréciation à l'ouverture		
Œuvres, droits & apports coproducteurs Production audiovisuelle	(12 956)	(7 332)
Droits Audiovisuels Chaînes thématiques	0	0
Autres	0	0
Total Dépréciation à l'ouverture	(12 956)	(7 332)
(Augmentation) diminution de la dépréciation		
Œuvres, droits & apports coproducteurs Production audiovisuelle	3 572	(5 656)
Droits Audiovisuels Chaînes thématiques	0	0
Autres	0	0
Total (Augmentation) diminution de la dépréciation	3 572	(5 656)
Autres mouvements et écarts de conversion		
Œuvres, droits & apports coproducteurs Production audiovisuelle	(83)	32
Droits Audiovisuels Chaînes thématiques	0	0
Autres	0	0
Total Autres mouvements et écarts de conversion	(83)	32
Dépréciation à la clôture		
Œuvres, droits & apports coproducteurs Production audiovisuelle	(9 467)	(12 956)
Droits Audiovisuels Chaînes thématiques	0	0
Autres	0	0
Total Dépréciation à la clôture	(9 467)	(12 956)

E.13 - Créances clients

Les créances clients et leur valeur de réalisation se décomposent comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012
Créances clients et comptes rattachés en valeur brute	223 910	240 048
Dépréciation	(12 629)	(12 434)
Valeur nette	211 281	227 614
<i>Dont</i>		
<i>créances à moins de un an</i>	<i>211 281</i>	<i>227 614</i>

Analyse de la dépréciation	31.12.2013	31.12.2012
Dépréciation à l'ouverture		
(Augmentation) diminution de la dépréciation	(547)	(586)
Autres mouvements et écarts de conversion	352	(2 456)
Dépréciation à la clôture	(12 629)	(12 434)

Par ailleurs, les créances clients se décomposent comme suit :

	Non Echues	Echues depuis moins de 6 mois	Echues depuis plus de 6 mois	Total
Créances clients et comptes rattachés en valeur brute	173 912	41 175	8 823	223 910
Dépréciation	0	(3 806)	(8 823)	(12 629)
Net	173 912	37 369	0	211 281

Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou un débiteur viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit n'est pas jugée significative compte tenu des types de marché sur lesquels se positionnent les différentes activités du Groupe et donc des caractéristiques de la clientèle qui en découlent.

L'encours clients présente un niveau de provisionnement stable d'un exercice sur l'autre, inférieur à 10 % de l'encours total.

D'une façon générale, le Groupe n'a pas connu dans le passé de taux de défaillance significatif.

En France comme à l'étranger, les créances sont majoritairement détenues à l'égard de clients locaux dont aucun ne représente un pourcentage élevé des ventes locales. Les clients nouveaux susceptibles d'engendrer un volume d'affaires important font généralement l'objet d'analyses ou de prises d'informations préalables (telles que notations externes ou référence bancaires) qui peuvent conduire à la mise en place de garanties spécifiques ou à la souscription d'assurances crédit. Egalement, des plafonds de crédit par contrepartie peuvent être fixés.

E.14 - Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012
Avances et acomptes versés	203	956
Créances fiscales et sociales	54 043	47 622
Autres débiteurs	3 812	3 386
Prêts	466	16 973
Charges constatées d'avance	9 150	7 265
Autres créances diverses	3 752	7 482
Total	71 427	83 684
Dépréciation	(1 202)	(17 906)
Valeur nette	70 225	65 778

Analyse de la dépréciation	31.12.2013	31.12.2012
Dépréciation à l'ouverture	(17 906)	(23 048)
(Augmentation) diminution de la dépréciation	24	5 162
Autres mouvements et écarts de conversion (1)	16 680	(19)
Dépréciation à la clôture	(1 202)	(17 906)

(1) Créance de 16 543 K€ provisionnée à 100 % et reclassée en actif non courant.

E.15 - Trésorerie courante

Au tableau de financement, la trésorerie courante est calculée comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	234 262	388 825
Concours financiers courants	(116 010)	(286 631)
Trésorerie courante	118 253	102 194
Valeurs mobilières de placement	1 029	1 442
Disponibilités (hors comptes courants)	9 309	12 828
Comptes courants de trésorerie débiteurs	223 925	374 555
Concours bancaires courants	(1 605)	(2 818)
Comptes courants de trésorerie créditeurs	(114 405)	(283 813)
Trésorerie courante	118 253	102 194

E.16 – Capitaux propres

a) Capital

Au 31 décembre 2013, le capital social de Lagardere Active Broadcast s'élève à 24 740 565 € et est divisé en 1 649 371 actions de 15 € de nominal chacune, dont 353 005 avec droit de vote double, toutes entièrement libérées.

b) Autres réserves

Ecarts de conversion

Les écarts de conversion correspondent aux différences de change liées à la conversion des états financiers des filiales étrangères et dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'Euro.

Ecarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation incluent :

- les ajustements de valeur sur les instruments financiers dérivés relatifs à des couvertures de flux futurs ;
- les ajustements de valeur des titres disponibles à la vente.

c) Participations ne conférant pas le contrôle

La part des participations ne conférant pas le contrôle dans les capitaux propres et les résultats des sociétés consolidées se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au bilan	Au bilan	Au compte de résultat	Au compte de résultat
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
Radio	1 180	1 087	428	88
Télévision	2 785	3 200	2 274	1 599
Total	3 966	4 287	2 702	1 687

d) Engagements de rachat sur participations ne conférant pas le contrôle

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres au 31.12.2013	Capitaux propres au 31.12.2012
Engagements de rachat sur des participations ne conférant pas le contrôle		
Dettes sur engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	(16 918)	(14 711)
Ecart d'acquisition	5 801	4 376
Intérêts Groupe *	5 461	6 564
Participations ne conférant pas le contrôle	5 656	3 771

L'engagement de rachat des minoritaires porte sur les filiales de production audiovisuelle : Merlin, Electron Libre, Carson Production et 909 Production.

Au bilan, lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat est comptabilisé, pour son montant estimé actualisé, en dettes financières par contrepartie des participations ne conférant pas le contrôle et, pour le solde, en écart d'acquisition.

* La norme IFRS3 R conduit à comptabiliser l'engagement de rachat en contrepartie des participations ne conférant pas le contrôle, le solde correspondant à une variation de capitaux propres part groupe, c'est le cas pour la société 909 Production.

E.17 - Provisions

Les provisions courantes et non courantes s'analysent sous les principales rubriques suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Provision pour retraite et charges assimilées	12 046	12 553
Provisions pour litiges	22 637	20 002
Provisions pour risques filiales	324	373
Provisions restructurations	4 481	3 539
Provisions pour risques	41 725	52 439
Total	81 212	88 906
<i>Dont :</i>		
<i>part non courante</i>	<i>42 814</i>	<i>55 318</i>
<i>part courante</i>	<i>38 398</i>	<i>33 588</i>

Provision pour retraite et charges assimilées

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Ouverture	12 553	10 821
Coûts des services rendus	524	388
Coûts financiers	362	457
Réduction /liquidation	(9)	0
Prestations versées par l'employeur	(705)	(1 407)
Total Charges (Produits) nettes	172	(562)
Ecarts actuariels	(678)	2 289
Autres (reclassement, variation périmètre)	(1)	5
Total	12 046	12 553

Autres provisions

(en milliers d'euros)

	au 31.12.2012	dotations	reprises prov. utilisées	reprises prov. sans objet	Ecart de conv.	Reclass.	au 31.12.2013
Provisions pour litiges	20 002	7 403	(1 598)	(3 135)	(36)	0	22 636
Provisions pour risques filiales	373	30	0	(60)	(20)	0	324
Provisions restructurations	3 539	2 439	(1 446)	(51)	0	0	4 481
Provisions pour risques	52 438	7 252	(4 318)	(13 593)	(0)	(54)	41 725
Total	76 352	17 125	(7 362)	(16 839)	(57)	(54)	69 166
<i>Dont :</i>							
<i>part non courante</i>	<i>42 765</i>	<i>4 249</i>	<i>(3 814)</i>	<i>(12 175)</i>	<i>(20)</i>	<i>(235)</i>	<i>30 768</i>
<i>part courante</i>	<i>33 588</i>	<i>12 875</i>	<i>(3 548)</i>	<i>(4 664)</i>	<i>(37)</i>	<i>181</i>	<i>38 398</i>

Les provisions pour litiges couvrent les risques identifiés à la clôture de l'exercice et sont évaluées à partir d'une estimation des charges pouvant découler de ces litiges.

E18 - Dettes financières

a) Composition des dettes financières du Groupe

Les dettes financières du Groupe se décomposent comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012
Emprunts auprès d'établissements de crédit		
Dettes de location financement		
Dettes sur engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	3 574	14 711
Autres dettes financières	488	587
Dettes financières non courantes	4 062	15 298
Emprunts auprès d'établissements de crédit	0	30
Dettes sur engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	13 344	
Découverts et soldes créditeurs de banques	1 605	2 788
Comptes courants de trésorerie créditeurs	114 405	283 813
Dettes financières courantes	129 354	286 631
Total dettes financières	133 416	301 929

b) Ventilation par devises

Au 31.12.2013	€	LEU	Total
Emprunts auprès d'établissements de crédit			
Dettes sur engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	3 574		3 574
Autres dettes financières	482	6	488
Dettes financières non courantes	4 056	6	4 062
Emprunts auprès d'établissements de crédit			
Dettes sur engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	13 344		13 344
Autres dettes financières			
Découverts et soldes créditeurs de banques	1 605		1 605
Comptes courants de trésorerie créditeurs	114 405		114 405
Dettes financières courantes	129 354	0	129 354
Total dettes financières	133 409	6	133 416
Au 31.12.2012	€	LEU	Total
Emprunts auprès d'établissements de crédit			
Dettes sur engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	14 711		14 711
Autres dettes financières	579	8	587
Dettes financières non courantes	15 290	8	15 298
Emprunts auprès d'établissements de crédit	30		30
Autres dettes financières	0		0
Découverts et soldes créditeurs de banques	2 788		2 788
Comptes courants de trésorerie créditeurs	283 813		283 813
Dettes financières courantes	286 631		286 631
Total dettes financières	301 921	8	301 929

c) Ventilation des dettes financières par échéance

Par échéance, les dettes financières se ventilent comme suit :

Par échéance - total consolidé	- 1 an (*)	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Emprunts auprès d'établissements de crédit	0	0	0	0
Dettes sur engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	13 344	3 574	-	16 918
Autres dettes financières	0	435	53	488
Découverts et soldes créditeurs de banques	1 605			1 605
Comptes courants de trésorerie créditeurs				
	114 405			114 405
Au 31 décembre 2013	129 354	4 009	53	133 416
Au 31 décembre 2012	286 637	15 191	102	301 929

(*) L'ensemble des passifs à moins d'un an est classé en tant que dettes financières courantes au bilan consolidé

d) Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers correspondant à la valeur comptable.

E.19 - Autres passifs

Les autres passifs se décomposent comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012
Dettes sur acquisition d'immobilisations	0	0
Autres passifs	13	10
Autres passifs non courants	13	10
Dettes fiscales et sociales	60 223	58 719
Avances et acomptes	16 521	20 917
Autres créditeurs	6 563	9 876
Autres dettes diverses	3 810	4 408
Dettes sur acquisition d'immobilisations	4 114	2 039
Produits constatés d'avance	6 545	7 969
Autres passifs courants	97 776	103 927
Total autres passifs	97 789	103 937
<i>Dont :</i>		
<i>Passifs à moins d'un an</i>	<i>97 776</i>	<i>103 927</i>
<i>Passifs à plus d'un an</i>	<i>13</i>	<i>10</i>

E.20 - Contrats de location simple

Le résultat opérationnel courant inclut une charge de loyer de 10,9 M€ au 31 décembre 2013

E.21 – Engagements, passifs et actifs éventuels.

a) Engagements donnés

Il existe certains engagements hors bilan liés à l'exploitation normale des sociétés et essentiellement composés d'engagements d'acquisitions de droits audiovisuels.

Les autres engagements donnés sont :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Cautions au profit de tiers	261	534
Loyers non résiliables et garanties	12 036	13 810
Intérêts bancaires prévus sur dettes financières		
Total	15 169	14 344

Les montants des loyers nominaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

	31.12.2013	31.12.2012
2013		6 203
2014	5 474	4 482
2015	2 716	1 819
2016	2 224	1 248
2017 et au dela	1 621	58
Total	12 036	13 810

b) Litiges en cours

Les sociétés du Groupe Lagardere Active Broadcast sont impliquées dans un certain nombre d'autres procès ou de litiges dans le cours normal de leurs activités.

Les charges pouvant découler de ces litiges, estimées probables par les sociétés et leurs conseils, ont fait l'objet de provisions d'un montant suffisant.

E.22 - Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants (salaires fixes, variables et primes, avantages en nature, émoluments, indemnités de fin contrat et autres avantages) se sont globalement élevées à 2 051 K€. Par ailleurs, le Groupe Lagardère a attribué 19 600 actions gratuites aux dirigeants de Lagardère Active Broadcast dans le cadre du Plan 2013.

E.23 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

E.24 - Société mère consolidante

Les comptes consolidés du Groupe sont inclus dans les comptes consolidés de Lagardère SCA.

E.25 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	2013					
	Mazars		Claude Palméro		Jean Paul Samba	
Commissariat aux comptes et missions accessoires	543	86%	62	100%	16	100%
Autres prestations (juridique, fiscal, social, ...)	90	14%				
Total	633		62		16	

(en milliers d'euros)	2012					
	Mazars		Claude Palméro		Jean Paul Samba	
Commissariat aux comptes et missions accessoires	644	100%	105	100%	16	100%
Autres prestations (juridique, fiscal, social, ...)						
Total	644		105		16	

F – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

F.1 - Sociétés consolidées par intégration globale

Radios

Sociétés	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% contrôle
BBC RADIOCOM	Wensigova 4/1872 zip code 120 00 Prague (République Tchèque)	610 58 297	100,00%	100,00%
C.E.R.T	58/60 Richard Wagner Strasse 66 111 Sarrebruck (Allemagne)		99,81%	99,81%
EDI ROMANIA	Intrarea Camil Petrescu. Nr. 5 Sector 1 Bucarest (Roumanie)		100,00%	100,00%
EURO RADIO SAAR	58/60 Richard Wagner Strasse 66 111 Sarrebruck (Allemagne)		51,14%	51,14%
EUROPE 1 SPORT	26 bis, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	450 964 937	100,00%	100,00%
EUROPE 1 TELECOMPAGNIE	26 bis, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	542 168 463	99,90%	100,00%
EUROPE 2 COMMUNICATION	26 bis, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	339 696 072	100,00%	100,00%
EUROPE 2 ENTREPRISES	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	352 819 577	100,00%	100,00%
EUROPE 2 PRAGUE	Wenzigova 4 - Prague 2 (République Tchèque)		100,00%	100,00%
EUROPA 2 (ex. OKEY RADIO)	Seberiniho 1, 821 03 Bratislava (République Slovaque)		100,00%	100,00%
EUROPE NEWS	26 bis, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	343 508 750	99,90%	100,00%
EUROZET	ul.Zurawia 8 - 00-503, Varsovie (Pologne)		100,00%	100,00%
EUROZET CONSULTING POLAND	Ul. Zurawia 8, 00-503 Warszawa (Pologne)		100,00%	100,00%
EUROZET RADIO (ex. AD.POINT)	Al. Komisji Edukacji Narodowej 93, 02-777 Warszawa Varsovie (Pologne)		100,00%	100,00%
FORWARD-MEDIA	Grosslingová 4, Bratislava, 811 09 (République Slovaque)		100,00%	100,00%
INFINITIV	Nam. Hrdinu 8, Prague 4 (République Tchèque)		100,00%	100,00%
LAGARDERE ACTIVE CZECH REPUBLIC (ex. EUROPE DEV. CZECH REPUBLIC)	Wenzigova 4 - Prague 2 (République Tchèque)		100,00%	100,00%
LAGARDERE ACTIVE FM	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	441 942 760	100,00%	100,00%
LAGARDERE ACTIVE RADIO INTERN.	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	388 404 717	100,00%	100,00%
LAGARDERE NEWS	26 bis, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris		99,90%	100,00%
PERFORMANCES	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	327 655 551	100,00%	100,00%
PROMOTION ET SPECTACLES	26 bis, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	632 042 495	99,90%	100,00%
R.R.M SLOVAKIA	Grosslingová 4, Bratislava, 811 09 (République Slovaque)		100,00%	100,00%
R.R.M. PRAGUE	Wenzigova 4 - Prague 2 (République Tchèque)		100,00%	100,00%
RADIO BONTON	Zeleny Pruh 99, Prague 4 (République Tchèque)		100,00%	100,00%
RADIO LAS VEGAS	Al. Komisji Edukacji Narodowej 93, 02-777 Warszawa Varsovie (POLOGNE)		100,00%	100,00%
RADIO MERCHANDISING COMPANY	Wenzigova 4 - Prague 2 (République Tchèque)		100,00%	100,00%
RADIO PLUS POLSKA	Al. Komisji Edukacji Narodowej 93, 02-777 Warszawa VARSOVIE (Pologne)		80,00%	80,00%
RADIO PLUS POLSKA ZACHOD	Al. Komisji Edukacji Narodowej 93, 02-777 Warszawa Varsovie (Pologne)		64,00%	80,00%
RADIO PLUS POLSKA CENTRUM SP ZOO	Ul. Zurawia 8, 00-503 Warszawa, Varsovie (Pologne)		100,00%	100,00%
RFM ENTREPRISES (ex EUROPE FM)	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	405 188 871	100,00%	100,00%
RFM RESEAU NORD	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	338 332 419	100,00%	100,00%
RFM RESEAU SUD	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	382 002 509	100,00%	100,00%
RG FREKVENCE 1	Wenzigova 4 - Prague 2 (République Tchèque)		100,00%	100,00%
RRM BUCAREST	Intrarea Camil Petrescu. Nr. 5 Sector 1 Bucarest (Roumanie)		100,00%	100,00%
SPOLKA PODUCENCKA PLUS POLSKA	Al. Komisji Edukacji Narodowej 93, 02-777 Warszawa Varsovie (Pologne)		89,80%	89,80%
STUDIO ZET	ul.Zurawia 8 - 00-503, Varsovie (Pologne)		100,00%	100,00%
Traffic – FM Sp.z o.o.	Ul. Zurawia 8, 00-503 Warszawa (Pologne)	897 172 8694	100,00%	100,00%

VIRGIN RADIO RESEAU NORD	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	381 127 661	100,00%	100,00%
VIRGIN RADIO RESEAU SUD	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	382 00 2509	100,00%	100,00%
ZET PREMIUM (ex. RADIO STACJA)	ul. Konopnickiej 6, 00-491 Varsovie (Pologne)		100,00%	100,00%

Edition de Chaînes Thématiques

Sociétés	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% contrôle
JEUNESSE INTERACTIVE	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	491 848 222	100,00%	100,00%
LAGARDERE THEMATIQUES	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	350 787 594	100,00%	100,00%
LTI VOSTOK	31 Rue Chabolovka 115162 Moscou		100,00%	100,00%
MEZZO	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	418 141 685	60,00%	60,00%

Production et distribution Audiovisuelle

Sociétés	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% contrôle
ADD-ON FACTORY	149 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret	482 467 610	100,00%	100,00%
AMAYA TECHNISONOR	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	542 088 604	100,00%	100,00%
ATLANTIQUE PRODUCTIONS	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	324 873 421	100,00%	100,00%
AUBES PRODUCTIONS	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	429 138 019	100,00%	100,00%
CARSON PROD	27 rue Marbeuf - 75008 Paris	438 557 282	80,13%	80,13%
DEMD PRODUCTIONS	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	377 608 377	100,00%	100,00%
EDITIONS MUSICALES FR. 1ER	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	381 649 771	100,00%	100,00%
ELECTRON LIBRE PRODUCTIONS	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	449 448 372	75,51%	75,51%
FENIPROD (ex. ANGO PRODUCTIONS)	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	391 464 633	100,00%	100,00%
GENAO PRODUCTION (ex. TIMOON ANIMATION)	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	448 829 275	100,00%	100,00%
GMT PRODUCTIONS	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	342 171 667	100,00%	100,00%
HACHETTE PREMIERE & CIE	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	334 805 686	100,00%	100,00%
IMAGE ET COMPAGNIE	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	334 027 620	100,00%	100,00%
LAGARDERE ACTIVE TV	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 PARIS	334 595 881	100,00%	100,00%
LAGARDERE ENTERTAINMENT	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	309 001 477	100,00%	100,00%
LAGARDERE ENTERTAINMENT RIGHTS (ex. EUROPE IMAGES INTERNATIONAL)	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	339 412 611	100,00%	100,00%
LAGARDERE MEDIA CONSULTING	25, rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	307 718 320	100,00%	100,00%
LAGARDERE TELEVISION INTERNAT	149, Anatole France 92300 Levallois –Perret	612 039 164	100,00%	100,00%
LEO VISION	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	383 160 942	100,00%	100,00%
MAXIMAL NEWS TELEVISION	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	384 316 907	100,00%	100,00%
MAXIMAL PRODUCTIONS	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	432 608 313	100,00%	100,00%
MERLIN PRODUCTIONS (ex. MERLIN HOLDING°)	32 place Saint Georges 75009 Paris	451 099 402	77,68%	77,68%
909 PRODUCTIONS	45 rue de Chabrol 75010 Paris	432 861 334	48,11%	60,00%

Hors pôles

Sociétés	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% contrôle
EUROPE 1 IMMOBILIER	26 bis, Rue François 1 ^{er} – 75008 Paris	622 009 959	99,93%	100,00%
LAGARDERE ACTIVE BROADCAST	« Roc Fleuri » 1 rue du Ténao 98000 Monaco	775 751 779	100,00%	100,00%

F.2 - Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% contrôle
ACCELERATION MEDIA	4th Floor, Longkloof Studios, Darters Road, Gardens 8001, Cape Town (Afrique du Sud)		50,00%	50,00%
GULLI INTERACTIVE	28, rue François 1 ^{er} – 75008 Paris	480 937 184	66,00%	50,00%
GULLI (JEUNESSE TV)	28, rue François 1 ^{er} – 75008 Paris	480 937 184	66,00%	50,00%
MAX LOYD	Wenzigova 4/1872 - 120 00 Prague 2 (République Tchèque)		33,99%	34,00%
OEE ltd	1-2 Pratt Mews, Camden Town London NW1 0AD		25,37%	25,37%
RADIO 21	Calea Victoriei nr.224, bl D5, et. 9, ap.33, 35A, 36 Sector 1 Bucarest (Roumanie)		20,00%	20,00%
MEDIAMARK (Radmark)	Melis court 1-3 Meli road Rivogna 2128 (Afrique du Sud)		30,00%	49,09%
107.8 ANTENNE AC GMBH	Merzbrück 214 – 52146 Würselen (Allemagne)		22,50%	22,50%
107.8 ANTENNE AC GMBH & Co.Kg	Merzbrück 214 – 52146 Würselen (Allemagne)		22,50%	22,50%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU REVISEUR SUR LES COMPTES CONSOLIDES

sur l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux Comptes et de Réviseur de la société Lagardère Active Broadcast, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Lagardère Active Broadcast, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce français relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note C.10 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe Lagardère Active Broadcast réalise au moins annuellement un test de dépréciation des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition. Nous avons apprécié les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs à des fins de comparaison avec leur valeur comptable. Cette valeur recouvrable est appréhendée principalement sur la base de prévisions de flux de trésorerie actualisés qui ont été préparées à la fin de l'année 2013. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère approprié de l'information figurant au sein de l'annexe aux comptes consolidés relative aux prévisions de flux de trésorerie actualisés retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique, prévue par la loi, des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Monaco et Courbevoie, 15 avril 2014

Le Réviseur

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Représenté
par Bruno BALAIRE

Jean-Paul SAMBA

Claude PALMERO

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

au cours de l'exercice 2013

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce français issu de la Loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 de Sécurité Financière française, nous vous présentons un rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et aux procédures de contrôle interne mises en place dans notre Société.

I. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ADMINISTRATION ET MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

A/ Présentation générale du Conseil d'Administration au 31 décembre 2013

		Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Président Délégué	M. Denis Olivennes	27/01/2012	AGO 2016
Administrateur Délégué	M. Richard Lenormand	27/01/2012	AGO 2017
Administrateur Délégué	M. Rémy Pierre	27/01/2012	AGO 2016
Administrateur	M. Thierry Funck-Brentano	07/05/2010	AGO 2016
Administrateur	M. Pierre Leroy	07/05/2010	AGO 2016
Administrateur	M. Thierry Orsini	06/05/2011	AGO 2017
Administrateur	Lagardère Active	07/05/2010	AGO 2016
Administrateur	représentée par Mme Dalila Zein		
Administrateur	Lagardère Média SA	07/05/2010	AGO 2016
	représentée par M. Dominique D'Hinnin		

B/ Organisation et fonctionnement du Conseil

1. Organisation

Le Conseil d'Administration de Lagardère Active Broadcast («la Société») est composé de huit administrateurs, dont un Président Délégué et deux Administrateurs Délégués.

Les administrateurs détiennent chacun trois actions liées à l'exercice de leur mandat.

2. Fonctionnement

Le Conseil se réunit en tant que de besoin et au moins deux fois par an, pour arrêter les comptes semestriels et annuels. C'est l'occasion de procéder à une revue des activités, d'évoquer les évolutions du marché et de la concurrence, les dossiers d'actualité et de confirmer les axes stratégiques.

Les séances du Conseil ont en moyenne une durée d'une heure et demie.

Des dossiers chiffrés sur les points abordés par le Conseil sont préparés par la Direction Juridique et la Direction Financière de la Société, sous le contrôle de la Direction Générale, et sont remis aux administrateurs préalablement à chaque réunion. Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les administrateurs et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

Les Commissaires aux Comptes et le réviseur sont invités à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont établis et soumis aux administrateurs avant signature. Ils sont régulièrement reportés dans le registre des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

C/ Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les statuts de la société figurent sur son site Internet dans la rubrique « Données clés », dont vous trouverez ci-après, les dispositions relatives aux assemblées générales.

Dispositions générales (article 20)

« Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice social au jour, heure et lieu désignés dans l'avis de convocation.

Des Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires peuvent en outre, être spécialement convoquées, soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes en cas d'urgence, chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent.

En outre, des actionnaires possédant un nombre d'actions représentant le dixième du capital social peuvent toujours et à toute époque demander aux administrateurs la convocation d'une Assemblée Générale. »

Convocations (article 21)

« Les convocations sont faites par un avis inséré dans le Journal de Monaco. Cet avis mentionne l'ordre du jour de l'Assemblée et les jour, heure et lieu de la réunion.

Les actionnaires inscrits en compte sont convoqués, s'ils en ont fait la demande, par lettre recommandée expédiée dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée.

Les Assemblées Générales réunies sur première convocation ne peuvent se tenir avant le seizième jour suivant celui de la publication de l'avis de convocation.

Ce délai peut être réduit à dix jours s'il s'agit d'Assemblées ordinaires convoquées spécialement ou sur deuxième convocation.

Les Assemblées Générales Extraordinaires réunies sur deuxième convocation doivent être convoquées dans les formes et délais spéciaux prescrits par loi.

Dans le cas où toutes les actions sont représentées, les Assemblées Générales peuvent avoir lieu sans convocation préalable.

Les Assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre endroit de la Principauté, indiqué dans l'avis de convocation. »

Assemblées générales ordinaire ou extraordinaires (article 22)

« L'Assemblée Générale, soit ordinaire soit extraordinaire, se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Les actionnaires peuvent se faire représenter aux Assemblées, mais à la condition que leur mandataire soit un membre de l'Assemblée ou le représentant légal d'un actionnaire. Le Conseil d'Administration détermine la forme des pouvoirs. Tout actionnaire inscrit en compte cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée a le droit d'y participer sur simple justification de son identité. Le Conseil d'Administration a la faculté, pour toute Assemblée, de réduire ou même de supprimer le délai ci-dessus. »

Représentation aux assemblées (article 23)

« L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par le Vice-Président ou par un administrateur délégué par le Conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants et qui représentent le plus grand nombre d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence qui sera signée par les actionnaires présents et certifiée par le bureau.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau. Les extraits ou copies de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par un Administrateur Délégué, soit par deux administrateurs. »

Droits de vote (article 24)

« Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les votes sont exprimés à mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par le Conseil d'Administration ou par dix actionnaires représentant au moins le quart du capital social. »

II - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

A/ Objet des procédures de contrôle interne

Pour le bon fonctionnement de l'entreprise, la Société est dotée de procédures de contrôle interne. Ces procédures ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisations des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne mis en place par Lagardère Active Broadcast est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont totalement éliminés.

B/ Description de l'organisation générale du contrôle interne

Lagardère Active Broadcast est une société anonyme de droit monégasque, détenue à 99,49 % par Lagardère Active, filiale à 100 % de la société Lagardère SCA. Les actions composant le capital social sont cotées à la Bourse de Paris (Euronext, compartiment B). A ce titre, la Société est soumise aux obligations de publication de toute entreprise faisant appel public à l'épargne.

Le groupe Lagardère Active Broadcast opère dans deux secteurs différents :

- la radio : cette activité concerne le pôle Europe 1, le pôle FM et les radios à l'étranger, principalement en Europe de l'Est,
- la télévision : cette activité concerne l'édition de chaînes thématiques, la production de programmes de télévision et la production et distribution de droits audiovisuels,

Les activités du groupe Lagardère Active Broadcast sont essentiellement situées en France où il a réalisé 80,6 % de son chiffre d'affaires consolidé en 2013.

Les acteurs exerçant des activités de contrôle pour la Société et ses filiales sont pour la plupart réunis dans des sociétés filiales du groupe Lagardère Active.

Le groupe Lagardère Active regroupe l'ensemble des moyens communs aux différentes filiales de la Société et refacture la plus grande partie de ses coûts aux sociétés qui en bénéficient. Les différents services qui la composent sont les suivants :

- Au sein de la **Direction Financière**, le service comptable établit les comptes sociaux de près de 60 filiales françaises de la Société, ainsi que les déclarations fiscales, le suivi des contrôles fiscaux et les réponses aux demandes des commissaires aux comptes. Le service trésorerie assure la centralisation quotidienne de la trésorerie de l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de celles situées à l'étranger, l'administration des comptes bancaires et le suivi des relations avec les banques. Les services de contrôle de gestion et de consolidation sont chargés du *reporting* de gestion et de l'établissement des comptes consolidés.
- Les **Ressources Humaines** assurent la gestion des ressources humaines, en coordination avec les DRH opérationnelles rattachées aux pôles d'activité (pôle Radio et Télévision), la gestion des contentieux et de leurs aspects juridiques. Le service du personnel prend en charge l'administration du personnel ainsi que l'établissement de la paie.
- La **Direction Juridique** est le garant de la sécurité juridique et fiscale des opérations du groupe Lagardère Active Broadcast. Elle assure ou supervise le secrétariat juridique de l'ensemble des sociétés françaises, intervient sur toute opération d'acquisition ou de restructuration, valide les contrats et suit les litiges.
- La **Direction Technique** gère les moyens techniques des radios, à Paris comme en province, et plus généralement sur le site de la rue François 1er (y compris les salles de montage des chaînes musicales), ainsi que l'exploitation technique pour le pôle FM. Elle assure par ailleurs la diffusion des radios du Groupe. Les Services Généraux gèrent l'ensemble des services généraux pour le site François 1er et pour les sites dont les baux sont portés par Europe 1 Immobilier. Ils interviennent en conseil sur les autres sites.
- La **Direction des Systèmes d'Information** gère l'ensemble des systèmes informatiques et télécoms du groupe Lagardère Active Broadcast, à l'exception de l'informatique antenne des radios et des chaînes thématiques, et mettent en œuvre les projets informatiques des filiales. La Direction des Systèmes d'Information est chargée de la politique de sécurité des systèmes d'information, en coordination avec les services informatiques du groupe Lagardère Active.
- La **Direction de la Communication** coordonne les politiques de communication des différentes entités du groupe Lagardère Active Broadcast, et plus particulièrement les relations avec la presse, et gère opérationnellement la communication d'Europe 1.

Tout en donnant aux activités opérationnelles les moyens de se concentrer sur leurs cœurs de métiers, cette organisation répond au double objectif de synergie et de contrôle :

- mutualiser les coûts et générer des économies (synergies dans les équipes, partage d'infrastructures, puissance de négociation avec les fournisseurs, ...),
- diluer les risques liés au taux de rotation du personnel par rapport à une organisation décentralisée où, en raison de la taille restreinte des structures locales, quelques individus deviennent clés sinon par leurs compétences au moins par leurs connaissances,

- maintenir à un niveau élevé de qualité la gestion fonctionnelle, notamment en termes de sécurité, tout en limitant les coûts pour les filiales, pour répondre aux problématiques d'appartenance à un grand groupe,
- maintenir en central un contrôle suffisant sur les activités opérationnelles,
- assurer une certaine séparation des tâches et une indépendance des fonctions centralisées vis-à-vis des opérationnels,
- diffuser sans délai et avec un minimum de distorsion la culture du management de la Société en termes de contrôle interne,
- tendre vers un fonctionnement plus coordonné d'activités diversifiées.

Les activités fonctionnelles couvertes par le groupe Lagardère Active peuvent néanmoins exister au sein des organisations définies par les activités opérationnelles : elles correspondent alors à des aspects spécifiques, directement liés aux métiers ou aux produits, pour lesquels des compétences particulières sont utiles, de même que l'immédiate proximité des décideurs de l'activité opérationnelle, ou encore des contraintes matérielles ou techniques, rendant difficile la remontée des informations au niveau central.

Quatre niveaux de contrôle sont pratiqués pour assurer la sécurité du dispositif au sein de la Société et de ses filiales :

- le premier niveau est exercé par le responsable de chaque collaborateur sur les opérations (commerciales, techniques, financières, juridiques, etc.),
- le deuxième niveau est exercé par les contrôleurs de gestion dédiés à la Société et ses filiales, entre lesquelles il existe une très forte concertation,
- le troisième niveau est exercé par la Direction Générale et/ou la Direction Financière de la Société et de ses filiales,
- le quatrième niveau est exercé dans le cadre d'un contrôle externe, notamment par les commissaires aux comptes de la Société et de chacune de ses filiales, mais aussi par le Groupe Lagardère Active, actionnaire majoritaire de la Société, via ses services, en particulier le Contrôle de Gestion, l'Audit Interne, la Direction Juridique ou la Direction des Risques.

Les trois premiers niveaux sont exercés au sein de la Société et de chacune de ses filiales selon des procédures définies par la Société.

1. Les acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

- a) La **Direction Générale** de la Société est assurée par le Président Délégué assisté de deux Administrateurs Délégués. Les responsables opérationnels de chaque pôle rapportent directement au Président Délégué.

Le contrôle exercé par la Direction Générale s'effectue au travers du Conseil d'Administration de la Société et du comité exécutif du groupe Lagardère Active qui se réunit une fois par semaine sous la présidence de M. Denis Olivennes qui regroupe les directeurs des principaux départements et opérationnels.

- b) La **Direction Financière** s'appuie pour l'exercice de son contrôle, sur une Direction des Comptabilités et de la Trésorerie, un Contrôle de Gestion central et un service de Consolidation.

La Direction des Comptabilités et de la Trésorerie

- tient la comptabilité de la Société et de la plupart de ses filiales,
- s'assure du respect des normes comptables françaises et de la législation fiscale,
- dans le cadre des clôtures trimestrielles, a en charge la saisie, pour chaque société consolidée du groupe Lagardère Active Broadcast, d'une liasse de consolidation selon la procédure de *reporting* définie par le groupe Lagardère,
- vérifie le respect des procédures relatives à la signature des factures avant paiement et au respect des plafonds de signature sur les moyens de paiement,
- établit les clôtures annuelles et les états de synthèse qui sont examinés par les auditeurs externes (Commissaires aux Comptes),
- produit la facturation pour la Société et ses filiales.
- gère au quotidien la trésorerie de la Société et de la quasi-totalité de ses filiales, à l'exception de celles situées à l'étranger.

Le Contrôle de Gestion

- est fortement impliqué auprès de chaque responsable d'activité dans la gestion quotidienne et les projets de développement des entreprises dont il assure le suivi,
- élabore le budget avec les responsables opérationnels des activités concernées,
- rend compte du suivi du budget et de l'évolution de l'activité,
- établit un *reporting* mensuel présenté et discuté avec le Groupe Lagardère Active selon la procédure de reporting définie par le groupe Lagardère.

c) La **Direction Juridique** coiffe la totalité des juristes des filiales du groupe Lagardère Active et :

- assure le suivi de tous les litiges, en collaboration avec des cabinets d'avocats et informe la Direction Générale de la Société,
- participe auprès des opérationnels aux négociations de la plupart des contrats et de façon systématique pour les contrats les plus importants,
- rédige les contrats ou propose des modifications aux projets proposés par des tiers,
- tient le secrétariat juridique de la totalité des filiales françaises du groupe Lagardère Active Broadcast,
- assure le suivi fiscal de la Société et de la plupart de ses filiales,
- suit les mouvements de l'actionnariat de la Société,
- rédige également des notes destinées à la Direction Générale et aux opérationnels sur des problématiques juridiques diverses liées à l'actualité opérationnelle de la Société et de ses filiales ou à des évolutions légales ou jurisprudentielles.

La Société fait appel à la Direction Juridique du Groupe Lagardère Active pour la négociation et/ou la rédaction des contrats et/ou le suivi des litiges, lorsque leur impact est jugé significatif pour le Groupe Lagardère du point de vue financier ou en termes d'image. De même, la Société fait régulièrement appel à des avocats pour la négociation et/ou la rédaction de contrats et/ou le suivi des litiges les plus importants.

d) La **Direction des Ressources Humaines** a en charge :

- la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés de la Société et des différentes filiales,
- les relations avec les délégués du personnel et/ou le comité d'entreprise,
- la gestion des congés et des absences,
- le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité,
- l'élaboration et la mise en œuvre du règlement intérieur,
- l'administration du personnel (déclarations, relations avec les organismes sociaux, établissement de la paie de la majorité des filiales de la Société).

La Société fait également appel à des avocats, en particulier pour la négociation et/ou la rédaction des contrats les plus importants et le suivi des litiges, notamment prud'homaux.

e) La **Direction des Systèmes d'Information** veille à la sécurité et au bon fonctionnement des systèmes informatiques utilisés sur les différents sites du groupe Lagardère Active.

2. Dispositif de contrôle de l'information financière et des circuits financiers

Le dispositif de contrôle de l'information financière et des circuits financiers se traduit par (i) l'existence et la pratique régulière de *reporting* par l'intermédiaire de procédures, (ii) la tenue de comités et (iii) la mise en œuvre de moyens ou actions spécifiques.

La Société et ses filiales sont soumises à l'ensemble des procédures de contrôle de l'information financière et des circuits financiers définis par le groupe Lagardère, lesquelles sont décrites dans le document de référence de la société Lagardère SCA.

2.1 Fonctionnement du reporting

a) Comptabilité sociale

La comptabilité sociale de la Société et de ses filiales françaises est effectuée par les services comptables du groupe Lagardère Active ou, le cas échéant, les comptables des filiales, rattachés à la Direction des Comptabilités et de la Trésorerie.

La Société et ses filiales effectuent un arrêté de gestion mensuel et un arrêté comptable trimestriel. Les comptes sociaux de la Société et de ses filiales font l'objet d'une revue semestrielle par leurs Commissaires aux comptes.

b) Comptes consolidés

Les comptables du groupe Lagardère Active ou ceux des filiales du groupe Lagardère Active Broadcast renseignent chaque arrêté trimestriel dans la base de consolidation.

Dès lors, le service de Consolidation de la Société a accès à l'ensemble des données comptables trimestrielles des sociétés consolidées.

La Société et ses filiales utilisent toutes le logiciel de consolidation et de *reporting* mis en place au sein du groupe Lagardère Active Broadcast. Par ailleurs, les données budgétaires de la Société et de ses filiales et les révisions des prévisions budgétaires sont saisies dans ce logiciel, permettant ainsi des comparaisons mensuelles.

Pour les besoins du Groupe Lagardère Active, les comptes consolidés de la Société sont saisis mensuellement dans le logiciel de consolidation et de *reporting* mis en place au sein du groupe Lagardère Active. Ce logiciel comporte un grand nombre de contrôles de cohérence.

c) Budgets

Un planning de réalisation interne du budget de la Société et de ses filiales est réalisé par la Direction Financière. Chacun des responsables opérationnels et fonctionnels est chargé de préparer son budget avec le contrôleur de gestion en charge de son entité, selon la procédure budgétaire interne du groupe Lagardère Active Broadcast, puis de présenter ce budget à la Direction Financière et à la Direction Générale.

Le document de synthèse *Budget-Plan* présente et commente les indicateurs tels que chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat financier, fonds opérationnels employés et trésorerie.

Le budget-plan de la Société et de ses filiales est examiné annuellement par le Comité Financier du groupe Lagardère.

Une comparaison du budget plan et des données comptables consolidées est effectuée mensuellement par le contrôleur de gestion de la branche.

Les réestimés de fin d'année de la Société et de ses filiales sont renseignés en tant que de besoin et au minimum trois fois par an dans les bases de *reporting*.

Dans le cadre des procédures mises en place par le groupe Lagardère, l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles est soumis à des tests de valeur annuels, selon les méthodes des multiples boursiers, des flux actualisés, et éventuellement des transactions comparables.

d) Comités et/ou réunions de reporting

Le *reporting* mensuel de chaque activité accompagné d'une note de commentaires expliquant les principaux écarts avec le budget fait l'objet d'une discussion entre la Direction Financière et les contrôleurs de gestion.

Sur la base de ces éléments, les supports de synthèse du *reporting* mensuel sont préparés sous la responsabilité de la Direction Financière pour les besoins de la Direction Générale et pour répondre au suivi exercé par le groupe Lagardère.

Un Comité de Reporting de la branche Lagardère Active est organisé mensuellement par le Directeur Financier et les équipes du Contrôle de Gestion central du groupe Lagardère.

Ces réunions ont pour finalité :

- d'opérer un suivi financier de la Société (résultats financiers et état des indicateurs atteints au cours du mois précédent en les comparant au budget),
- de suivre les grandes orientations opérationnelles de la Société et de ses filiales.

2.2 Sécurisation des circuits financiers

a) Engagements

Sont soumis à la procédure d'investissement mise en place par le Groupe Lagardère les investissements ou désinvestissements financiers quel que soit leur montant.

Les opérations courantes sont engagées par les responsables des services concernés dans le cadre de leur budget.

En règle générale, les engagements significatifs de la Société et de ses filiales non budgétés nécessitent l'accord de la Direction Financière et de la Direction Générale.

b) Financement

La Direction de la Trésorerie du groupe Lagardère Active gère la trésorerie de la Société et de ses filiales françaises quotidiennement, en relation avec la Direction Financière de la Société. Elle tient à jour un état permanent des positions bancaires.

Elle supervise l'ensemble des relations bancaires de la Société et de ses filiales. Le recours par la Société et ses filiales au financement bancaire est soumis aux règles établies par le groupe Lagardère.

c) Audit

La Société et ses filiales, en tant qu'entités du groupe Lagardère Active, font l'objet d'audits de leurs principaux cycles économiques et financiers de la part de la Direction de l'Audit du groupe Lagardère.

d) Délégations

Les pouvoirs bancaires au sein de la Société sont formalisés.

e) Systèmes informatiques

Un ensemble de mesures de protection contre l'intrusion et contre l'interruption de service des systèmes informatiques est mis en place au sein de la Société et de ses filiales.

Une charte d'utilisation des systèmes informatiques s'impose à l'ensemble des salariés de la Société et de ses filiales.

2.3 Contrôle de la conformité aux lois et réglementations en vigueur

Les procédures relatives au respect des lois et réglementations spécifiques applicables à la Société font l'objet d'un suivi régulier par les organes de direction de la Société, par l'intermédiaire de la Direction Juridique et/ou des conseils extérieurs de la Société.

De même, les procédures relatives au respect des lois et réglementations spécifiques applicables aux filiales de la Société font l'objet d'un suivi régulier par les organes de direction de ces filiales, par la Direction Juridique et/ou leurs conseils extérieurs.

Les contentieux de la Société et de ses filiales sont gérés par :

- les juristes et/ou les conseils extérieurs des filiales, notamment à l'étranger,
- la Direction Juridique, en relation avec ses conseils extérieurs,
- le cas échéant par la Direction Juridique du groupe Lagardère lorsque l'impact de ces contentieux est jugé significatif pour le groupe Lagardère du point de vue financier ou en termes d'image.

2.4 Conformité au régime de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France AFEP- MEDEF

La Société fait application des principes de gouvernement d'entreprise tels que ceux-ci sont aujourd'hui consolidés dans le Code de Gouvernement d'entreprise des Sociétés Cotées révisé en juin 2013 par l'AFEP et le MEDEF. Celui-ci figure sur le site internet de la société dans la rubrique Gouvernement d'entreprise.

Dispositions du Code AFEP-MEDEF écartées ou appliquées partiellement	Explication
Objectif de parité hommes/femmes au sein du conseil d'administration : 20 % de femmes dès la 1 ^{ère} AGO suivant le 01/01/14.	Le pourcentage de représentation des femmes au conseil d'administration est actuellement de 12,5 % et l'objectif de le porter à au moins 20 % est en cours.

Vous allez maintenant prendre connaissance du rapport de vos Commissaires aux comptes contenant leurs observations sur le présent rapport dans sa partie relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Président Délégué

Denis OLIVENNES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU REVISEUR ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE FRANÇAIS, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LAGARDERE ACTIVE BROADCAST
sur l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et de Réviseur de la société LAGARDERE ACTIVE BROADCAST et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce français, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce français au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Il appartient au Président du conseil d'administration d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce français, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du conseil d'administration ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du conseil d'administration.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce français.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce français.

Fait à Monaco et Courbevoie, le 15 avril 2014

Le Réviseur

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Représenté
par Bruno BALAIRE

Jean-Paul SAMBA Claude PALMERO

LAGARDERE ACTIVE BROADCAST

Société Anonyme Monégasque au capital de 24 740 565 €
Siège social : « Roc Fleuri » 1 rue du Ténac – 98000 MONACO
RCI MONACO 56 S 448

ATTESTATION DU PRESIDENT DELEGUE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL – EXERCICE 2013

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice 2013 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du Conseil d'administration (ci-joint figurant en pages 3 à 37) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Le 15 avril 2014

Le Président Délégué

Denis OLIVENNES

